



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

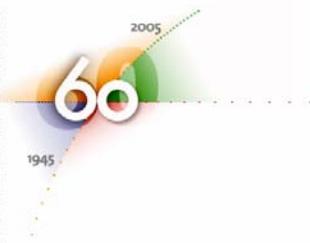
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



BPI/EPP/2006/PI/2/REV

60 thèmes et 60 semaines pour célébrer le soixantième anniversaire de l'UNESCO

Née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le 16 novembre 1945, l'UNESCO s'est donnée pour objectif d'analyser les causes de ce conflit qui avait déchiré le monde et d'y répondre en développant « la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

Comment cette ambition première a-t-elle évolué avec le temps ? Comment s'ancre-t-elle dans le monde contemporain ? En commémorant son soixantième anniversaire, l'Organisation a cherché à retrouver l'inspiration qui avait guidé ses fondateurs.

Dans cet esprit, soixante thèmes ont été retenus pour rythmer les soixante semaines séparant le 5 septembre 2005 du 4 novembre 2006, date anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Cela a été l'occasion pour l'Organisation d'évoquer, pendant plus d'une année, les différentes missions qu'elle s'est assignée. Les fiches jointes à ce dossier sont le fruit de cet état des lieux attentif des activités de l'UNESCO aujourd'hui.

Le soixantième anniversaire de l'UNESCO

- 1 Education pour Tous
- 2 La sécurité humaine
- 3 Education à la citoyenneté
- 4 Populariser l'accès au savoir, du livre à l'hypertexte
- 5 Les enseignants
- 6 Prévention des catastrophes naturelles
- 7 Lutter contre la pauvreté
- 8 Domaine public et propriété intellectuelle
- 9 Favoriser l'avancement des connaissances en sciences
- 10 Politiques nationales de l'éducation
- 11 Les concepts fondateurs de l'UNESCO
- 12 Patrimoine immatériel
- 13 Education à la prévention contre le VIH/sida
- 14 Droits de l'homme
- 15 Les technologies de l'information
- 16 Observer et connaître les océans
- 17 Musées et mémoires du monde
- 18 Gestion des transformations sociales
- 19 Artisanat et design
- 20 Sciences et Technologies pour le développement
- 21 Enseignement secondaire et professionnel
- 22 Le développement des médias
- 23 L'Homme et la biosphère
- 24 Multilinguisme
- 25 Les industries culturelles
- 26 Education des filles et des femmes
- 27 Patrimoine mondial
- 28 Gestion de l'eau
- 29 Lutter contre le racisme

30	L'enseignement supérieur
31	Le développement durable dans les petites îles
32	Droit d'auteur
33	L'UNESCO et la société civile
34	Liberté de l'information et de la presse
35	Anticipation et prospective
36	La diversité culturelle
37	Priorité Afrique
38	L'enseignement à distance
39	L'éducation en vue du développement durable
40	Désertification et zones arides
41	Le service public international
42	La lutte contre le dopage dans le sport
43	Bibliothèques et archives
44	Ethique des sciences et des technologies
45	Eduquer par le sport
46	Le pluralisme des médias
47	Les politiques culturelles
48	Savoirs traditionnels
49	Agir avec et pour les jeunes
50	Lutttes contre l'esclavage
51	Villes et habitats humains
52	La bioéthique
53	Apprendre à vivre ensemble
54	Politiques scientifiques et technologiques
55	L'éducation non formelle
56	Reconstruction post-conflit
57	Education artistique
58	Dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples
59	Enseignement scientifique et technologique
60	Vers des sociétés du savoir?



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

L'éducation pour tous



Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/01

L'éducation pour tous

Le nombre de personnes accédant à l'éducation ne cesse d'augmenter. Pourtant, 77 millions d'enfants restent exclus du système scolaire et 771 millions d'adultes sont analphabètes.

Le droit à l'éducation est un droit fondamental, placé au cœur des actions de l'UNESCO. Pourtant, de nombreux enfants, à travers le monde, sont encore éloignés des bancs de l'école (77 millions en 2004) et plus de 771 millions d'adultes sont analphabètes dont les deux tiers sont des femmes. Face à ces terribles chiffres, un projet ambitieux : l'Éducation pour tous (EPT) d'ici 2015. La communauté internationale a chargé l'UNESCO, forte de toutes ses actions déjà menées dans le domaine de l'éducation, de coordonner le mouvement de l'EPT et d'entretenir la dynamique collective qui a prévalu lors du Forum mondial sur l'Éducation, à Dakar (Sénégal), en avril 2000.

Pourquoi une telle priorité ? Depuis sa création en 1945, l'Organisation s'est toujours battue pour l'égal accès à l'éducation, comme institué dans l'Acte constitutif de l'UNESCO. L'éducation est indispensable à l'exercice de tous les autres droits fondamentaux, comme l'a rappelé le Directeur général Koïchiro Matsuura, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, en décembre 2003 : « Seul celui qui sait qu'il a des droits peut s'efforcer de les faire respecter. » Aucun droit civil, politique, économique et social ne peut être exercé par les individus s'ils n'ont pas reçu au minimum une certaine éducation.

Au Forum mondial de l'éducation, à Dakar, en avril 2000, la communauté

internationale s'est engagée à parvenir à l'éducation pour tous d'ici 2015. Pour y aboutir, six objectifs devront être atteints :

- développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
- donner l'accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- assurer l'accès des jeunes et des adultes à l'apprentissage et à l'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante ;
- améliorer le niveau d'alphabétisation des adultes de 50 % ;
- instaurer l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- améliorer la qualité de l'éducation.



Salle de classe au Cambodge, 1994.
© UNESCO/D. Riffet

L'Organisation s'emploie à ce que ces priorités figurent sur les agendas internationaux. Elle

facilite et encourage la coopération et mobilise des ressources humaines et financières pour aider les États à respecter leur engagement. Elle développe aussi les capacités des gouvernements, des experts, de la société civile et des communautés grâce à des services de conseil, du matériel et des ateliers de formation, des conférences internationales et un partage constant d'informations. Les progrès accomplis sont recensés chaque année dans un rapport de suivi. Depuis Dakar et la mise en place du programme de l'EPT, un certain nombre de progrès ont été accomplis, notamment en ce qui concerne

L'éducation pour tous

Des solutions existent

L'efficacité de certaines écoles a apporté plusieurs solutions concrètes, comme :

- investir dans l'enseignant en améliorant le recrutement, la formation et la rémunération, ainsi que leur effectif ;
- scolariser plus tôt permet aux enfants en bas âge un meilleur développement de l'intelligence, de la personnalité et du comportement ;
- réduire les effectifs améliore l'apprentissage et le taux d'encadrement de chaque élève ;
- alphabétiser les parents donne plus de chance aux enfants d'accéder à l'éducation. De plus, il permet l'autonomie des femmes ;
- allonger le temps d'instruction permet de compléter une formation et d'acquérir plus de compétences ;
- l'instruction initiale dans la première langue de l'apprenant favorise l'apprentissage.

l'éducation primaire universelle. Elle progresse, lentement : le nombre d'enfants non scolarisés diminue d'un million par an. Au rythme actuel, la scolarisation nette mondiale ne devrait pas dépasser 87 % en 2015. Elle est encore inférieure à 70 % dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, dans plusieurs États arabes et au Pakistan. Entre 1999 et 2004, certains pays à faible revenu sont néanmoins parvenus à améliorer l'accès à l'éducation primaire, la parité entre les sexes, l'alphabétisation des adultes et la qualité de l'instruction. L'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Brésil, le Chili, l'Égypte, le Sénégal et Sri Lanka ont développé l'accès au primaire, fait progresser ou même réalisé la parité et consenti de gros efforts pour améliorer la qualité de l'éducation. Cela prouve que des progrès rapides vers la réalisation de l'EPT peuvent être faits même dans les pays les plus pauvres, pourvu qu'ils en aient la volonté et appliquent des politiques appropriées.

DES PROGRÈS...

Pour les acteurs du projet la tâche est rude. Plusieurs problèmes persistent, dont l'éducation des femmes et des groupes les plus démunis. L'éducation des filles et des femmes est un facteur crucial dans la réalisation de nombreux objectifs du développement, comme la lutte contre la malnutrition ou la réduction de la mortalité infantile. Parmi les statistiques les plus convaincantes, notons que le pourcentage de femmes qui vaccinent leurs enfants est 50 % plus élevé chez les femmes éduquées

que chez celles qui ne le sont pas ; les enfants d'une femme qui a suivi cinq années d'enseignement primaire ont un taux de survie supérieur de 40 % par rapport aux enfants de femmes non éduquées ; une femme qui vit en Afrique subsaharienne a 1 risque sur 16 de mourir pendant sa grossesse, contre 1 sur 3 700 en Amérique du Nord. L'objectif de parité entre les sexes dans le primaire et le secondaire, prévu à la suite du Forum de Dakar, n'a pas été atteint à la fin de l'année 2005, dans près de 60 % de pays, et d'ici 2015, ce taux devrait être de 40 %. Un milliard de personnes dans le monde survit avec moins d'un dollar par jour, un enfant sur six est contraint de travailler pour subvenir aux besoins de sa famille. Derrière la froideur de ces chiffres, se cachent des réalités tout aussi alarmantes. Les enfants et les populations démunies sont les plus touchés par l'absence d'éducation. Les enfants touchés par le VIH/sida, les victimes des conflits (27 millions de jeunes vivant dans un pays en conflit n'ont pas accès à l'éducation formelle), les personnes handicapées (150 millions d'enfants dans le monde, dont moins de 2 % seraient scolarisés) ou encore les habitants de zone rurale (les infrastructures sont inexistantes dans certaines régions reculées) n'ont aucun moyen de faire valoir leur droit à l'éducation.

Face à ces situations et malgré des progrès notables, les objectifs de l'EPT demeurent la priorité de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation.

Pour aller plus loin

Informations sur le rapport 2007 :

www.efareport.unesco.org

www.unesco.org/education

Contact : Secteur de l'éducation

Initiatives 2005

Pour lutter contre le fléau de l'analphabétisme, l'initiative LIFE (Literacy Initiative for Empowerment) a été créée. Lors de la 6^e rencontre du Groupe de travail sur l'EPT (19-22 juillet 2005), le Directeur général a insisté sur l'importance de cette initiative qui permet d'offrir à certains pays (dont le taux d'analphabétisme est le plus élevé) une aide technique et financière concrète. Autres initiatives de taille : la formation de qualité des enseignants, notamment en Afrique subsaharienne, et l'Initiative mondiale sur le VIH/sida et l'éducation pour renforcer, au niveau national, la prévention et l'éducation concernant le virus.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

La sécurité humaine



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/02

La sécurité humaine

Pauvreté, pollution, terrorisme... les menaces à la sécurité humaine se multiplient. Fidèle à son idéal de maintien de la paix et de la sécurité, l'UNESCO renforce son action depuis une dizaine d'années.

Apparue en 1994, dans le rapport mondial du PNUD sur le développement humain consacré à la sécurité humaine, la notion et la définition de sécurité humaine n'ont cessé d'évoluer au cours des dix dernières années, au rythme des risques et des menaces auxquelles le monde doit faire face.

DE NOUVELLES MENACES

Les années 1990 ont vu naître des foyers de violence aux origines et aux enjeux complexes. Les menaces à la sécurité humaine trouvent leur origine dans des événements ou des processus apparus en dehors des limites territoriales. L'individu se trouve en danger non plus seulement face à un fusil mais également lorsqu'il a faim, lorsque son espace vital est menacé, lorsque son quotidien est mis en danger. La sécurité n'est plus considérée



Love and Peace, Benn, 1987
© C. Bablin/UNESCO

comme une affaire interétatique, elle place l'homme au centre de ses préoccupations. De ce fait, la sécurité humaine peut se décliner ainsi : sécurité politique (violation des droits de l'homme et des principes démocratiques) ; sécurité individuelle et personnelle (conflits, pauvreté, crimes liés aux drogues, violence à l'égard des femmes et des enfants, terrorisme) ; sécurité environnementale (dégradation de l'air, de l'eau, des terres et des forêts) ; sécurité alimentaire (en termes de disponibilités quantitatives et qualitatives de nourriture, traçabilité des aliments) ; sécurité sanitaire (maladies,

épidémies, maladies respiratoires résultants de la pollution de l'air) ; sécurité économique (chômage, insécurité du travail, inégalité des revenus et des ressources, pauvreté et absence de logement).

UNE NOTION FONDAMENTALE

L'UNESCO a placé au cœur de son action la notion de sécurité. Le cadre naturel pour aborder cette question est la coopération internationale, sans la limiter aux échanges intergouvernementaux, mais en y incluant l'effort de « construire la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », auquel l'UNESCO est dédiée. La sécurité humaine n'est pas un état vers lequel tendre, mais un processus où se déploient les conditions de la dignité humaine. Une batterie de nouveaux instruments internationaux a vu le jour pour lutter, au niveau transfrontalier,

contre le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le terrorisme et la dégradation de l'environnement, qui tous affectent de plus en plus la vie des populations. L'UNESCO a eu dans ce domaine un rôle de pionnier. Elle a su intégrer la sécurité humaine dans un projet interdisciplinaire intitulé « Vers une culture de la paix ». Celui-ci a contribué au débat intellectuel international sur les nouvelles dimensions de la sécurité, comme l'atteste le colloque de 1996 « Des insécurités partielles à la sécurité globale ». C'est en l'an 2000 qu'un véritable processus interrégional a vu le

La sécurité humaine

Cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine

L'UNESCO a souhaité mettre l'accent sur (a) le besoin d'avoir **une base éthique solide**, s'appuyant sur des valeurs partagées et menant à l'engagement en faveur de la dignité humaine ; (b) le renforcement de cette dimension éthique par le biais des **instruments normatifs, existants et nouveaux**, qui devraient être mis au service de la sécurité humaine et assurer la protection des droits humains ; (c) le besoin de renforcer la composante **éducation et formation**, en se focalisant sur des thèmes tels l'éducation pour la paix et le développement durable, la formation aux droits humains et l'inclusion dans l'agenda démocratique de la sécurité humaine.

jour, avec la conférence internationale « Quel agenda pour la sécurité humaine au XXI^e siècle ? », organisée par l'UNESCO, et qui a réuni des directeurs des institutions de recherche et de formation sur la paix. Des cadres éthiques, normatifs et éducatifs ont ainsi vu le jour, dans plusieurs régions. La Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2002-2007 a élevé la sécurité humaine au rang d'un de ses objectifs stratégiques : « Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social » englobe aussi bien les grands programmes scientifiques de l'Organisation que des actions spécifiques visant à renforcer la promotion du concept.

UNE APPROCHE TRANSDISCIPLINAIRE

L'action de l'UNESCO se développe sur deux fronts : accréditer la référence à la sécurité humaine en tant que concept englobant l'action des peuples, des nations et des organisations internationales ; explorer différentes approches du problème sans perdre de vue le noyau mondialisation, sécurité et droits humains. L'Organisation a donc adopté une approche intersectorielle et complémentaire pour faire face aux nombreuses situations :

- dans le domaine de l'éducation, la prise de conscience des menaces doit être intégrée dans les systèmes d'éducation à tous les degrés et tout particulièrement dans le cadre de la formation des scientifiques. Il est urgent de former les enseignants, les étudiants et les chercheurs à une éthique de conduite professionnelle qui intègre également la prévention des conflits ;

- en matière de sécurité environnementale, d'eau, de prévention des catastrophes naturelles, l'objectif est de veiller à la mise en place de systèmes d'alerte précoce, de définir des plans d'occupation des sols avisés ;

- concernant les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination, le but est de renforcer la coopération et l'engagement de l'UNESCO en faveur de l'éducation aux droits humains, et de fournir des services aux États membres.

- en matière de communication et d'information, la promotion de la liberté de la presse, le pluralisme des médias et la sécurité des professionnels de l'information constituent une importante partie du travail de l'Organisation.

- la culture, en tant qu'outil de dialogue et de réconciliation, est également un domaine essentiel pour promouvoir la sécurité humaine. L'UNESCO s'attache à protéger la diversité et le patrimoine culturels.

Si l'UNESCO et les différentes organisations internationales peuvent relever ensemble les défis complexes de prévention et de consolidation de la paix, reste que la sécurité humaine est avant tout l'affaire de chacun.

Contact :

Secteur des sciences sociales et humaines ; Section de la philosophie et des sciences humaines

Pour aller plus loin

www.unesco.org/securipax

Conférences internationales sur la sécurité humaine en :

- Asie centrale (avec l'OSCE-Academy, septembre 2005) ;
- Asie du sud-est (avec l'ASEAN, juillet 2006) ;
- Afrique (avec l'Union africaine, 2006) ;

Conférence interrégionale sur la sécurité humaine (UNESCO, Paris, 2007) dont les conclusions nourriront un Rapport global sur la sécurité humaine.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Education à la citoyenneté



Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/03

Éducation à la citoyenneté

Apprendre à vivre ensemble dans le respect de l'autre ;
c'est là tout le défi de l'éducation à la citoyenneté.

Enseignement moral au Japon, apprentissage des valeurs de base en Suède, Parlement des élèves en Lituanie, sentier civique en France..., les actions éducatives en faveur d'un enrichissement des valeurs citoyennes se développent de plus en plus. L'éducation à la citoyenneté a trouvé son essor dans les années 1990, au moment de la « troisième vague de démocratie », en référence à des événements

historiques, comme la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, la chute du mur de Berlin ou la démocratisation des États ex-communistes d'Europe de l'Est. Les programmes d'éducation civique sont ainsi devenus, pour ces pays, des moyens de plus en plus importants d'enseigner aux citoyens leurs droits et leurs responsabilités.

ACQUÉRIR DES VALEURS

Le renforcement du pluralisme au sein des États a encouragé le développement des programmes d'éducation civique au-delà des simples modèles patriotiques de la citoyenneté qui n'exigeaient qu'une loyauté dénuée de sens critique envers l'État-nation. Cette éducation civique ou citoyenne se fonde sur l'acquisition de connaissances, la formation des attitudes et la construction de valeurs, ce qui requiert beaucoup de temps et d'efforts. La citoyenneté doit être perçue sous l'angle de la capacité de vivre ensemble dans une société démocratique, pluraliste, ouverte sur le monde, mais davantage encore,

comme la capacité de construire ensemble une société juste et équitable. La citoyenneté fait donc référence à des qualités, des attitudes, des comportements et des connaissances grâce auxquels pourra s'édifier un espace civique à même de concilier le respect des particularismes et le partage des valeurs communes.

Le sentiment d'appartenance à une même entité est parfois mis à mal par des clivages historiques et des réalités quotidiennes difficiles que certains pays connaissent. Comment parler de citoyenneté à des enfants, alors que des conflits armés font rage autour d'eux ? Ainsi, l'UNESCO place ce défi au sein d'un programme plus vaste qui lie éducation pour tous, lutte contre la

pauvreté et développement durable. C'est dans cet esprit qu'est née, en 1997, une mallette pédagogique dénommée « La pratique de la citoyenneté ». Ce concept a connu un franc succès et a été traduit en plusieurs langues (anglais, espagnol, albanais, lituanien...). Le but était d'élargir la notion d'éducation civique, en intégrant les dimensions de paix, tolérance, compréhension internationale, dialogue interculturel, respect des droits de l'homme et pratiques démocratiques.

UNE RÉFLEXION QUOTIDIENNE

La citoyenneté ne peut plus être réduite à des questions politiques. C'est une réflexion quotidienne sur des choix en matière de consommation, modes de



Apprendre à respecter les autres
© D. Deriaz/UNESCO

Éducation à la citoyenneté

Quelques considérations...

Pour rendre le langage des droits de l'homme accessible à tous, les politiques nationales d'éducation doivent tenir compte des considérations suivantes :

- intégrer dans les manuels scolaires les valeurs humaines qui favorisent la réalisation de la paix, la cohésion sociale et le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine
 - changer les méthodes d'enseignement traditionnelles en méthodes plus participatives et plus démocratiques ;
 - démocratiser la structure interne de l'école (participation des enfants à la vie scolaire, création d'associations scolaires et conseils d'étudiants, mesures disciplinaires intégrées au processus d'apprentissage et d'expérimentation de la pratique des droits)
 - s'assurer que la communication et l'appréciation de la diversité soient pratiquées de façon constructive ;
 - accorder la possibilité de pratiquer les droits à travers des situations de la vie courante.
- Il est donc très important de lier l'école et les communautés locales, ainsi que la promotion d'activités extrascolaires.

transport, ou encore de comportements vis-à-vis de ses concitoyens. L'école est bien entendu placée au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté.

Outre ce manuel, l'UNESCO a produit toute une gamme de matériels pédagogiques fondés sur l'éducation aux droits de l'homme et adaptés aux contextes locaux et aux besoins des bénéficiaires. De plus, la plupart des publications sont traduites dans les langues nationales et locales.

- *Tous les êtres humains... Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme* est un guide pour comprendre les éléments universels des droits de l'homme (écoles primaires et secondaires, traduit en plusieurs langues, anglais, espagnol, portugais, arabe, lituanien, bengali, turc...);

- *Pour une éducation à la citoyenneté* est un cédérom multimédia trilingue (anglais, français, espagnol) conçu et réalisé par l'UNESCO avec le concours d'Education internationale, la plus grande fédération d'éducateurs au monde ;

- *Éducation aux droits de l'homme et à la démocratie dans le Sud de l'Afrique* est un manuel de ressources pédagogiques. Il a été développé dans le cadre du projet pilote « Education aux droits de l'homme et démocratie dans le Sud de l'Afrique » (Mozambique, Namibie, Zimbabwe), financé par l'Agence danoise d'aide au développement (DANIDA) ;

- *Paix et droits de l'homme pour les écoles primaires croates* est une

brochure publiée par la Commission croate pour l'UNESCO. Elle présente un projet dont l'objectif est de promouvoir l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans les écoles primaires croates à travers des programmes et des matériels pédagogiques ;

- *La Défense au service de la paix* est un manuel pédagogique réalisé en partenariat avec les Ministères français de la défense et de l'éducation. Il met à disposition des éducateurs du secondaire un ensemble d'informations sur la défense, ainsi que tous les corollaires relatifs à la citoyenneté ;

- *Tool for Quality Assurance of Education for Democratic Citizenship in Schools* (Outil pour l'assurance de la qualité de l'éducation à la citoyenneté démocratique à l'école) est un instrument pour que les écoles s'organisent autour du principe de la citoyenneté démocratique et inclut, pour la première fois, six indicateurs de qualité d'éducation à la citoyenneté.

Le concept qui sous-tend l'éducation à la citoyenneté est que l'éducation devrait contribuer au développement des individus pour qu'ils aient les moyens d'interagir avec la société et participer aux processus de prise de décision qui conduisent aux politiques sociales, culturelles et économiques.

Contact :

Section de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme

Pour aller plus loin

www.unesco.org/education

Pour le manuel et les fiches de *La Défense au service de la paix* :

www.unesco.org/shs/philosophy



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Populariser l'accès au savoir



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/04

Populariser l'accès au savoir, du livre à l'hypertexte

Si l'accès au savoir se diversifie, l'accès aux informations de base n'est pas également partagé. Rendre le savoir accessible à tous est une des missions prioritaires de l'UNESCO.

Depuis l'imprimerie jusqu'à l'Internet, la diversification des vecteurs de communication du savoir est un sujet crucial pour une organisation chargée, selon les termes de son Acte constitutif de faciliter « *la libre circulation des idées, par le mot et par l'image* ». Cette diversification a certes conduit à améliorer l'accès au savoir, mais trop d'individus, du fait de leur situation géographique ou de leur situation socioculturelle, ne bénéficient pas d'un accès de base et encore moins d'un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par exemple, le coût mensuel d'accès à Internet représente 1,2 % du revenu mensuel moyen aux États-Unis alors qu'il est de 191 % au Bangladesh et de 278 % au Népal.

INFORMATION POUR TOUS

Pour construire des sociétés du savoir, l'Organisation met l'accent sur les dimensions humaines : liberté d'expression, accès universel à l'information, accès à l'éducation de qualité, diversité culturelle et linguistique des contenus. Un élément essentiel de cette stratégie réside dans la promotion de l'accès à l'information à travers de nombreuses actions concrètes. Par exemple, l'UNESCO crée des opportunités de formation aux technologies de l'information et de la communication en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en développant et en diffusant des logiciels gratuits. L'UNESCO soutient également des

centres multimédia communautaires (CMC) et des télécentres dans les zones isolées des pays en développement. Le CMC offre l'accès aux nouvelles technologies aux communautés défavorisées. Avec un groupe de partenaires, l'UNESCO développe un ensemble complet de modules de formation (kit de formation multimédia) destinés aux personnels de CMC. Ces modules sont distribués en cédérom et sont également disponibles en ligne (voir encadré final).

Le programme « Information pour tous » (IFAP) est un élément essentiel de la réalisation des objectifs inscrits dans le mandat de l'UNESCO, à savoir, contribuer à « l'éducation pour tous », au « libre échange des connaissances et à « multiplier les relations entre les peuples ». L'IFAP est un cadre de concertation internationale et de définition de grandes lignes d'action dans les domaines suivants :



Séance de lecture aux Philippines
© UNESCO/D. Roger

- la sauvegarde de l'information et l'accès universel à ses données ;
- la participation de tous aux futures sociétés du savoir ;
- les implications éthiques, juridiques et sociales des nouveaux usages des technologies de l'information et de la communication.

L'objectif est de bâtir des sociétés du savoir équitables et de réduire le fossé numérique. Pour cela, l'UNESCO a notamment pris une part active au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à la mise en œuvre de son plan d'action. Elle y met

L'administration indienne à portée de clic

L'UNESCO et le Centre national informatique ont lancé, mi-2005, une trousse à outils pour aider les responsables politiques et administratifs à mettre en place des projets d'administration électronique.

Cette trousse à outils se présente sous la forme d'un cédérom et vise à démystifier les concepts que recouvre l'expression « administration électronique ». Outre une présentation générale des concepts, la trousse comprend divers chapitres sur l'équipement requis pour une bonne utilisation du cyberspace, des conseils sur la manière de renforcer les capacités humaines, de développer l'infrastructure et d'établir des partenariats, et aborde la question de la mise en place d'un cadre législatif. Elle présente aussi un certain nombre d'études de cas sur des initiatives ayant fait leurs preuves, et décrivant les obstacles rencontrés et la manière dont ils ont été surmontés. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre des contributions à la mise en œuvre du Plan d'action adopté lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, Suisse, décembre 2004) qui appelle les gouvernements à mettre en œuvre des stratégies d'administration électronique visant à améliorer l'efficacité de l'administration et à renforcer les relations avec les citoyens.

en valeur les dimensions éthique, juridique et socioculturelle de la société du savoir et encourage tous les acteurs de la société (dirigeants, professionnels, représentants de la société civile...) à y participer.

Dans le Secteur de la culture, l'accent se porte sur les politiques nationales du livre. Une bonne politique permet de développer l'industrie du livre à tous les niveaux (auteurs, imprimeurs, distributeurs et libraires). Pour cela, il faut que les gouvernements considèrent le livre comme une part importante d'un secteur culturel économiquement stratégique et que la création littéraire soit encouragée (commerce et distribution moins coûteux, adoption d'un cadre juridique...). L'UNESCO apporte son expertise juridique et technique aux États membres qui le souhaitent. Elle soutient l'extension de réseaux internationaux de professionnels du livre. Elle appuie aussi des activités de sensibilisation, comme la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23 avril), la Capitale mondiale du livre, les campagnes de collecte et de don de livres (comme celles initiées dans le cadre du programme *Libros para todos*, destinées à l'Amérique latine et aux Caraïbes). Elle contribue à la reconnaissance de livres de qualité pour les enfants ainsi qu'à la donation de livres et de bibliothèques mobiles pour développer la lecture. Le travail sur la traduction est aussi un projet majeur de l'UNESCO. La traduction permet à chacun d'utiliser sa langue maternelle et d'améliorer la compréhension des autres cultures.

Parmi les outils à même de mesurer la production et les échanges internationaux de traduction, l'Organisation produit l'*Index Translatonium*, la seule bibliographie internationale de traduction existante au monde. Accessible gratuitement en ligne et mis à jour trois par an l'*Index Translatonium* contient approximativement 1 600 000 notices en ligne (de 1979 à nos jours). Sa base de données concerne toutes les disciplines : littérature, sciences sociales et humaines, sciences exactes et naturelles, art et histoire.

Pour aller plus loin

Le kit de formation multimédia en ligne :
<http://www.itrainonline.org>

Sur le SMSI, Tunis, 16-18 novembre
2005 : <http://www.itu.int/wsis>

Sur l'IFAP :
<http://www.unesco.org/webworld/ifap>

Contact :

ci@unesco.org

Secteur de la communication
et de l'information



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

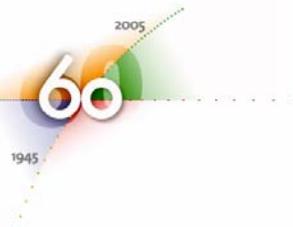
Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Les enseignants



Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/05

Les enseignants

Les enseignants sont la clef de voûte de toute réforme de l'éducation. Pourtant, au Nord comme au Sud, leur situation est de plus en plus préoccupante.

A l'heure actuelle, il manquerait entre 15 millions et 35 millions d'enseignants pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), d'ici 2015. Manque d'attrait pour un métier mal rémunéré, mauvaises conditions de travail ou encore pandémie du SIDA dévastatrice, les causes de la pénurie d'enseignants sont nombreuses. Clef de voûte du système éducatif, les maîtres d'école et les professeurs sont un facteur déterminant à la réalisation de l'un des six objectifs du Forum de Dakar sur l'EPT d'ici 2015 : la qualité de l'enseignement. Leur apport essentiel au développement culturel, économique et social de la population leur confère de grandes responsabilités. D'où l'importance de les aider à se préparer à l'exercice de leur profession.



Cours en Tanzanie
© UNESCO/A. Gillette

Dès 1966, la Conférence générale adopte une Recommandation, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT, Genève), sur le statut des enseignants. Malgré la diversité des lois dans le monde, la Recommandation propose un panel de normes applicables à l'échelon de la planète. Si le texte de 1966 ne s'adresse qu'aux secteurs du secondaire, primaire et maternel, une recommandation de 1997 est venue compléter le dispositif pour couvrir le secteur de l'enseignement supérieur. Tous les sujets liés à la profession sont traités, comme la préparation des enseignants (formation, recrutement...), la carrière

(avancement, sécurité de l'emploi...), les droits et devoirs (libertés professionnelles...), les traitements et régimes de sécurité sociale... Preuve en est de l'importance de cet outil, la Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre, correspond à l'adoption de la Recommandation, le 5 octobre 1966. Mais 146 articles sont insuffisants face à des réalités sociopolitiques difficiles. Au Nord comme au Sud, la pénurie d'enseignants atteint des niveaux alarmants, non seulement en termes de quantité (le déficit est estimé à environ 30 millions) que de qualité. Soucieux de ne pas trop entamer les dépenses publiques, certains pays font appel à des enseignants volontaires, peu formés et mal payés. De plus, dans de nombreux pays, la rémunération des enseignants est trop faible pour rendre la profession attractive, notamment dans les

zones rurales. Par exemple, en Afrique, selon le Rapport de suivi sur l'Éducation pour tous 2005, la rémunération des enseignants était inférieure en 2000 à ce qu'elle était en 1970. Dans certaines écoles, le taux de scolarisation s'est élevé beaucoup plus rapidement que le nombre d'enseignants, portant ainsi le taux d'encadrement jusqu'à 60 pour 1 (nombre d'élèves par enseignant). Face à cette dégradation, le rôle de l'UNESCO est de conseiller les pays pour offrir aux enseignants du secondaire et du supérieur une meilleure formation et encourager au respect des normes internationales

Sierra Leone : les enseignants du primaire dans une situation difficile

En 2001, à la fin de la guerre civile qui a déchiré la Sierra Leone durant onze ans, les frais de scolarité ont été supprimés et les repas gratuits institués dans toutes les écoles, entraînant un accroissement spectaculaire des effectifs scolaires. Ceux-ci ont triplé en moins de quatre ans, d'où des classes de plus de 70 élèves. Environ 20 % des enseignants du primaire des écoles financées par le gouvernement ne sont pas payés par l'État. Beaucoup sont des bénévoles ayant une formation professionnelle limitée ou n'en ayant reçu aucune. Certains sont rémunérés en nature par la communauté. Le traitement mensuel moyen des enseignants des écoles primaires publiques à la fin de 2003 était de 50 dollars EU. En valeur réelle, la rémunération des enseignants a diminué de plus de moitié depuis le milieu des années 1990. La plupart des enseignants doivent subvenir aux besoins de 4 ou 5 personnes avec moins de 2 dollars EU par jour. De plus, ils sont souvent payés en retard. Dans les zones urbaines, les enseignants complètent leur traitement en donnant des cours particuliers. Dans les zones rurales, il est fréquent que les enseignants vendent des gâteaux et des confiseries à leurs élèves durant les pauses. Malgré une démoralisation croissante, l'absentéisme des enseignants, qui se situait autour de 20 % à la fin de 2001, semble avoir quelque peu diminué.

Source : Rapport de suivi 2005 sur EPT

concernant les droits et devoirs de la profession. Le projet phare de la Section de la formation des enseignants de l'UNESCO est « L'initiative sur la formation des enseignants en Afrique subsaharienne ». Il repose sur une série d'activités menées dans les 46 pays participants jusqu'en 2015. Les objectifs sont d'adapter les politiques à l'égard des enseignants avec les objectifs de développement nationaux ; améliorer la qualité de la formation ; recruter et maintenir en poste un plus grand nombre d'enseignants. L'Organisation s'attache aussi à faire connaître les méthodes d'apprentissage ouvert et à distance. Par exemple, l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a créé un Réseau de formation des enseignants pour mettre les instituts de formation en contact avec les travaux les plus récents en matière, notamment, de développement des bibliothèques électroniques. Le bureau de l'UNESCO à Bangkok gère, lui, un portail électronique consacré à l'application des technologies de l'information et de la communication à la formation continue des enseignants. Outre ces actions concrètes, le *Rapport de suivi de l'EPT 2005*, publié par l'UNESCO, fait plusieurs recommandations :

- face à la baisse des effectifs dans le corps enseignant, les pays ont réduit les normes à remplir pour entrer dans la profession. Cette mesure affecte la qualité des candidats et donc celle de

l'enseignement donné. Des incitations financières ou des améliorations dans les procédures d'admission à la formation (tests d'aptitude et de motivation, entretiens) pourraient alors être envisagées ;

- améliorer la formation initiale. Les premières années d'enseignement devraient donner plus de temps aux jeunes professeurs pour perfectionner leur formation ;

- le programme de formation des enseignants ne permet pas de travailler suffisamment sur la connaissance de la matière. Le programme devrait permettre aux stagiaires de pallier leurs lacunes en connaissances élémentaires ;

- l'affectation des enseignants est un point crucial. Pour une répartition équitable des enseignants, le Rapport préconise un système de nomination national cohérent, prenant en compte les besoins de chaque école.

Face au défi de l'enseignement pour tous, les pays se voient obligés d'appliquer des méthodes favorisant la quantité à la qualité. Certains pays d'Afrique et d'Asie du Sud engagent des enseignants auxiliaires, dont le statut n'est pas assimilé à la fonction publique. Cette pratique ne se limite pas aux pays pauvres puisqu'au Royaume-Uni, par exemple, des auxiliaires travaillent aux côtés des enseignants expérimentés.

Pour aller plus loin

UNESCO Bangkok et son portail de formation des enseignants (en anglais) :

<http://www.unescobkk.org/education/ict>

Contact :

Secteur de l'éducation :
Division de l'Enseignement supérieur,
Georges Haddad
Directeur

Section pour la formation des enseignants :
Lucio Sia, Jr
Spécialiste du programme



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Prévention des catastrophes naturelles

S'il est impossible, de lutter contre les forces de la nature, l'homme peut choisir de développer des moyens de prévention. Depuis les années 1960, l'UNESCO s'attache à suivre cette stratégie.

La catastrophe du 26 décembre 2004 sur les côtes de l'océan Indien a suscité beaucoup d'effroi et un grand élan de générosité. Il a aussi fait prendre conscience que la nature, aussi belle soit-elle, peut se transformer en une véritable force destructrice. Les risques naturels qu'elle déclenche sont à distinguer des catastrophes.

DES CATASTROPHES PAS SI NATURELLES

Les aléas naturels sont des phénomènes physiques, d'origine naturelle, tels que les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain, les tsunamis, les inondations et la sécheresse. Les catastrophes, elles, proviennent de ces risques, mais ne sont pas toujours naturelles. Certaines sont le fait de l'homme. Le déboisement, par exemple, rend les inondations plus dangereuses ; des habitats construits sans respect des normes de sécurité ou une mauvaise planification des sols ont des répercussions catastrophiques. Depuis la fin des années 1990, on note d'ailleurs une augmentation des catastrophes naturelles, tant au niveau de la fréquence que de l'impact et de l'étendue : elles ont causé la mort de millions de personnes ainsi que d'énormes ravages économiques. Les pays les plus pauvres sont les plus

touchés. Sans ressources financières et sans infrastructures, ils se trouvent incapables de prévenir de tels événements. Ceci est d'autant plus grave qu'aujourd'hui les connaissances scientifiques et techniques permettent d'améliorer la prévention parasismique et la résistance aux vents, d'émettre des alertes précoces et de mettre en place une réponse spécifique de la communauté. Depuis 1960, l'UNESCO a un rôle actif, notamment dans sa stratégie d'approches préventives : anticiper les risques ; soutenir les programmes scientifiques en cours ; aider à développer des programmes de préparation aux catastrophes. Elle se base sur les avancées scientifiques et technologiques, l'éducation et la



Après le tsunami du 26 décembre 2004
/© UNESCO/E. Schneider

formation pluridisciplinaires et la sensibilisation des décideurs et du public. Dans ce domaine, l'Organisation a plusieurs objectifs dont :

- la mise en place de systèmes d'alerte précoce ;
- la définition des plans d'occupation des sols avisés ;
- l'adoption des plans

de construction appropriés ;

- la sauvegarde des bâtiments scolaires et des monuments culturels ;
- la promotion des recherches post-catastrophes et des mesures de réhabilitation.

L'UNESCO s'appuie sur l'expertise de plusieurs programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux

60 % de la population vit sur les côtes

L'onde de choc provoquée par le tsunami qui a provoqué la mort et le déplacement de milliers de personnes sur les côtes asiatiques et est-africaines, en décembre 2004, est encore dans toutes les mémoires. Comme l'a rappelé le Directeur général de l'Unesco Koïchiro Matsuura : « En quelques heures, près de 300 000 vies ont été emportées. Dans les zones les plus exposées, qui étaient parfois les plus pauvres de la région, le tsunami n'a pas seulement tué, il a également ruiné les efforts de développement et les perspectives d'avenir de plusieurs communautés. » (1) Si un système d'alerte est déjà sur pied pour le Pacifique, depuis 1968, ce n'est pas le cas dans les autres parties du globe, alors que 60 % de la population mondiale (3,6 milliards d'habitants) vit dans les zones côtières. Pour éviter à cette population de payer un lourd tribut, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation a mis en place un Groupe intergouvernemental de coordination (GIC) chargé d'administrer le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien (IOTWS). Il devrait être opérationnel, en attendant la création d'un système global d'observation des océans.

(1) Discours donné lors des « Entretiens du XXI^e siècle sur les tsunamis », le 10 mai 2005.

dont le Programme hydrologique international, le Programme Homme et Biosphère (MAB), le Programme international sur les géosciences, ainsi que les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale.

Via son unité de la prévention des catastrophes naturelles de la Division des Sciences fondamentales et des Sciences de l'ingénieur (Secteur des Sciences exactes et naturelles), l'UNESCO participe activement au domaine de la prévention. Parmi ces réalisations, citons les centres d'échange et d'analyse de données sur les risques et catastrophes, les réseaux de surveillance sismologique ; l'identification de zones à risque et leur cartographie ; un système d'alerte précoce pour détecter les tsunamis dans le Pacifique et dans l'océan Indien, l'établissement de l'Initiative internationale sur les inondations, l'aide aux systèmes de communication concernés par la prévention...

Suite au tsunami qui a frappé les côtes de l'océan Indien, le 26 décembre 2004, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobé, Hyogo, Japon, 18-22 janvier 2005) a adopté trois documents concernant la réduction des risques de catastrophes, dont un plan d'action de dix ans (2005 - 2015). Près de 4 000 participants représentant 168 États, 78 agences des Nations Unies et autres organisations, 161 ONG et autant de médias, ont adopté la Déclaration de Hyogo qui recommande qu'« une culture de la

prévention des catastrophes » soit encouragée à « tous les niveaux » et qui reconnaît les liens entre la réduction des catastrophes, le développement durable et la réduction de la pauvreté. La Conférence a aussi décidé de créer un système d'alerte mondial aux risques naturels. L'UNESCO a activement participé à cette Conférence. Elle a notamment organisé, avec d'autres agences, des sessions thématiques. En partenariat avec l'Université de Kyoto, elle a publié un rapport intitulé Prévention des catastrophes et sécurité humaine : l'éducation au service du développement durable. *Études de cas et meilleures pratiques*. Ce rapport se focalise sur les bonnes pratiques en matière de prévention, recensées dans 41 pays. Elle a également édité, en coopération avec l'Alliance mondiale pour la prévention des catastrophes, un cédérom sur les projets en matière de prévention des catastrophes.

Pour aller plus loin

www.unesco.org/disaster

ISDR - International Strategy for Disaster Reduction (Stratégie internationale de prévention de catastrophes - SIPC) : www.unisdr.org

Contact :

Secteur des sciences naturelles ; Section Prévention des catastrophes naturelles.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Lutter contre la pauvreté



Lutter contre la pauvreté

Alors que le monde n'a jamais été aussi riche, plus d'un milliard de personnes souffrent d'extrême pauvreté. Pour l'UNESCO vivre décemment est un droit humain fondamental.

Constat d'une tragédie silencieuse, l'extrême pauvreté touche 1,2 milliard de personnes. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, a été identifiée comme l'un des deux thèmes transversaux de l'UNESCO (2002-2007). Forte de sa mission éthique et intellectuelle, l'Organisation est en mesure de contribuer, dans ses domaines de compétence, à la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire de l'ONU et, en particulier, à l'objectif fondamental qui consiste à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015. La stratégie de l'Organisation se développe en coopération avec les stratégies de développement humain existantes et s'inscrit dans une perspective générale de sécurité humaine. L'UNESCO s'attache à prendre en compte les dimensions éducative, culturelle et scientifique liées à la pauvreté et prises sous l'angle des droits humains.



Sans-abris en 2005
© UNESCO

base de la stratégie d'exécution du programme, proposent :

- d'étudier les « Dimensions de la pauvreté relatives à l'éthique et aux droits de l'homme : vers un nouveau paradigme de la lutte contre la pauvreté ». Ainsi une série de séminaires internationaux a été organisée, rassemblant des experts dans les domaines de la philosophie, du droit, de l'économie et de la science politique (projet de recherche 1) ;
- de « développer les capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques ». Grâce à un programme de subventions de recherche, le projet de recherche 2 aide les pays à développer leurs capacités et mener des études visant à relire les stratégies nationales et à les amender ;
- d'apporter un appui aux stratégies nationales d'éradication de la pauvreté, ainsi qu'aux actions en faveur des plus démunis dans les pays les

moins avancés (PMA). Le projet de recherche 3 aide les pays à s'engager dans le débat international et à engager un débat national sur la pauvreté saisie par les droits humains, par l'organisation de séminaires et de consultations nationales et la mise sur pied de comités de suivi et de réflexion. Le projet vient en appui des pays dans la relecture et l'amendement des Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à la lumière des droits humains.

L'objectif est, in fine, de considérer la pauvreté comme un sujet de Droits humains et ramener l'humain au centre des priorités des politiques publiques. Ce travail conceptuel sert de base pour les 17 projets pilotes menés par

UN DÉNI DES DROITS HUMAINS

Après la Conférence mondiale sur les droits humains tenue à Vienne en 1993, les déclarations se sont succédé pour qualifier la pauvreté comme un déni de droits humains et comme une violation de la dignité humaine. Cette déclaration avait besoin de contenu et de développement conceptuel pour l'action future. En 2001, l'Organisation lance le programme intersectoriel d'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, avec 22 projets retenus pour 2002-2003 et 20 projets pour 2004-2005 (17 projets pilotes et 3 projets de recherche conceptuelle). Ces 3 projets,

Quelques chiffres...

3 milliards d'individus reçoivent 1,2 % du revenu global alors qu'un milliard d'habitants, vivant dans les pays riches en reçoivent 80%.

8 millions d'enfants meurent chaque année de maladies liées à la pauvreté.

150 millions d'enfants souffrent de malnutrition aggravée.

100 millions d'enfants vivent dans les rues.

l'UNESCO, en équipes intersectorielles (au moins 2 secteurs sont impliqués dans chaque projet). Parmi ceux-ci :

- **Éducation et environnement pour les communautés autochtones en Indonésie.** Pour permettre le développement socio-économique et la survie des cultures autochtones, il est important de préserver les liens entre les populations et leur environnement naturel. Face aux diverses évolutions du monde, ces populations tendent à changer leur mode de vie, freinant ainsi leur développement, voire détruisant leur environnement de survie. Le projet, mené par le bureau de Jakarta, vise à donner les moyens aux communautés locales de l'île de Siberut (environ 150 km à l'ouest de Sumatra) d'utiliser d'une façon durable les ressources naturelles.

- **Le Sahara des cultures et des peuples - Vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara, dans une perspective de lutte contre la pauvreté.** Ce projet vise à lutter contre la pauvreté par un développement durable incluant le tourisme fondé sur la valorisation et la promotion du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel du Sahara. Il concerne les pays du Sahara, les acteurs du tourisme et les communautés locales. Bien conçu, le tourisme constitue un véritable outil au service de la lutte contre la pauvreté, pour la sauvegarde de la biodiversité et de la diversité culturelle du Sahara, particulièrement riche et fragile.

- **Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les femmes et les jeunes migrants en Chine et en Mongolie.** Le projet s'intéresse aux femmes et aux jeunes qui migrent du milieu rural à la recherche d'emploi dans les villes en

rapide essor économique, où la main d'œuvre est très demandée. Ces migrants, chevilles ouvrières d'un système en pleine expansion, se trouvent dans une situation de discrimination et de pauvreté alors qu'ils sont acteurs de richesse. Le projet a pour but de faciliter leur intégration et de leur fournir assistance en particulier dans la connaissance de leur droits d'accès aux services de base. Il s'agit également de sensibiliser les pouvoirs publics sur la situation de cette population, marginalisée et laissée pour compte, qui joue un rôle primordial dans l'économie du pays. Le projet a d'ailleurs réussi des avancées considérables en déployant une excellente stratégie de communication, alliant l'action sur le terrain, la recherche, la sensibilisation, le support multimédia et les recommandations politiques.

- **Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée.** Le projet LINKS vise à encourager le recours aux connaissances, aux valeurs et aux visions du monde locales pour donner forme et donner corps à l'élimination de la pauvreté et à la préservation durable de l'environnement. Il plaide pour le droit des peuples autochtones au développement dans un environnement sain et viable. Il s'agit de donner aux communautés rurales et autochtones les moyens de l'autonomie. La première phase a été marquée par le lancement de projets sur le terrain au niveau local, (en Asie, en Amérique, en Europe et dans les petits États insulaires en développement du Pacifique), centrés sur un recensement rigoureux des savoirs locaux et le renforcement de leur transition au sein des populations locales.

Contact :

Chifa Tekaya, chargée de coordination du Programme Pauvreté et Droits humains au Secteur sciences humaines et sociales
c.tekaya@unesco.org
+33 (0)1 45 68 47 20

Pour aller plus loin

La pauvreté comme déni des droits humains :
www.unesco.org/shs/poverty

Lire *La pauvreté, une fatalité ? Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés - Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger*, Ed. UNESCO / Karthala, 2002.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

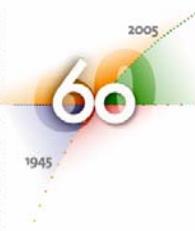
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/08

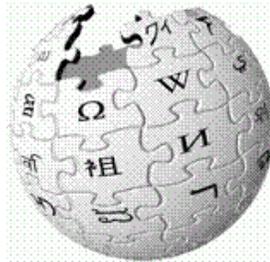
Domaine public et propriété intellectuelle

« Promouvoir l'accès égalitaire à l'information et aux connaissances, en particulier à ce qui relève du domaine public » est l'une des principales missions du Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO.

Qu'est-ce que le domaine public ? Ce terme fait-il référence à la propriété de biens matériels, des biens publics destinés à être utilisés par la communauté et ne pouvant être acquis par un acteur privé ? Ou ne renvoie-t-il qu'à la notion définie par la législation sur la propriété intellectuelle, ou plus précisément à la législation sur les droits d'auteur, à savoir aux conditions selon lesquelles une œuvre littéraire ou artistique cesse, après un laps de temps défini par la loi, de donner lieu à certains droits d'exploitation au profit de l'auteur, cette œuvre pouvant alors être exploitée par qui n'importe gratuitement ? Le terme domaine public est-il employé de manière

informelle dans le langage courant, pour désigner des informations dont on peut disposer sans avoir à entrer dans des considérations juridiques complexes pour savoir si elles font l'objet d'un droit d'auteur ? Il est impossible de répondre simplement : la notion de domaine public évolue au fur et à mesure qu'apparaissent de nouvelles formes d'expression et de nouveaux modèles d'entreprises. La définition la plus récente à l'échelle internationale figure dans la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003) de l'UNESCO. Elle définit le domaine public informationnel comme « l'information publiquement accessible, dont l'utilisation ne porte atteinte à aucun droit légal ni à aucune obligation

de confidentialité. Il englobe ainsi l'ensemble des œuvres ou objets de droits voisins qui peuvent être exploités par quiconque sans autorisation, par exemple parce que la protection n'est pas assurée en vertu du droit national ou international, ou en raison de l'expiration du délai de protection. Il englobe en outre les données publiques et l'information officielle que les gouvernements et les organisations internationales produisent et mettent volontairement à la disposition du public ».



Logo Wikipedia. Wikipedia est une encyclopédie gratuite accessible sur l'Internet

QUE DÉFEND L'UNESCO ?

Le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO affirme « que, la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour

toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance. » L'UNESCO considère que la protection de la créativité et la préservation des œuvres de création, ainsi que la promotion de l'accès à la culture, aux connaissances et à l'information, sont indispensables pour « faciliter la libre circulation des idées par le mot et l'image ». Ces deux composantes du mandat de l'Organisation sont au cœur de ses activités dans les domaines du droit d'auteur et de l'accès à l'information. Elles doivent en outre être prises en compte par la manière d'aborder les initiatives concernant le domaine public.

Domaine public et propriété intellectuelle

Domaine public et propriété intellectuelle

Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (octobre 2003)

L'importance du contenu du domaine public est l'un des principaux éléments de la Recommandation, qui suggère aux États membres et aux organisations internationales de :

(...) reconnaître et faire respecter le droit d'accès en ligne universel aux documents publics et dossiers administratifs (...), compte dûment tenu des exigences de confidentialité, de respect de la vie privée et de sécurité nationale, ainsi que des droits de propriété intellectuelle (...).

(...) encourager les formules de coopération (...), ainsi que l'accessibilité en ligne de l'information du domaine public et (...) promouvoir et faciliter la diffusion des connaissances en matière de technologies de l'information et de la communication (...).

Pour aider les acteurs à mettre en œuvre les meilleures pratiques et les principes directeurs professionnels et éthiques, l'UNESCO a publié, en 2004, les **Principes directeurs pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental**. Des projets pilotes ont été lancés en Amérique latine afin d'aider les États membres à mettre en œuvre les politiques préconisées. La réunion de Lima (26-27 mai 2005) a permis de rassembler des experts de huit pays (Argentine, Chili, Colombie, Nicaragua, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay) afin d'étudier la situation actuelle en termes de législations, de mesures et d'aspects institutionnels liés aux stratégies adoptées par chaque pays participant en matière d'information du domaine public.

AUJOURD'HUI, OÙ ALLONS-NOUS ?

Les discussions conduisent à se demander si l'expansion du domaine public est en contradiction avec la législation en vigueur sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) ou si c'est justement cette législation qui la rend possible. Où se trouve l'équilibre entre les intérêts des auteurs et créateurs détenteurs de droits et ceux du grand public ? En fait, le système des DPI n'empêche nullement les détenteurs de droits d'auteur de placer leurs œuvres dans le domaine public ou de mettre leurs droits à la disposition de plates-formes en accès libre. Certaines communautés ont déjà mis en place des structures compatibles avec la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle. Les licences *Creative Commons* et les plates-formes en accès libre ne sont que quelques-unes des possibilités qui s'offrent aux détenteurs de DPI. Depuis peu, la renaissance de la notion de « biens communs informationnels » incite la communauté scientifique à mettre les données techniques et scientifiques à la disposition du public sous certaines conditions. Toutes ces initiatives existent au sein du système régissant les DPI.

Pour conclure, il est justifié de s'intéresser au domaine public et cet intérêt va aller croissant à l'avenir. Deux

facteurs importants doivent être pris en compte. Le premier est l'accroissement du degré de sophistication et de la capacité des technologies, grâce auquel on peut numériser un nombre quasi-infini de données, mener des recherches, contrôler des applications et des contenus grâce à des plates-formes et à des architectures techniques et à l'accès technique plus large que du contenu numérique. Cette évolution technique donne naissance à de nouveaux indicateurs de valeur économique, comme le « capital de réputation », qui ouvriront la voie à de nouveaux rendements économiques grâce au partage des informations par le plus grand nombre. Le second facteur est la reconnaissance de l'information en tant que moteur essentiel de mutation sociale et économique. L'expansion du domaine public et les biens communs informationnels sont appelés à jouer un rôle primordial. Il est important d'encourager l'innovation et les investissements visant à créer des connaissances en instaurant des droits de propriété intellectuelle adaptés et grâce aux avantages que peuvent offrir le transfert des connaissances et les systèmes qui favorisent le partage des idées.

Pour aller plus loin

Site de l'Observatoire de l'UNESCO sur la société de l'information :

www.unesco.org/webworld/portal_observatory

Contact :

Secteur de la communication et de l'information, Division de la société de l'information.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

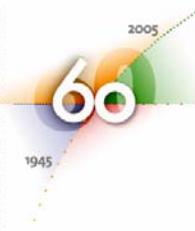
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Favoriser l'avancement des connaissances en sciences

Les sciences, comme les technologies qui en découlent, bouleversent notre monde. C'est aux avancées dans les sciences fondamentales que sont dues les innovations les plus importantes.

A lors que c'est à partir des sciences fondamentales qu'il est possible de découvrir de nouvelles possibilités exceptionnelles de répondre aux besoins de notre société, de nombreux pays en développement sont de fait exclus, d'une manière ou d'une autre, du mouvement visant à créer, puis à tirer pleinement parti des connaissances scientifiques. Le bien-être de la société du savoir qui se dessine dépend désormais plus que jamais d'une production, d'une répartition et d'une utilisation équitable des connaissances. Un déséquilibre dans le domaine des sciences fondamentales ne peut donc que creuser davantage le fossé dans les secteurs des technologies, de l'agriculture, de la santé, des technologies de l'information et de la communication, de l'enseignement des



Cours de sciences en Malaisie
© UNESCO/J.Ling

sciences, ainsi que le fossé qui sépare les pays du Nord et ceux du Sud. L'UNESCO s'efforce d'œuvrer en faveur d'actions primordiales dans le monde et de la coopération à l'échelle régionale dans le domaine des sciences fondamentales de manière à ce que la science devienne une ressource véritablement partagée dont chacun puisse tirer parti.

En répondant aux attentes des États membres, le programme de l'UNESCO favorise le développement des capacités nationales en sciences fondamentales et l'excellence de la recherche fondamentale dans des domaines prioritaires à l'échelle nationale. Le projet de développement des capacités scientifiques met l'accent sur la modernisation, l'élargissement et la diversification de l'enseignement des sciences fondamentales pour tous, en insistant tout particulièrement sur les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour former des spécialistes

hautement qualifiés et des citoyens responsables capables d'enrichir la société de demain. Cette stratégie repose principalement sur l'aide à long terme destinée à améliorer l'enseignement des sciences dans les pays en développement et les moins développés, à permettre le recours aux technologies de l'information et de la communication, à établir et à développer un système universitaire de carrure internationale dans chaque pays en développement et à attirer, cultiver et préserver les jeunes talents. Le programme de l'UNESCO favorise la coopération internationale et régionale dans le domaine des sciences fondamentales pour permettre aux chercheurs d'atteindre un haut niveau de recherche scientifique. Désormais, le programme consiste à développer les services d'un large éventail de réseaux et de centres

d'excellence et il est renforcé dans le cadre du Programme international des sciences fondamentales (PISF), mis en œuvre en 2004 par l'UNESCO. Le PISF s'efforce de nouer de nouveaux partenariats avec des organisations scientifiques non gouvernementales et intergouvernementales afin de regrouper les ressources intellectuelles et matérielles nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies.

Les activités et projets spécifiques entrant dans le cadre du programme relatif aux sciences fondamentales actuel et mis en œuvre avec des partenaires sont notamment :

Favoriser l'avancement des connaissances en sciences

Favoriser l'avancement des connaissances en sciences

Le partenariat UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science

Dans le cadre d'un accord signé le 29 septembre 1999 par l'UNESCO et l'Oréal, cinq chercheuses d'exception, une par continent (Afrique, Amérique latine, Amérique du Nord, Asie, Europe), travaillant dans le domaine des sciences de la vie ou des matériaux se voient remettre chaque année le Prix l'Oréal-UNESCO d'une valeur de 100 000 dollars. Le jury international est présidé par Christian de Duve, lauréat du Prix Nobel de médecine 1974, Günter Blobel, lauréat du Prix Nobel de médecine 1999 et Pierre-Gilles de Gennes, lauréat du Prix Nobel de physique 1991. Quinze bourses de recherche UNESCO-L'Oréal d'une valeur de 20 000 dollars sont attribuées à de jeunes chercheuses de niveau doctorat ou post-doctorat. Trois bourses sont attribuées pour chaque région (Afrique, États arabes, Asie-Pacifique, Europe/Amérique du Nord et Amérique latine) afin de soutenir des projets de recherche locaux qui présentent souvent un intérêt pour les grands laboratoires établis ailleurs. Quarante projets nationaux (bourses, conférences, cours, etc.) sont menés par L'Oréal en accord avec les Commissions nationales pour l'UNESCO et en s'appuyant sur le réseau des lauréates du Prix et des bénéficiaires des bourses. Le prix UNESCO-l'Oréal est le seul des principaux prix scientifiques décernés par l'UNESCO à être réservé aux femmes.

Contact :

Secteur des sciences exactes et naturelles ;

Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur.

Pour aller plus loin

Site Internet des sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur : <http://www.unesco.org/science/bes>

Les femmes et la science : http://www.loreal.com/_en/_ww/loreal-women-in-science/

• **La promotion de SESAME** (Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient), laboratoire international indépendant créé sous l'égide de l'UNESCO sur le modèle du CERN (Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire). Les membres actuels du Centre, qui doit être établi à Alan (Jordanie), sont l'Autorité palestinienne, le Bahreïn, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Pakistan et la Turquie. Les pays observateurs sont l'Allemagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Grèce, l'Italie, le Koweït, le Royaume-Uni et la Suède. Le Centre SESAME a rassemblé un système d'anneau de stockage et d'injecteur BESSY I 0.8 GeV dont lui a fait don l'Allemagne lorsqu'il a cessé d'être utilisé à Berlin à la fin du mois de novembre 1999, dans une configuration plus puissante (2,5 GeV), il disposera ainsi d'une source de rayonnement synchrotron de pointe pour mener des activités de recherche et développement dans de nombreux domaines : matériaux, nanotechnologie, biologie, problèmes environnementaux, applications médicales, archéologie, etc. Le centre SESAME devrait être complètement opérationnel d'ici 2009.

• **La conception d'outils pédagogiques et d'apprentissage** pour les cours de chimie dans le secondaire, comme par exemple : a) la panoplie de matériel d'expérimentation à bas prix du Projet mondial pour l'expérimentation microscientifique lancé en 1996 par l'UNESCO et l'UICPA (Union internationale de chimie pure et appliquée) qui permet de mener des expériences en laboratoire à un prix raisonnable et dans de bonnes conditions de sécurité. Afin de mener à bien ce projet, des Centres associés pour l'expérimentation scientifique ont été créés dans un certain nombre de régions ; b) la panoplie d'outils pédagogiques DIDAC permettant d'aborder divers thèmes en chimie. Produite en

collaboration avec l'UICPA et AGFA Gevaert, elle repose sur différents supports (cédérom, livres, posters et transparents).

• **Le soutien à des réseaux de chercheurs**, notamment le Réseau de centres de ressources microbiennes, le Trace Element Institut pour l'UNESCO et son réseau de centres satellites et le Réseau mondial de biologie moléculaire et cellulaire.

• **Le soutien à des ateliers de formation**, à des conférences et à l'octroi de bourses de recherche pour jeunes chercheurs en collaboration avec des organismes partenaires dans les domaines des sciences de la vie et de la biotechnologie.

• **La promotion de la diffusion de l'information** dans le milieu des sciences biologiques, en facilitant l'accès à des revues spécialisées à comité de lecture grâce à des abonnements gratuits et à la mise en ligne de documents de référence.

• **Le soutien à des activités** de formation et de recherche de pointe dans les domaines de la physique et des mathématiques, en coopération avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique et le Centre international de mathématiques pures et appliquées, ainsi que des actions menées conjointement avec les sociétés de physique régionales et nationales de l'Union internationale de physique pure et appliquée dans le cadre de l'Année internationale de la physique, en 2005.

• **Le soutien à des ateliers de formation des enseignants** axés sur les nouvelles méthodes d'enseignement des sciences physiques, ainsi qu'à un salon international des mathématiques visant à inciter les jeunes et le grand public à savoir apprécier et mieux connaître les mathématiques.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Politiques nationales de l'éducation

L'éducation a un rôle primordial dans le développement humain durable. C'est aux gouvernements d'établir une politique cohérente en la matière. Pour l'UNESCO, il s'agit de fournir un appui technique et méthodologique.

Les réformes de l'éducation sont une préoccupation constante aussi bien pour l'Organisation que pour de nombreux États membres. Face aux multiples changements économiques, sociaux, politiques, et aux transformations scientifiques et technologiques, les pays doivent apporter des réponses appropriées. Les problèmes sont souvent considérables et les moyens alloués limités. Les difficultés sont encore plus complexes pour les États où l'étendue géographique, la diversité des populations et des systèmes institutionnels et éducatifs sont des facteurs importants à prendre en compte

- les États membres désireux d'entreprendre une réforme globale de leur système éducatif (perspectives à long terme et modifications en profondeur);
- les États membres dont le système est en transition et nécessite des changements ciblés ;
- les États membres dont le système éducatif est en situation de reconstruction (contexte d'urgence et priorités à court et moyen termes).



École de Bai Chay 2, Viet Nam
© UNESCO/ J. O'Sullivan

RENFORCER LES CAPACITÉS NATIONALES

L'UNESCO se base sur des analyses sectorielles et une évaluation

Une politique nationale d'éducation établit les grands objectifs, les orientations et les priorités définis par les gouvernements, ainsi que les stratégies pour les atteindre. Le rôle de l'UNESCO est d'apporter une assistance technique à la mise en place des politiques éducatives nationales. Plus largement, cette coopération technique s'adresse au processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques nationales et régionales, notamment des plans de développement sectoriel ou des programmes spécifiques. L'appui de l'UNESCO est initié dès lors qu'une demande d'un Etat membre ou d'un groupe de pays est formulée. Ces demandes de coopération peuvent émaner principalement de trois catégories de pays :

approfondie des besoins du contexte national, des capacités institutionnelles et des compétences nationales en concertation avec les gouvernements et leurs partenaires. L'objectif est d'optimiser l'aide externe, de l'adapter aux besoins réels du pays et de rendre plus efficace les ressources mises à disposition. L'assistance technique est mise en place au niveau national en tenant compte des cadres globaux de développement incluant, notamment, les objectifs du développement durable, la lutte contre la pauvreté, l'égalité des sexes...

L'une des missions de l'UNESCO est d'aider les pays à renforcer leurs capacités institutionnelles. Au regard des objectifs 2015 du Cadre d'action de Dakar, l'accent est actuellement mis sur l'élaboration de politiques cohérentes, ainsi que des plans d'action crédibles

Simuler pour mieux planifier

La simulation des politiques et stratégies éducatives est un outil technique pour la planification stratégique et sectorielle, permettant la construction de scénarios de développement de l'éducation. Elle permet de tester la viabilité des actions mises en œuvre. La planification de l'éducation basée sur l'étude de scénarios offre la possibilité d'examiner une variété d'options possibles pour le développement futur du système éducatif dans son ensemble ou de certains aspects sous-sectoriels. Les scénarios tiennent compte des options de politique, de leur faisabilité technique, ainsi que des contraintes financières.

pour la réalisation de l'Éducation pour tous. L'UNESCO a organisé une série d'enquêtes en vue d'évaluer les besoins en termes de capacités nationales. La plupart des États membres ont exprimé la nécessité d'appuis extérieurs pour la formulation et le renforcement de leurs plans et programmes d'éducation, notamment dans les domaines suivants:

- systèmes d'information pour le management de l'éducation;
- analyses sectorielles et évaluation des politiques;
- formulation de politiques éducatives;
- définition et estimation des ressources;
- coûts et financement de l'éducation;
- cadrage macro-économique;
- mécanismes de suivi et d'évaluation.

En réponse à ces demandes, l'UNESCO organise une série d'ateliers de formation et d'échanges d'expériences sur différents aspects, notamment l'analyse et le développement de politiques éducatives, la planification et les stratégies de mise en œuvre de plans, en coopération avec les autres partenaires pour le développement. Cette approche de renforcement des capacités nationales s'est avérée très concluante et les demandes ne cessent de croître. Au cours des prochains biennaux, ces actions seront poursuivies et approfondies à tous les niveaux tant au plan central que régional et local.

Contact :

Division des politiques et stratégies éducatives/
section d'appui au développement national de l'éducation
eps@unesco.org

Priorité à l'éducation pour tous

La priorité pour l'UNESCO est de planifier et de coordonner le programme d'Éducation pour tous (EPT), dans le cadre du suivi du Forum mondial de Dakar. Les plans d'action nationaux doivent s'attaquer aux problèmes liés aussi bien aux approches stratégiques qu'à l'insuffisance des ressources financières. Plus spécifiquement, chaque Plan d'Action National :

- est défini avec l'ensemble de la composante de la société civile ;
- canalise le soutien coordonné de tous les partenaires du développement ;
- définit les réformes correspondant aux six objectifs de l'EPT;
- établit un calendrier de financement à long terme;
- est axé sur l'action et s'inscrit dans un calendrier précis ;
- comprend des indicateurs de résultats à mi-parcours;
- réalise une synergie de tous les efforts de développement humain par son intégration au processus global et intersectoriel de planification nationale.

Pour aller plus loin

Site de l'Éducation pour tous :
<http://www.unesco.org/education/efa>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Les concepts fondateurs de l'UNESCO

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/11

Les concepts fondateurs de l'UNESCO

Le déni de la dignité humaine, révélé par la Seconde Guerre mondiale, au cœur même de la « civilisation », impose aux vainqueurs le devoir de repenser les bases sur lesquelles reprendre la construction de l'humanité. L'UNESCO est née de ce besoin.

En raison de leur victoire totale dans « la grande et terrible guerre qui vient de finir », les Alliés sont à l'automne 1945 dans l'obligation de régler trois questions :

- **comprendre** ce qui a conduit l'humanité si près de sa perte;
- **préciser** au nom de quoi les Alliés viennent de vaincre et s'approprient à régner – et à juger ;
- **définir** le contenu d'un accord possible pour l'avenir entre non seulement les vainqueurs (par ailleurs porteurs de visions du monde différentes) mais aussi tous les peuples de la Terre.

L'UNESCO est donc née d'un besoin impératif. Jamais, dans l'histoire humaine, une guerre totale à une entreprise totalitaire n'a débouché sur une victoire aussi totale. Il faut non seulement réorganiser le monde, ce à quoi pourvoient la Charte de San Francisco (26 juin 1945) et les accords de Bretton Woods (22 juillet 1944), mais refonder l'humanité. Tel est l'objet de l'Acte constitutif de l'UNESCO, adopté à Londres le 16 novembre 1945 par 37 nations, et qui, en quelques décennies, aura rallié la quasi unanimité des peuples de la planète. L'UNESCO est aujourd'hui la plus universelle des organisations internationales. Cet Acte Constitutif parle de lui-même. Il n'a pas pris une ride. Son actualité pour notre temps est impressionnante : preuve que l'œuvre à laquelle il appelait est plus que jamais à l'ordre du jour. L'Acte part d'un constat,

en déduit un but et tire de ce dernier une méthode.

UN CONSTAT. La « grande et terrible guerre qui vient de finir » a porté atteinte à l'humanité, non seulement dans ses œuvres, par les tueries et les destructions, mais dans son essence, par des crimes contre l'humanité. La dignité humaine a été blessée, tel est le pire des effets de la guerre. La guerre a tourné ainsi en raison d'un « reniement », qui lui est antérieur, « de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine ». Cela a permis deux choses. D'une part des différends, somme toute



Siège de l'UNESCO, Paris
© UNESCO/D. Roger

naturels et classiques, ont dégénéré en guerre sans merci, d'autre part des idéologies, comme « le dogme de l'inégalité entre les races et les hommes », ont subverti le respect élémentaire de la personne humaine

et de la vie même. Comment cela a-t-il pu se produire ? Par l'ignorance et le préjugé, affirme l'Acte constitutif.

UN BUT. Pour prévenir toute récurrence d'une pareille catastrophe, il faut résorber l'ignorance et le préjugé. Mais il s'avère que ce programme n'est pas seulement requis pour conjurer la récurrence d'une « grande et terrible guerre » attentatoire au genre humain. Il est aussi la condition pour l'organisation viable d'une humanité découvrant sa pluralité comme principe d'unité, après avoir vécu des millénaires dans une diversité

La conférence préparatoire

La conférence a lieu, à Londres, du 1^{er} au 16 novembre 1945, sous la présidence de Ellen Wilkinson, ministre de l'Éducation du Royaume-Uni. Alfred Zimmern, ancien directeur adjoint de l'Institut international de Coopération intellectuelle, fut le premier Secrétaire exécutif de la conférence. L'objectif final est « *la création d'une organisation pour l'éducation et la culture* ». 42 nations sont présentes : Arabie saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Irak, Iran, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Syrie, Tchécoslovaquie, Turquie, Union sud-africaine, Uruguay, Venezuela et Yougoslavie.

s'ignorant elle-même, et quelques siècles à découvrir cette diversité dans la douleur des accouchements impérialistes d'une première unification du monde. Aussi ce programme est-il positivement nécessaire pour édifier l'humanité, et non pas seulement pour « élever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix ». C'est « la dignité de l'homme » qui « exige la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix ». Le but est clair, et strictement contraignant. Ne pas y déferer est attenter à la dignité de l'homme.

UNE MÉTHODE. « Développer et multiplier les relations entre les peuples en vue de mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives », « en instituant la collaboration entre les nations », « dans un esprit de mutuelle assistance ». Atteindre « les buts de paix et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'ONU a été créée et que sa Charte proclame » passe par une coopération internationale dont l'UNESCO est le lieu. Cette coopération internationale a trois domaines d'application pour résorber l'ignorance et les préjugés :

- « **favoriser** la connaissance et la compréhension mutuelle des nations par la communication » ;
- « **imprimer une impulsion** vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture » ;
- « **aider** au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir ».

Le résultat d'ensemble auquel s'applique l'UNESCO est d'édifier la « solidarité intellectuelle et morale de

l'humanité », condition de l'« adhésion unanime, sincère et durable des peuples ».

L'ensemble des objectifs et concepts est résumé par l'article premier de l'Acte Constitutif : « L'Organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant la collaboration entre les nations par l'éducation, la science et la culture afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples ». En somme, le système conceptuel repose sur un **but** (« afin d'assurer... »), un **propos** (« contribuer à »), un **produit** (« en resserrant ») et des **activités** (« par... »).

Les précurseurs

L'Institut international de coopération intellectuelle (IICI) est créé en 1924, à Paris. Il est chargé de la coopération intellectuelle et culturelle internationale. Il est né de la Commission internationale de coopération intellectuelle, composée de douze membres, dont Henri Bergson, Marie Curie ou Albert Einstein.

Le Bureau international d'éducation (BIE) voit le jour en 1925, à Genève. Elle fait office de centre d'information en matière d'éducation. Organisation non gouvernementale à ses débuts, le manque de ressources financières se fait vite sentir. En 1929, le BIE devient un organisme intergouvernemental.

Pour aller plus loin

Sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org), cliquer sur Organisation

L'Humanité toujours à construire 1945-2005, Éditions UNESCO, octobre 2005

Les archives en ligne : <http://www.unesco.org/unescodi/index.php/fre/acueil/>

Contact Philippe Ratte : p.ratte@unesco.org
+33 (0)1 45 68 12 16



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine immatériel



Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/12

Patrimoine immatériel

Menacé par la mondialisation, le patrimoine vivant et traditionnel est fragile. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, entrée en vigueur en avril 2006, vise à protéger ce patrimoine.

Comme défini dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 17 octobre 2003), le patrimoine culturel immatériel (PCI) recouvre « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ». Ce patrimoine concerne les domaines suivants :

- traditions et expressions orales;
- musique, danse et théâtre traditionnels ;
- pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Le PCI est en évolution constante, mais il est aussi menacé, notamment par les effets de la mondialisation. Pourtant, ce patrimoine, à la fois vivant et traditionnel, procure un sentiment d'identité et de continuité aux groupes et communautés et constitue un creuset de la diversité culturelle.

En novembre 2006, 68 États ont déjà ratifié la Convention, trente États parties étant nécessaires pour qu'elle entre en vigueur. Entrée en vigueur le 20 avril 2006, les États déposent leur demande de ratification, acceptation ou

approbation à une vitesse exceptionnellement rapide qui témoigne, selon le Directeur général, de « l'intérêt suscité par le PCI dans le monde ». La première tâche sera alors d'établir des directives opérationnelles pour guider la mise en œuvre de la Convention. Elles contiendront, notamment, les critères d'inscription d'éléments du PCI, dans une des deux listes établies par la Convention. D'ici là, l'Organisation continue de mener ses programmes essentiels pour la sauvegarde du PCI.

PROCLAMATION DE CHEFS-D'ŒUVRE

En 1998, l'UNESCO a créé une distinction internationale, « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », afin de distinguer les exemples les plus remarquables. La



Carnaval de Barranquilla, Colombie, chef-d'œuvre 2003 – © UNESCO/M. Ravassard

Proclamation intéresse des formes d'expression populaires et traditionnelles et des espaces culturels (emplacements où se tiennent des conteurs, où ont lieu des rituels, places de marché, festivals, etc.) concentrant des activités populaires et traditionnelles régulières. L'un des objectifs est d'encourager les pays à établir des inventaires et à prendre des mesures pour protéger ce patrimoine et promouvoir la participation des artistes et des créateurs locaux. L'UNESCO a déjà proclamé (en 2001 et 2003) 47 chefs-d'œuvre. La 3^e proclamation s'est tenue le 25 novembre 2005 et la Première

Exemples de chefs-d'œuvre proclamés par l'UNESCO

Le Carnaval de Binche (Belgique) remonte au Moyen Âge. Il comporte des bals costumés extravagants et de joyeuses processions du légendaire personnage de « Gilles », composées de centaines de personnes portant de magnifiques chapeaux à plumes d'autruche et des masques de cire.

La Cosmovision andine des Kallawayas (Bolivie) est un système de croyances, rites, valeurs et expressions artistiques. Elle se manifeste dans la médecine traditionnelle et les connaissances botaniques, dont les vertus sont reconnues dans une grande partie de l'Amérique du Sud. Cet art de la guérison des Kallawayas suppose une grande connaissance des pharmacopées animale, minérale et botanique.

L'art du travail du bois des Zafimaniry (Madagascar). Les Zafimaniry vivent dans les hautes terres boisées du Sud-Est de Madagascar. Cette communauté est le dernier dépositaire d'une culture de travail du bois et de la menuiserie. Les motifs géométriques qui décorent les maisons, les tombes, le mobilier, les outils et les objets quotidiens sont extrêmement codifiés et reflètent les origines indonésiennes de la communauté, ainsi que les influences arabes.

session de l'assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel s'est tenue le 27 juin 2006. Les chefs-d'œuvre des États parties à la Convention peuvent être intégrés dans la Liste représentative du PCI de l'humanité établie par la Convention de 2003.

TRÉSORS HUMAINS VIVANTS

Les « Trésors humains vivants » sont des personnes qui détiennent à un très haut niveau les connaissances et compétences nécessaires à l'exécution ou à la création de certains aspects du PCI. Ce programme vise à encourager les États membres à reconnaître officiellement les détenteurs de traditions et les artisans de talent, afin d'assurer la transmission de leur savoir aux jeunes générations. En vue de la création de nouveaux systèmes de « Trésors humains vivants » dans les États membres, l'UNESCO apporte ou prévoit d'apporter une assistance financière, dans le cadre du programme de participation ou grâce à des fonds extrabudgétaires, qui s'ajoutera au financement provenant du programme ordinaire de l'Organisation.

LANGUES EN DANGER

Les langues n'ont pas seulement un rôle communicatif. Elles véhiculent des

valeurs, des expressions culturelles et reflètent une perception du monde. La Convention de 2003 veut sauvegarder les langues en tant que vecteur du PCI. La situation est grave : environ la moitié des 6 000 langues du monde sont en danger. Une langue disparaît, en moyenne, toutes les deux semaines. L'UNESCO concentre ses activités sur la sensibilisation à la disparition des langues ; le renforcement des capacités locales et la promotion de politiques linguistiques appropriées ; la mobilisation de la coopération internationale. L'Organisation s'appuie sur plusieurs textes essentiels, comme la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et, bien sûr, la Convention de 2003.

MUSIQUE TRADITIONNELLE

Au-delà des mesures de sauvegarde, de transmission et de documentation, l'UNESCO contribue à la sauvegarde du PCI à travers la Collection UNESCO de musique traditionnelle du monde. Depuis 1961, elle diffuse et célèbre des musiques de tous genres : populaires, savantes ou sacrées ; rurales et urbaines ; musiques de fête, de carnaval et bien d'autres. Pour la plupart réalisés dans leur contexte témoignant de leur rôle d'acte social central des communautés, ces enregistrements représentent des documents rares et uniques.

Contact :

Secteur de la Culture,
Section du patrimoine immatériel

Pour aller plus loin

Pour les activités et programmes de l'UNESCO relatifs au PCI, voir : www.unesco.org/culture

Retrouver les chefs-d'œuvre du PCI sur www.unesco.org/culture/masterpieces



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتنمية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/13

Éducation à la prévention contre le VIH/sida

Face à l'épidémie, l'UNESCO agit en priorité dans le domaine de l'éducation à la prévention du VIH/sida.

En 2004, le VIH/sida a été à l'origine d'environ 3,1 millions de décès, et de 14 millions d'enfants orphelins. Environ 14 000 nouvelles personnes sont infectées par le virus, chaque jour dont près de la moitié a entre 15 et 24 ans. L'éducation a un rôle important à jouer pour réduire les risques et la vulnérabilité liés à la pandémie du VIH/sida. Pour répondre efficacement, l'UNESCO porte ses efforts sur l'éducation à la prévention. Elle met à profit son expérience interdisciplinaire en combinant les politiques, les approches et les pratiques éducatives, les connaissances scientifiques, la sensibilisation aux contextes sociaux et culturels et le développement des capacités en matière de communication. Le VIH/sida risque de réduire à néant des décennies d'investissements dans l'éducation et le développement humain, en particulier dans de vastes zones de l'Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'épidémie n'est plus seulement un problème de santé, c'est aussi un défi pour le développement en général. Sévissant plus particulièrement parmi les jeunes adultes, le VIH/sida touche surtout les pauvres et les non instruits. Son impact sur le système éducatif est préoccupant. Le VIH/sida limite l'offre d'éducation en réduisant le

nombre d'enseignants et la demande d'éducation en incitant les enfants (dont la famille affectée doit faire face à des dépenses croissantes), à quitter prématurément l'école. La qualité de l'enseignement en pâtit également : l'absentéisme des maîtres, le manque d'assiduité des élèves, la réduction du temps consacré aux cours sont autant d'obstacles à une éducation de qualité.

EDUSIDA : UNE INITIATIVE MONDIALE

Pour donner un nouvel élan à l'éducation à la prévention, l'UNESCO et ses partenaires de l'ONUSIDA ont lancé, en mars 2004, une initiative mondiale appelée EDUSIDA. L'objectif est de prévenir la propagation du virus notamment chez les jeunes grâce à des réponses éducatives globales et de soutenir les systèmes éducatifs à fournir un environnement sûr et protecteur aux élèves.



Cours de prévention dans une classe de Maseru, Lesotho © UNAIDS/G.Pirozzi

L'UNESCO se concentre aujourd'hui sur les objectifs

suivants :

- intégrer l'éducation à la prévention du VIH/sida dans les programmes mondiaux de développement et dans les politiques éducatives nationales. L'UNESCO entreprend des activités de promotion pour favoriser une meilleure mobilisation des ressources. Au niveau

Education à la prévention contre le VIH/sida

Éducation à la prévention contre le VIH/sida

Les atouts de l'approche intersectorielle dans la réponse au VIH/sida

L'association des compétences de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, de la science, des sciences sociales, de la culture et de la communication permet à l'organisation de développer une capacité technique et organisationnelle fondée sur l'interdisciplinarité, particulièrement adaptée aux exigences de l'éducation à la prévention. Tous les secteurs de l'UNESCO entendent formuler des réponses culturellement appropriées, sensibles aux questions de genre, scientifiques, adaptées à l'âge des personnes, protectrices des droits de l'homme et enfin, associant les personnes vivant avec le VIH/sida :

- dans la région Asie-Pacifique, les secteurs de la culture, des sciences sociales et de l'éducation développent des programmes de prévention dans les domaines du VIH/sida, de la traite des jeunes filles et des femmes, et de la consommation de drogues injectables au sein des minorités ethniques de la région du Mékong ;
- le secteur des sciences sociales met l'accent sur les problèmes de discrimination liés au VIH/sida et, à cet égard, a réalisé un guide pratique pour les jeunes sur l'éducation par les pairs ;
- les secteurs de la culture et de l'éducation ont conjointement développé des manuels sur l'utilisation du théâtre dans la réponse au VIH/sida ;
- le secteur de la communication participe à l'élaboration de programmes de formation des journalistes et des professionnels des médias en Afrique, avec pour ambition d'améliorer leur aptitude à traiter des informations liées au VIH/sida, à la culture et au genre ;
- le secteur de la science s'oriente sur la mise à disposition d'informations scientifiquement fondées auprès des responsables publics, des professionnels de la communication et des éducateurs.

national, elle encourage le dialogue autour des politiques et une plus large information du public ;

- adapter l'éducation à la prévention à la diversité des besoins et des contextes. L'accent est mis sur la diffusion d'informations et les services de conseils par le biais de l'éducation formelle et non formelle, et des réseaux ;

- faciliter l'accès aux informations scientifiques. Ceci inclut l'appui à la coopération scientifique et le renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur en matière de production et de diffusion de travaux de recherche et d'informations sur le VIH/sida ;

- réduire la vulnérabilité et encourager des comportements responsables. L'UNESCO entend mobiliser les élites politiques au plus haut niveau. Elle vise à permettre aux décideurs, aux personnels de l'éducation et aux jeunes de jouer un rôle efficace et responsable. Elle encourage aussi les initiatives communautaires innovatrices qui visent à protéger et à impliquer les personnes les plus vulnérables.

Pour appuyer son action de prévention, l'UNESCO, à travers son initiative FRESH (Priorité à un programme

efficace de santé scolaire), travaille avec les ministères de l'Education et de la Santé pour la mise en place, dans les établissements scolaires, de politiques de santé et de programmes efficaces de promotion de la nutrition. FRESH s'attache à promouvoir l'acquisition de connaissances, de comportements et de valeurs permettant aux enfants de prendre des décisions appropriées et positives en matière de santé, y compris face au VIH/sida.

L'action de prévention de l'UNESCO comprend également la promotion, en collaboration avec le Bureau international du travail (BIT), de la mise en place de politiques sur le VIH/sida, sur le lieu du travail pour améliorer le bien-être des enseignants et des personnels de l'enseignement.

L'UNESCO a élaboré un plan de formation sur le VIH/sida sur le lieu du travail pour son propre personnel.

Cette initiative, lancée avec des groupes de formateurs choisis parmi le personnel de l'Organisation, a donné lieu à des sessions pilotes, avant la formation du personnel. Cette étape est essentielle pour mettre en place la politique des Nations Unies (adoptée en 1991), tout en l'adaptant aux besoins du personnel de l'UNESCO.

Mark Richmond, m.richmond@unesco.org
Chris Castle, c.castle@unesco.org

Pour aller plus loin

EDUCAIDS
<http://www.educaids.net>

Centre d'échange
d'informations sur l'impact
du VIH/sida sur
l'éducation :
[http://www.hivaidsclearin
ghouse.unesco.org](http://www.hivaidsclearin
ghouse.unesco.org)

Site du Bureau
international d'éducation,
banque de données
mondiale pour l'éducation
préventive VIH/sida :
[http://www.ibe.unesco.org
/hivaid/](http://www.ibe.unesco.org
/hivaid/)

Site de FRESH :
[http://www.unesco.org/
education/fresh](http://www.unesco.org/
education/fresh)



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/14

Droits de l'Homme

La promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous est un des piliers de la création de l'UNESCO. Son objectif principal reste la création d'une véritable culture universelle des droits de l'homme.

Par son Acte constitutif, l'UNESCO contribue à assurer, à travers ses domaines de compétence, le respect de tous les droits de l'homme. Compte tenu de son mandat intellectuel et éthique, l'Organisation joue, depuis sa création, un rôle important dans l'adoption d'instruments normatifs, la recherche concernant le contenu des droits de l'homme et leur enseignement. Ses multiples actions sont réalisées en partenariat avec les États membres, les commissions nationales de l'Organisation, le système des Nations Unies et la société civile.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE

L'UNESCO a confirmé son attachement à la cause des droits de l'homme, lors de la 32^e Conférence générale, en octobre 2003. Elle a adoptée une nouvelle Stratégie relative aux droits de l'homme (Document 32 C/57). Fruit d'un travail intersectoriel (partenaires hors et au sein des Nations Unies), elle identifie les actions prioritaires suivantes :

- meilleure intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans tous les programmes de l'UNESCO (voir encadré) ;
- promotion de la recherche et diffusion de connaissances sur les droits de l'homme (droit à l'éducation, droit de prendre part librement à la vie culturelle, droit à la liberté d'opinion et d'expression, droit de jouir des avantages du progrès scientifique et de

ses applications), afin de contribuer au développement et la mise en place par les décideurs de politiques bien informées ;

- promotion de l'éducation aux droits de l'homme. Cela inclut non seulement l'apprentissage et la pratique des droits de l'homme, mais aussi les procédures éducatives, les méthodes pédagogiques et l'environnement de l'éducation. L'UNESCO se concentre sur la mise en œuvre du plan d'action pour la première phase (2005-2007) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme qui met l'accent sur l'enseignement primaire et secondaire. Le Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme est décerné tous les deux ans ;



Mme Roosevelt et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme
© UNESCO

- l'établissement de normes et activités relatives à la protection des droits de l'homme, notamment par le travail du Comité sur les conventions et recommandations (CR), l'élaboration d'instruments normatifs dans les domaines de la bioéthique et droits de l'homme et la diversité culturelle et droits de l'homme ;

- renforcement des partenariats au sein du système des Nations Unies, notamment avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les agences spécialisées, les centres de recherche, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et la société civile dans son ensemble, afin d'arriver à une

Droits de l'Homme

Contact :

Secteur des sciences humaines et sociales ; Division des droits de l'homme.

Les droits de l'homme : pierre angulaire des toutes les activités de l'ONU

L'intégration des droits de l'homme dans les diverses activités du système des Nations Unies a été établie comme un des défis majeurs du Programme de réforme en cours depuis 1997. En 2003, un atelier interinstitutions a donné naissance à une position commune des institutions des Nations Unies sur le contenu de l'approche fondée sur les droits de l'homme. Ses composantes fondamentales peuvent être résumées au triptyque suivant :

- tous les programmes devraient promouvoir la réalisation des droits de l'homme ;
- les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme doivent guider toutes les activités dans tous les secteurs et dans toutes les phases de programmation ;
- les activités contribuent au renforcement des capacités des « détenteurs d'obligation » de s'acquitter de leurs obligations et/ou des « titulaires de droits » de faire valoir celles-ci.

L'UNESCO a lancé en 2005 un programme par étapes en vue d'intégrer les droits de l'homme dans toutes ses activités. Ce programme a pour objectif de former le personnel de l'UNESCO, au Siège et hors Siège, aux normes relatives aux droits de l'homme et à une programmation fondée sur les droits de l'homme.

répartition des tâches et une complémentarité des rôles.

NON-DISCRIMINATION

La lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie est au cœur du mandat de l'UNESCO. L'Organisation s'efforce de mettre en évidence les obstacles nuisant au plein exercice des droits humains : l'ultranationalisme, l'intolérance religieuse, la discrimination à l'encontre des minorités et les formes de discrimination issues des progrès de la science ou de maladies, comme le VIH/sida. Afin de répondre aux défis émergents des sociétés modernes, l'UNESCO a adopté en octobre 2003, une Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance (32C/13). Dans le suivi de son engagement renouvelé, l'UNESCO a lancé en 2004 une Coalition internationale des villes contre le racisme. Son objectif principal est d'établir un réseau de villes intéressées par l'échange d'expériences et d'expertises en vue d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, grâce à un plan d'action commun.

Quant à la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes, beaucoup de chemin reste à parcourir.

Les chiffres sont éloquentes : à peine 15,6 % des membres élus de Parlements dans le monde sont des femmes, il n'y a aucun pays où les femmes aient un revenu égal à celui des hommes, deux tiers des 771 millions d'analphabètes que le monde compte sont des femmes, et ... il n'y a eu aucune femme Secrétaire général des Nations Unies ni aucune femme Directeur général de l'UNESCO. Afin d'inverser cette tendance, l'action du Secteur SHS se concentre sur la recherche qui vise à encourager l'avancement des politiques publiques promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. L'action pèse aussi sur le partage des connaissances et le soutien aux initiatives des femmes. Dans le but d'assurer un cadre d'action de futurs dirigeants sensibles aux questions d'égalité des sexes et de droits des femmes, l'UNESCO encourage le développement de programmes d'études universitaires dans ce domaine.

L'UNESCO travaille aussi sur les questions de sécurité humaine, la consolidation de la démocratie et le maintien de la paix, qui sont étroitement liés aux droits de l'homme.

Pour aller plus loin

Le site de l'UNESCO sur les droits de l'homme :
www.unesco.org/human_rights



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

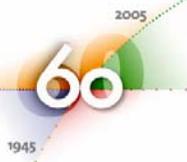
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Les technologies de l'information

Les actions de l'UNESCO dans le domaine des technologies de l'information portent sur deux objectifs essentiels : combler le fossé numérique et construire une société du savoir.

La révolution de l'information et du numérique ont démarré aux États-Unis et dans quelques pays de l'Europe du Nord, avant de gagner le reste du monde, et elle est loin d'être achevée. Le savoir, moteur de productivité et de croissance économique, est de plus en plus codifié et transmis par le biais de réseaux informatiques et de communication dans la nouvelle « société du savoir ». Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un ensemble d'outils de plus en plus efficace pour la création, la diffusion et le partage des savoirs. Les compétences aux usages de l'informatique sont aussi essentielles au succès de chacun que les compétences de base en lecture et en calcul.



Télécentre de Manhica,
Mozambique, 2004
© UNESCO/ S. Santimano

FOSSÉ NUMÉRIQUE

Si les TIC aident à construire une société du savoir ouverte à tous, il n'en reste pas moins qu'une part importante de la population mondiale n'a pas accès à ce savoir. L'accroissement du fossé numérique, qui traduit un véritable fossé du savoir, augmente les inégalités en matière de développement. C'est dans ce contexte que l'UNESCO conduit 2 missions essentielles : promouvoir le libre échange des idées et des connaissances et aider au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir. Son action s'inscrit dans la résolution du Conseil économique et social des Nations Unies (juillet 2000) sur le « rôle des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'une

économie mondiale fondée sur le savoir ». Le véritable enjeu est la prise en compte de la dimension humaine de la fracture numérique. L'objectif est d'intégrer toutes les dimensions éducatives, socioculturelles et éthiques pour contribuer à réduire la fracture numérique en plaçant la personne humaine au centre des objectifs. Les TIC ouvrent des perspectives pour l'éducation et la formation, la promotion de la créativité et du dialogue interculturel.

L'Organisation poursuit son action dans trois domaines distincts : les aspects éthiques, normatifs et juridiques ; les contenus et les applications des TIC ; les outils méthodologiques et l'accessibilité au savoir. La stratégie de l'UNESCO repose sur quatre composantes :

- **s'accorder sur les principes communs qui doivent régir la**

construction des sociétés du savoir.

Le progrès technologique soulève des questions éthiques comme le « savoir ouvert » et le partage des connaissances, la qualité et la fiabilité de l'information, le respect de la diversité des langues et des cultures, la protection de la propriété intellectuelle ou encore l'équilibre entre logiciels propriétaires et logiciels libres ;

- **accroître les possibilités d'apprendre en donnant accès à des contenus et des systèmes de prestation des services éducatifs diversifiés et de qualité.** L'Organisation encourage, à travers

Le partenariat UNESCO – Secteur public-privé

L'UNESCO collabore avec de nombreux partenaires des secteurs privé et public. Les partenariats avec les industries des technologies de l'information sont basés sur l'éthique et un savoir-faire technique de haut niveau. La liste des partenariats ne cesse de s'allonger. Elle comprend des accords avec Hewlett Packard, Intel, Microsoft, Alcatel et Hitachi, et concerne des domaines aussi variés que des programmes de formation des enseignants, des centres d'accès communautaires ou encore des réseaux scientifiques. La nature du partenariat varie, du sponsoring traditionnel à des accords stratégiques dans lesquels chaque partie intervient, mais sans apporter de contribution financière. Le mémorandum d'accord avec Intel et l'accord de coopération avec Microsoft marquent une nouvelle étape puisqu'ils sortent du contexte traditionnel de la collecte de fonds et du sponsoring pour tenter de répondre aux besoins des pays en développement.

des projets pilotes, l'utilisation des TIC dans la réforme de l'éducation ;

- **renforcer les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information et d'échanges culturels.** L'UNESCO appuie la constitution de réseaux pour favoriser l'accroissement des échanges et de la coopération. L'Organisation créera de manière progressive, avec d'autres institutions, un portail UNESCO mondial de la connaissance pour permettre l'accès à un réservoir d'informations ;

- **promouvoir l'utilisation des TIC en vue du développement des capacités, de l'autonomisation, de la gouvernance et la participation sociale.** L'utilisation des TIC favorise le partage de l'information et la participation démocratique à l'exercice du pouvoir par des groupes sociaux à différents niveaux.

Le domaine de l'éducation place les TIC au centre de ses actions. Elles permettent d'élargir la portée de l'enseignement en faisant reculer les contraintes spatio-temporelles. L'enjeu consiste à définir le meilleur usage des TIC pour améliorer la qualité de l'enseignement. L'UNESCO établira des liens plus étroits entre les producteurs et les utilisateurs de matériels didactiques. Les objectifs recherchés sont :

- une large diffusion des connaissances et des meilleures pratiques relatives à l'usage des TIC ;

- l'utilisation accrue par les gouvernements de systèmes de

prestation de service fondés sur les TIC;

- la diffusion des résultats de recherches sur les changements suscités par les TIC dans le processus d'enseignement et sur leur impact ;

- la promotion au niveau international d'un débat sur l'élaboration de normes pour les contenus et supports d'enseignement à distance et d'apprentissage électronique ainsi que pour l'établissement d'enseignement utilisant les TIC ;

- la formation des enseignants à l'utilisation des TIC en tant qu'aide pédagogique.

L'UNESCO et les logiciels libres

Depuis 2001, l'UNESCO soutient le modèle de développement des logiciels libres « *free/libre and open source* ». L'essor de ces logiciels a permis l'apparition de nouvelles façons de créer et de partager du savoir. Un logiciel est dit libre lorsque son code source et les éléments de base de sa conception sont accessibles à tous, par opposition au logiciel dit « propriétaire », dont le code source est non accessible. Un logiciel libre est un logiciel dont le programme source est fourni gratuitement aux utilisateurs (*copyleft*), avec l'engagement en contrepartie que les améliorations apportées par chacun d'eux bénéficient à la communauté toute entière. Le *copyleft* garantit que nul ne peut s'approprier individuellement le fruit d'une élaboration collective.

Contact :

Secteur Communication et Information ;
Division de la Société de l'information

Pour aller plus loin

Site de l'Information pour tous :
<http://www.unesco.org/webworld/ifap>

L'Observatoire sur la société de l'information :
<http://www.unesco.org/webworld/ifap>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Observer et connaître les océans



Observer et connaître les océans

Les océans représentent près de 70 % de la surface de la Terre. De plus, ils sont une source importante de nourriture et de richesses minérales. Mais la pollution et l'augmentation de la pêche détruisent cet équilibre.

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) est le programme majeur des Nations Unies, concernant les sciences et les services océanographiques. La COI, créée en 1960, fait de la coopération internationale son atout principal pour que les programmes touchent la plus grande partie du globe. Elle pallie le manque d'infrastructures et de données techniques rencontré par certains pays. Elle a pour objectif de « promouvoir la recherche scientifique afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans grâce à l'action concertée de ses membres ».

La COI a trois grands buts :

- promouvoir et coordonner la recherche multinationale ;
- fournir aux États membres des services océanographiques intégrés (échanges de données, stations de surveillance de l'océan...) ;
- renforcer les capacités pour la recherche océanographique par le soutien de programmes de formation et d'éducation, sur le court et le long terme, par l'assistance mutuelle entre les pays et les partenariats avec différentes institutions. Un nouveau programme a récemment été créé. Le but est de développer des capacités scientifiques durables. Pour cela, il est nécessaire de démontrer, à tous les niveaux de la société, que les sciences marines offrent des bénéfices

importants en termes de sécurité et de préservation des ressources essentielles des océans et des zones côtières.

La COI déploie diverses activités pour atteindre ses objectifs.

Le Système international d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique

est un des programmes les plus réussis. Il a, sans aucun doute, permis de sauver de nombreuses vies depuis sa mise en place, en 1965. Depuis le tsunami de décembre 2004, la COI travaille activement à l'extension de ce système. Avant la mise en place, en 2007, d'un système international couvrant toutes les régions du globe, un centre d'alerte pour l'océan Indien est opérationnel depuis juillet 2006.



Bouée océanographique chilienne (2005) pour le système d'alerte aux tsunamis © UNESCO/Shoa

Le système mondial d'observation des océans (GOOS/The Global Ocean Observing System)

est le principal programme de la COI. Il a permis la mise en place d'un système de surveillance des océans en temps réel et développe des conseils pour des actions futures, comme les prévisions climatiques et météorologiques (*voir encadré*).

Le réseau de données et d'informations océaniques pour l'Afrique (ODINAFRICA / Ocean Data and Information Network for Africa)

regroupe les institutions marines de

Le Système mondial d'observation des océans (GOOS)

Les océans ne connaissent pas les frontières des nations, d'où l'importance d'un système international basé sur la coopération des États. GOOS est né (officiellement en 1991) de cette volonté. C'est un système international, coordonné et durable de recueil de données sur les océans et les mers de la planète. Il constitue l'élément océanique du Système mondial d'observation du climat (GCOS) et la composante marine côtière du Système mondial d'observation de l'environnement terrestre (GTOS).

61 États membres participent directement à ce projet de collecte des informations sur les milieux marins et leur libre partage. L'amélioration des données, et les prévisions qui en découlent, sont un enjeu primordial pour la compréhension des variations climatiques. Ces données permettent non seulement de prévenir des phénomènes comme la montée du niveau de la mer, l'érosion côtière, *El Niño* ou *La Niña*, ainsi que la diminution des ressources halieutiques, mais également de déterminer la date idéale pour les récoltes. D'où l'importance de partager ces données avec tous, pays développés et en développement.

De nombreux instruments sont utilisés pour recueillir en temps quasi réel ces informations : des flotteurs de surface (le système Argos permet de les suivre par satellite) ou des dérivants (qui suivent les courants marins), des instruments de mesures océaniques, des observations de la surface de la mer par satellite, des stations d'observation côtière et en eau peu profonde, ou encore des plates-formes fixes en mer.

25 pays africains. Il est soutenu par la COI et le gouvernement des Flandres. Conçu pour rendre accessible les informations récentes, ce réseau a développé les infrastructures et les compétences nécessaires pour les archiver et les gérer. Chaque État membre s'est doté d'un Centre d'information et d'un Centre national de données océaniques.

Le programme des efflorescences algales toxiques (HAB / Harmful Algal Booms) permet de former les États membres pour lutter contre ces nuisances susceptibles de mener à la fermeture de pêcheries, à la baisse du tourisme ou à des problèmes de santé publique. 35 ateliers et plus de 500 formations ont été menés, grâce à l'apport des nouvelles technologies et les succès passés.

Ecosystem Indicators for Management of Resources. La COI développe l'utilisation de techniques et d'indicateurs mondiaux pour mesurer la santé des écosystèmes marins et côtiers. Ainsi, les scientifiques évaluent et prévoient l'impact du changement climatique. Ils proposent ensuite des stratégies et des recommandations, ainsi que des informations sur la productivité des ressources à venir, comme les populations de poissons ou les barrières de corail.

La recherche sur le changement climatique permet aux experts du monde entier d'évaluer le rôle des océans dans le changement climatique, et d'en comprendre les effets potentiels, comme la montée du niveau de la mer. Avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Conseil international pour la science (ICSU), la COI est l'un des co-sponsors de *The World Climate Research Programme* (WCRP), le Programme mondial de recherche sur le climat.

Recherche sur les puits océaniques de carbone. Étant donné le rôle important que les océans jouent dans l'atténuation du changement climatique, la COI promeut et coordonne la recherche internationale, les évaluations et l'observation systématique du rôle des océans comme puits de carbone.

Contact :

ioc.secretariat@unesco.org

Keith Alverson, Chef de la
Section des systèmes
opérationnels d'observation
à la COI :
K.Alverson@unesco.org

Pour aller plus loin

Le site de la Commission océanographique
intergouvernementale :
<http://ioc.unesco.org/>

Le site de GOOS :
<http://ioc.unesco.org/goos>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Musées et mémoires du monde



Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/17

Musées et mémoires du monde

Lieu de partage culturel par excellence, le musée est la mémoire « vivante » du développement de l'art, mais aussi de la science ou de la technique. Le passé ne peut vivre que par un travail de mémoire.

Si la création du musée est plutôt récente dans l'histoire de l'humanité, environ deux siècles, la collection d'objets a toujours été présente dans les cultures humaines. Elles traduisent un rapport au passé qui privilégie les traces matérielles laissées par nos ancêtres. Le musée est l'instrument de la sauvegarde et de la préservation du patrimoine dans son ensemble. Il est également le lieu où les interactions entre la culture et la nature sont exposées: de plus en plus nombreux sont les musées qui présentent les sciences, les sciences naturelles et les technologies.

TÉMOIGNAGE DU PASSE

Enfin, le musée est au service du développement endogène des communautés sociales dont il conserve les témoignages et dont il permet l'expression des aspirations culturelles. L'UNESCO joue un rôle prépondérant dans la préservation de ce patrimoine. Par exemple, l'Organisation développe le projet HeritageNet où un logiciel de saisie et d'édition des catalogues de musées (Museolog) propose, entre autres, la gestion des mouvements d'objets et le travail de restauration, la recherche et la sélection de documents, la sauvegarde et l'archivage de la base de données...

En Égypte, à la suite de la Campagne Internationale de Sauvegarde des Monuments de la Nubie, l'UNESCO a

lancé la Campagne internationale pour l'établissement du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC) au Caire. Le Musée de la Nubie a ouvert ses portes au public en 1997 et a reçu le prix Aga Khan d'architecture en 2001. Le NMEC est actuellement en construction et son inauguration est prévue en 2008. Ce sera le premier musée en Égypte, et dans le monde arabe, sur le thème de la civilisation. Depuis 1993, l'UNESCO s'est engagé dans un projet de réhabilitation et d'aménagement du Musée national du Koweït et pour la restauration de sa collection d'art islamique. Dans le cadre d'un projet financé par les fonds en dépôt italiens (2004), l'UNESCO aide à la restauration et au catalogage informatique des manuscrits islamiques et

hébraïques de dar al Makhtutat, au Yémen. Depuis avril 2003, suite au pillage du musée de Bagdad (Iraq), elle assiste, grâce à des donateurs, le musée dans différents domaines (base de données informatique, réhabilitation des laboratoires, préparation de manuels d'information pour le personnel et cours de formation en gestion et en conservation).

L'UNESCO publie, depuis 1948, un trimestriel consacré aux musées et au patrimoine, *MUSEUM International*. La revue se consacre à l'échange d'informations scientifiques et



Composition graphique du Caire et la colonnade du Temple d'Amenhotep III, Louxor
(H.F. Ibrahim © M. Taurus)

Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde

En avril 2004, est créé le Prix Mémoire du monde pour contribuer à promouvoir les objectifs du Programme du même nom et commémorer l'inscription au Registre de la Mémoire du monde du *Buljo jikji simche yojeol*, le plus vieux livre réalisé à l'aide de caractères métalliques mobiles connu au monde. Le *Jikji* contient les éléments essentiels du bouddhisme zen réunis par le prêtre Baegun à la fin de la période Goryeo. Le *Jikji* fut imprimé en deux volumes. Le premier volume n'a pas encore été retrouvé et le second est conservé à la Bibliothèque nationale de France. Le Prix, 30 000 dollars des États-Unis, est décerné tous les deux ans aux institutions ou individus ayant contribué de manière significative à la préservation du patrimoine documentaire et à l'accès à ce patrimoine. Le Prix lui-même, les frais de gestion ainsi que tous les frais liés à la cérémonie de remise du Prix sont intégralement pris en charge par la République de Corée. La Bibliothèque nationale de la République tchèque est le premier lauréat du Prix Jikji (2005) en reconnaissance de sa contribution à la préservation du patrimoine documentaire et à son accessibilité.

techniques dans une perspective de collaboration internationale. Son approche éditoriale a pour but d'encourager le dialogue entre la recherche, les meilleures pratiques de sauvegarde et de protection du patrimoine culturel, et la prise de décision politique dans un environnement culturel en profonde mutation. La revue est publiée en cinq langues, arabe, anglais, français, russe et espagnol (édition en ligne).

L'UNESCO a lancé, en 1992, le programme Mémoire du monde afin d'éviter l'amnésie collective et de promouvoir la conservation des fonds d'archives et des collections de bibliothèques partout dans le monde et d'en assurer la plus large diffusion. L'Organisation a mis en place le Registre Mémoire du monde. Il s'agit de la liste des collections du patrimoine documentaire d'intérêt universel. Parmi elles, la collection Bleek (Afrique du Sud, 1997), le fonds littéraire Goethe (Allemagne, 2001), les archives coloniales (Bénin, 1997), l'alphabet phénicien (Liban, 2005) ou encore la collection de photographies latino-américaines du XIX^e siècle (Venezuela, 1997). Jusqu'en novembre 2006, des comités nationaux Mémoire du monde ont été constitués dans 69 États membres et deux comités régionaux en Asie et Pacifique et en Amérique latine et les Caraïbes. À cette même date, 120 collections provenant de 57 pays étaient inscrites au Registre Mémoire du monde.

Plusieurs projets régionaux sont aussi réalisés dans le cadre du programme de Mémoire du monde :

Les Archives du commerce des esclaves est instauré en 1999. Il vise à améliorer l'accessibilité et la sauvegarde des documents originaux relatifs au commerce transatlantique des esclaves et à l'esclavage dans le monde.

Les cartes postales de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif est de rassembler, sous forme numérique, une sélection de cartes postales historiques relatives aux 16 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sur la période 1890-1930.

La photographie en Amérique latine et dans les Caraïbes. Un cédérom avec plus de 3 000 photographies permet de montrer les scènes principales de l'histoire de 10 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les archives de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. L'UNESCO coopère avec la Compagnie hollandaise des Indes orientales (VOC ou *Verenigde Oostindische Compagnie*), afin que ces archives soient plus largement disponibles.

Les manuscrits de Tombouctou. Ce projet, financé par le Luxembourg, vise à assurer la sauvegarde et l'accès le plus large à l'incalculable héritage culturel manuscrit existant à la fois dans les collections publiques et privées de la région de Tombouctou.

Contact :

Secteur Communication et Information,
Division de la Société de l'information
a.abid@unesco.org

Secteur Culture, division Musées

Pour aller plus loin

Le site Mémoire du monde :
www.unesco.org/webworld/mdm



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Gestion des transformations sociales



Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/18

Gestion des transformations sociales

Face aux bouleversements sociaux que génèrent la mondialisation et les innovations technologiques, l'UNESCO mène des actions pour renforcer les liens entre la recherche sociale et les politiques.

MOST, le programme pour la « gestion des transformations sociales », est la première initiative intergouvernementale créée au sein des Nations Unies. De 1994 à 2003, il s'est d'abord consacré à la recherche internationale. Aujourd'hui, c'est davantage à une amélioration de son impact politique et de sa visibilité qu'il s'emploie. Le programme travaille en relation étroite avec des Comités nationaux de liaison répartis dans 63 pays. Il est présidé, depuis le 19 octobre 2005, par l'actuel ministre du Développement social d'Afrique du Sud, M. Zola S. Skweyiya.

PRISE EN COMPTE POLITIQUE

D'ici à 2013, l'effort portera avant tout sur la nécessité de relier entre eux les réseaux internationaux d'action publique et ceux des chercheurs et experts. Objectif : mettre la recherche en sciences sociales au service de politiques concrètes. Plusieurs orientations ont été définies :

- valoriser et traiter, selon des méthodologies éprouvées, les connaissances relatives aux transformations sociales produites dans le Nord comme dans le Sud ;
- favoriser une meilleure prise en compte des résultats de la recherche dans la formulation des politiques, grâce à de nouveaux outils ;
- garantir une interaction entre recherche et action, en tirant parti des cultures scientifiques et politiques qui se croisent au sein de l'UNESCO ;
- renforcer les capacités scientifiques, professionnelles et institutionnelles, notamment dans les pays en développement.

Les thématiques suivantes, qui résultent de larges consultations menées auprès des partenaires de l'UNESCO, feront l'objet d'une attention prioritaire de la part des nouveaux réseaux MOST-2 (2004-2013) rassemblant décideurs et scientifiques :

- Amérique latine et Caraïbes : *combattre la pauvreté* ;
- Afrique : *les politiques d'intégration régionale* ;
- États arabes : *le rôle de l'État dans le développement des politiques sociales* ;
- Europe : *les sociétés vieillissantes* ;
- Petits États insulaires en développement Pacifique/ Caraïbes : *le développement durable*.



Saint-Petersbourg, été 2005
© UNESCO/S. Castro

MOST cherche de nouveaux moyens pour diffuser à grande échelle des informations pertinentes à des groupes cibles tels que les ministres des Affaires sociales, les autorités régionales et locales, les médias, les groupes de défense d'intérêts, les acteurs de la société civile et l'ensemble de la sphère académique. Une série de services et de ressources ont été élaborés pour répondre à ces attentes.

Ce texte d'information n'est pas un document officiel de l'UNESCO.
Il présente, à des fins d'information du public, le thème « Gestion des transformations sociales »

Pour toute information complémentaire, contacter le Bureau de l'information du public, BPI, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, tel. +33 (0)1.45.68.16.81 (16.82) - bpi@unesco.org

Les États-membres du Conseil intergouvernemental du MOST (2005-2007)

Europe de l'Ouest et Amérique du Nord : Belgique, Finlande, Grèce, Israël, Italie, Suède ;

Europe centrale/ orientale : Hongrie, ex-République yougoslave de Macédoine, République tchèque, Ouzbékistan ;

Amérique Latine et Caraïbes : Costa Rica, Cuba, Mexique, Pérou, République dominicaine, Venezuela ;

Asie-Pacifique : Afghanistan, Chine, Fidji, Malaisie, République islamique d'Iran, Sri Lanka, Thaïlande ;

Afrique : Cameroun, Congo, Mali, Mozambique, Sénégal, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Ouganda ;

États Arabes : Égypte, Jordanie, Maroc, Oman.

Lancée à la fin du printemps 2005, la **Bibliothèque digitale MOST-2** héberge les publications du programme. Un moteur de recherche en plusieurs langues facilite l'accès aux documents.

La série de documents politiques MOST-2, disponible en anglais, espagnol et français, s'appuie sur les conclusions d'analyses politiques provenant des travaux de MOST et d'autres productions scientifiques des partenaires du programme.

« **L'Outil d'information politique interactif** » est un service en ligne gratuit. Il sera disponible sur le site Web de MOST et permettra aux utilisateurs de produire des rapports personnalisés grâce à des documents originaux.

UNE ACTION INTERNATIONALE

Au plan international, MOST déploie plusieurs actions d'envergure. Ainsi, le « Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (IFSP) », s'est tenu en Argentine et en Uruguay, du 20 au 24 février 2006. Se déroulant simultanément dans quatre villes, Buenos Aires, Cordoba, Rosario et Montevideo, il a ouvert des pistes nouvelles concernant les relations entre recherche en sciences sociales et action publique avec cinq thèmes-clé: les dynamiques et les problèmes mondiaux ; les politiques sociales ; les politiques urbaines et la décentralisation ; les politiques d'intégration régionale et la migration. Ce Forum a évoqué un certain nombre de problèmes qui freinent et paralysent la création d'une interface. Sur la base de ce diagnostic, le Forum « aspire à

proposer de nouvelles recommandations qui souligneront la stratégie nécessaire à l'élimination de l'écart existant ».

Par ailleurs, MOST organise régulièrement des rencontres de ministres des Affaires sociales. Selon le modèle du « Forum des ministres du développement social », qui en est à sa sixième session en Amérique latine, deux autres forums similaires ont vu le jour en Afrique. Le premier s'est tenu, en novembre 2004 en Afrique australe, et un autre s'est tenu en janvier 2006, en Afrique de l'Ouest. Ce système d'apprentissage interactif entre ministres devrait permettre de renforcer les liens de coopération horizontale en vue :

- d'ouvrir des espaces de réflexion, de consultation et de coopération sur les questions du développement social ;
- d'assurer un cadre approprié pour la recherche de réponses adéquates ;
- de partager des expériences et des bonnes pratiques.

À terme, l'objectif poursuivi est de réduire les inégalités économiques et sociales.

Contact :

www.unesco.org/shs/most

Pour aller plus loin

Documents Politiques :
www.unesco.org/shs/most/policy-papers

IFSP, Argentine et
Uruguay, 20- 24 février
2006 :
www.unesco.org/shs/ifsp

Ce texte d'information n'est pas un document officiel de l'UNESCO.
Il présente, à des fins d'information du public, le thème « Gestion des transformations sociales »

Pour toute information complémentaire, contacter le Bureau de l'information du public, BPI,
UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, tel. +33 (0)1.45.68.16.81 (16.82) - bpi@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

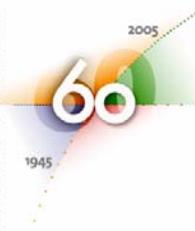
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/19

Artisanat et Design

S'il est ancré dans les traditions, le travail de la main naît aussi de la créativité et de la modernité. L'artisanat et le design constituent aujourd'hui un apport important du développement.

L'artisanat trouve son origine dans les traditions. Chaque génération transmet une nouvelle créativité. Dépositaires d'un patrimoine culturel, les artisans enrichissent et adaptent cet héritage aux besoins de la société contemporaine. Les produits artisanaux reflètent la créativité, la culture et le patrimoine des artisans. L'artisanat utilitaire ou artistique représente une expression culturelle de grande valeur, un « capital de confiance en soi », particulièrement précieux pour les pays en développement. La revalorisation du travail de la main est également importante pour beaucoup de pays industrialisés où la standardisation industrielle s'impose, souvent au détriment d'autres formes de créativité.

soutenu par de nombreuses expositions (Salon Maison et Objet à Paris ou Folk Art Market à Santa Fe, Etats-Unis), en coopération avec le secteur privé. L'UNESCO est spécialement concernée par la création de produits originaux, la promotion d'un artisanat de qualité et la capacité des artisans de commercialiser leurs produits sur le marché international.

CULTURE ET DEVELOPPEMENT

Un des objectifs du Secteur de la culture de l'UNESCO est de renforcer les liens entre culture et développement par le renforcement des capacités et le partage des connaissances. À cet égard, l'artisanat et le design constituent sur le plan de la croissance économique et de la cohésion sociale, un avantage non négligeable pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Ils ouvrent des perspectives considérables pour donner aux populations pauvres et communautés autochtones des moyens d'agir. L'Organisation œuvre à faire mieux connaître sur le plan international les artisans créateurs et à fournir aux décideurs des données sur l'impact culturel et socio-économique des activités artisanales, en particulier s'agissant du tourisme. Des ateliers sont organisés pour faciliter les échanges entre artisans et jeunes étudiants d'instituts de design pour promouvoir les interactions et stimuler la créativité en faisant appel aux



Couverture de la brochure trilingue *Artisanat et Design*
© UNESCO

STIMULER L'INNOVATION

L'UNESCO s'attache depuis de nombreuses années à développer une action harmonieuse, cohérente et concertée en intégrant les activités de formation, de production et de promotion. Elle s'emploie aussi à encourager la coopération entre les organismes nationaux concernés, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. L'Organisation souhaite stimuler l'innovation et la formation, faciliter la création de petites entreprises et la présence d'artisans créateurs sur le marché mondial et ainsi développer des liens entre artisanat et design. Ce projet est

Artisanat et Design

Du Prix UNESCO de l'Artisanat au label d'excellence

À partir de 2006, le Prix UNESCO de l'artisanat créé en 1990 et attribué par région a été remplacé par le programme « label d'excellence » au niveau sous-régional. Ce label d'excellence, créé en 2001, conjointement par l'UNESCO et le ASEAN Handicraft Promotion and Development Association (Association pour le développement et la promotion de l'artisanat dans les pays du Sud-Est asiatique), a pour but d'établir des labels de qualité et d'attirer l'attention du marché international sur les produits artisanaux des pays participant à ce projet. À la lumière de l'intérêt grandissant pour le programme, l'UNESCO a décidé en 2004 d'étendre le label d'excellence aux régions d'Asie du Sud-Est et d'Asie centrale. Ce projet a été mis en œuvre dans d'autres régions du monde à partir de 2006.

technologies nouvelles. En avril 2005, un atelier sur la vannerie s'est tenu à Madagascar pour les femmes artisans de l'océan Indien. En septembre 2005, une rencontre des verriers de la Méditerranée a eu lieu en Tunisie. Le programme vise aussi à encourager l'artisanat de qualité et les créations par le biais d'Internet, avec la mise en place d'un outil de promotion et d'un annuaire de tous les bénéficiaires de prix, le « Catalogue des catalogues ». Dans cet esprit, l'UNESCO a lancé depuis une quinzaine d'années une série d'initiatives, notamment :

- la publication et la large diffusion, en 1990, d'un *Guide méthodologique sur la collecte des données* (en anglais, français, espagnol et arabe) ;
- l'organisation d'un premier atelier international relatif à la collecte de données sur « artisanat et tourisme » (Fès, 21-23 janvier 2002) et la création d'un « indice UNESCO de la dépense en artisanat par touriste par jour ».

De plus, l'UNESCO s'attache à promouvoir des conceptions novatrices de formation en matière de création de produits, d'emballages, de techniques de commercialisation et de gestion de petites entreprises, l'accent étant placé sur la formation professionnelle des femmes et des jeunes. Dans le même

esprit, le concours de mode Design 21 offre des possibilités d'entrer sur le marché à des centaines de jeunes stylistes des cinq continents. Cette compétition biennale invite les jeunes stylistes et designers à créer et à présenter une vision originale et inédite de l'art de vivre dans ce nouveau siècle. La dernière édition, « Love/Why ? » s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, en novembre 2005. Enfin, depuis 2002, l'UNESCO développe l'Alliance globale pour la diversité culturelle. Celle-ci soutient les industries culturelles, telles que la musique, le film et l'édition, dans les pays en développement. Elle promeut le respect de la propriété intellectuelle et elle encourage des partenariats public-privé entre les membres de l'Alliance qui facilitent l'échange d'expériences, de savoir-faire et de pratiques, ainsi que le renforcement des capacités locales. Dans un contexte de plus en plus mondialisé, l'objectif de l'Alliance est d'assurer une offre diversifiée de produits et de services culturels sur les marchés nationaux et internationaux.

Pour aller plus loin

Le site de l'ASEAN
Handicraft Promotion and
Development Association :
www.aphada.com

L'Alliance globale pour la
diversité culturelle :
globalalliance@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Sciences et technologies pour le développement

Sciences et technologies pour le développement

Le programme de l'UNESCO pour la science, l'ingénierie et la technologie (SIT) met l'accent sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les connaissances appliquées aux domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie (SIT) rendent possible un développement socio-économique durable. Elles sont fondamentales pour répondre aux besoins humains fondamentaux et à la réduction de la pauvreté. Elles jouent également un rôle clé dans la mise en œuvre d'un développement durable et d'un système de prévention, de réponse et de reconstruction dans les situations d'urgence et de catastrophes. Elles sont encore déterminantes pour réduire la fracture du savoir et encourager la coopération interculturelle. Le programme de l'UNESCO pour la science, l'ingénierie et la technologie se concentre sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et sur la mise en œuvre des connaissances dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et de la technologie afin de lutter contre la pauvreté. Il s'attache à favoriser un développement socio-économique durable et à atteindre les Objectifs du millénaire en matière de développement.



E. Lazovska © UNESCO

Renforcement des capacités

Le programme a développé des services d'aide et de conseil, de sensibilisation, de collecte et de publication d'informations, de développement de programmes scolaires, de formation continue, d'apprentissage à distance et d'organisation de rencontres d'experts associés, d'ateliers et de conférences et de coopération institutionnelle en partenariat avec les gouvernements, le

secteur privé, les corps professionnels et les ONG.

Nous vivons dans des sociétés du savoir mondialisées, où la science, l'ingénierie et la technologie prennent une part croissante dans le développement socio-économique. Par conséquent, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en science, en ingénierie et en technologie est vital. La stratégie de ce programme est axée sur le développement et le renforcement :

- de l'enseignement des sciences et de l'ingénierie, de la formation, de la recherche et du développement professionnel ;
- du programme, du matériel et des méthodes d'apprentissage/enseignement ;
- des normes, des contrôles de qualité et de l'accréditation ;
- de l'apprentissage interactif et à distance ;
- de l'éthique et de la déontologie dans le domaine des sciences et de l'ingénierie ;
- de la promotion des sciences de l'ingénieur et à la technologie ;
- des indicateurs, des systèmes de communication et d'information en science et en ingénierie ;
- de l'égalité entre les sexes dans le domaine des sciences et de l'ingénierie ;
- de la prévention, de la préparation, de la réponse et de la reconstruction dans les situations d'urgence et de désastre ;
- de la planification des politiques en science, en ingénierie et en technologie.

Ce texte d'information n'est pas un document officiel de l'UNESCO.

Il présente, à des fins d'information du public, le thème « Sciences et technologies pour le développement »

Pour toute information complémentaire, contacter le Bureau de l'information du public, BPI,
UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, tel. +33 (0)1.45.68.16.81 (16.82) - bpi@unesco.org

Sciences et technologies pour le développement

L'UNESCO et les villages solaires en Afrique

À Onamunanamha, au nord de la Namibie, le village solaire pilote est l'aboutissement d'un projet conjoint entre l'UNESCO et le PNUD. L'électricité a été installée dans les locaux scolaires, l'église, la clinique locale. Des élèves ayant terminé leurs études ont été formés pour l'entretien du système. Un projet similaire, à Makanijira (Malawi), dessert un village de 3 000 habitants et ses environs.

Une étude de faisabilité a été menée par l'UNESCO pour mettre sur pied un village solaire pilote à N'Gaoundere (Cameroun). Cette étude approfondie comprenait la production et la distribution de 5 séries d'aide didactique (en français) pour des écoliers, des étudiants de lycées techniques et des dirigeants communautaires, de même que pour la formation d'une centaine de dirigeants communautaires et représentantes d'associations de femmes. L'étude de faisabilité a été diffusée au Cameroun, Mali, Maroc, Niger, Tunisie, Tanzanie et Zimbabwe.

Le projet de village solaire pilote, élaboré en 2000 à Ampasina Maningory (Madagascar), utilise des panneaux solaires photovoltaïques installés sur les toits de bâtiments publics. L'électricité alimente donc la mairie, une école primaire, une école secondaire et l'éclairage de ville. Il est également prévu d'installer un réfrigérateur pour les vaccins et les médicaments du centre de santé. Il est envisagé que ce village devienne un centre de formation en énergies renouvelables.

Lutter contre la pauvreté

On aborde souvent la question de la précarité sous un angle économique. En réalité, la précarité est d'abord liée au faible accès des personnes ressources leur permettant de satisfaire des besoins fondamentaux tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la production et la transformation des aliments, le logement, l'énergie, les moyens de transports et de communication, la génération de revenus, la création d'emplois et d'entreprises. L'ingénierie, la science et la technologie (SIT) sont d'une importance primordiale pour y répondre. Ces disciplines doivent être adaptées aux situations sociales, économiques, à l'état d'éducation et de connaissance des personnes défavorisées, pour leur permettre de disposer d'une autonomie et de trouver des moyens de subsistance durables.

Les gens qui vivent dans la pauvreté sont souvent plus vulnérables aux situations d'urgence, aux catastrophes naturelles et humaines. Les SIT peuvent aussi à prévenir, à répondre et à atténuation leurs effets.

Les activités du programme s'attachent à lutter contre la pauvreté en perfectionnant les systèmes d'innovation grâce à la recherche appliquée, à la diffusion et au partage de l'information et à la mise en place de projets pilotes, notamment dans les pays les moins développés.

La science, l'ingénierie et la technologie au service du développement durable

Ce texte d'information n'est pas un document officiel de l'UNESCO.

Il présente, à des fins d'information du public, le thème « Sciences et technologies pour le développement »

Pour toute information complémentaire, contacter le Bureau de l'information du public, BPI,

UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, tel. +33 (0)1.45.68.16.81 (16.82) - bpi@unesco.org

Contact :

Secteur Sciences,
Secteur Éducation,
Éducation des
sciences et de la
technologie.

Pour aller plus loin :

Site des sciences :

[www.unesco.org/
science](http://www.unesco.org/science)

Des ressources et des connaissances existent, dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et de la technologie, pour satisfaire les besoins humains fondamentaux et réduire la pauvreté ainsi que pour atteindre d'autres Objectifs des Nations Unies du millénaire en matière de développement dans le sillage du Sommet mondial sur le développement durable et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, dont l'UNESCO est l'agence chef de file. Nous devons mettre en pratique la connaissance dont nous disposons là où elle est nécessaire pour améliorer le niveau de vie.

Le programme apporte son soutien aux activités organisées dans le cadre de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable et du Sommet mondial sur le développement durable dans des domaines tels que :

- la science environnementale et écologique ;
- la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, l'assainissement ;
- la production écologique et le recyclage ;
- l'utilisation raisonnable, la conservation et le renouvellement de l'énergie ;
- la préparation, la réponse et la reconstruction en situation d'urgence et de catastrophe ;
- la participation d'ingénieurs à la définition et à la planification de politiques en faveur du développement durable.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/21

Enseignement secondaire et professionnel

De plus en plus de jeunes accèdent à l'enseignement secondaire. Cette croissance de la demande appelle à des mesures urgentes pour une expansion de l'offre, une diversification des filières, ainsi que la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel.

Selon le Recueil de données mondiales sur l'éducation 2007 de l'UNESCO, près de 502 millions d'enfants et d'adolescents seraient scolarisés dans le secondaire alors qu'ils n'étaient que 321 millions en 1990. Malgré cette croissance rapide, de nombreux jeunes (près de 300 millions) sont encore exclus de ce cycle d'enseignement. Celui-ci doit, de plus, faire face à d'importants problèmes en termes de qualité et de pertinence qui affectent les acquis des élèves tels que l'inadaptation des contenus éducatifs aux besoins des jeunes et de la société, la fragmentation du savoir et l'inefficacité des méthodes d'enseignement.



École secondaire à
La Havane, Cuba
© UNESCO/S. Bahri

secondaire et les objectifs de l'Education pour tous (EPT), afin d'anticiper les besoins qui naîtront de l'augmentation des effectifs dans le primaire ;

- **la nécessité d'un accès équitable** au secondaire, notamment à travers l'enseignement à distance, l'égalité entre les garçons et les filles et l'intégration des groupes marginalisés et des minorités ;

- **la rénovation des contenus et des méthodes** d'enseignement / apprentissage (en particulier dans les

disciplines scientifiques et technologiques) ;

- **l'acquisition des compétences** nécessaires dans la vie courante (*life skills*), notamment pour la protection contre le VIH/SIDA et pour la formation d'un esprit d'initiative et d'entreprise permettant de lutter contre la pauvreté ;

- **la formation des enseignants** et des chefs d'établissement face à leurs nouveaux rôles ;

- **la valorisation du rôle de l'art** et de la culture dans les contenus et les méthodes d'enseignement afin de stimuler la créativité des élèves et leur esprit critique ;

- **la nécessité de créer des passerelles** entre l'enseignement secondaire général et le professionnel pour que des compétences génériques

UN ENSEIGNEMENT INADAPTÉ

En effet, de l'avis de tous, pays développés comme en développement, de nombreux programmes actuels suivent un modèle conçu pour correspondre aux réalités du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle et non à celles du 21^{ème} siècle. C'est dans cette perspective que l'UNESCO apporte son soutien à la conception et à la mise en place de stratégies et de politiques nationales pour l'expansion et la réforme de l'enseignement secondaire. Les efforts portent sur des points essentiels comme :

- **la cohérence et l'interaction** entre les politiques nationales sur le

Enseignement secondaire et professionnel

Enseignement secondaire et professionnel

Le Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels

Le Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) de l'UNESCO est spécialisé dans l'EFTP (enseignement et formation techniques et professionnels). Opérationnel depuis 2000, il est basé à Bonn (Allemagne). Le Centre se focalise sur les pays en voie de développement, les pays en période de transition et les pays en situation post-conflictuelle. Il accorde une attention particulière aux besoins des jeunes, des femmes et des groupes défavorisés. Sa mission est de promouvoir l'EFTP, apporter un soutien à la mise en place de cet enseignement, améliorer l'accès et assurer la bonne qualité de la formation. Le Centre international UNEVOC-UNESCO aide les États membres à mettre en place une formation et un enseignement performants, adaptés et ouverts à tous. Pour atteindre ces objectifs, le Centre a mis en place plusieurs instruments : les réseaux (le réseau UNEVOC rassemble plus de 220 institutions spécialisées dans l'EFTP dans plus de 150 pays), le partage des connaissances et les publications, les services de conseil, et la formation et le développement des ressources humaines.

(la capacité à travailler en équipe, à communiquer, à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication etc....) soient acquises dans les deux systèmes dans l'optique de répondre efficacement aux exigences et aux aspirations légitimes des jeunes générations ainsi qu'aux impératifs de développement durable.

Longtemps considéré comme un enseignement de seconde zone, l'enseignement technique et professionnel (ETP) reprend ses droits dans les politiques nationales d'éducation. Les gouvernants prennent conscience de l'importance de former et préparer les jeunes adolescents au monde du travail. L'ETP apparaît comme une solution concrète à la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. La Recommandation révisée de l'UNESCO concernant l'enseignement technique et professionnel (2001) définit l'ETP comme un « *terme général qui désigne ceux des aspects du processus éducatif qui, en plus d'une instruction générale, impliquent l'étude des techniques et des sciences connexes, et l'acquisition de capacités pratiques, d'attitudes, d'une compréhension et de connaissances en rapport avec les professions des divers secteurs de la vie économique et sociale.* » L'Organisation apporte son aide technique pour la mise en place de formations d'enseignants, le développement de matériels ou de programmes visant à renforcer les liens entre l'éducation, l'industrie et l'agriculture. L'objectif est de dynamiser

cet enseignement et lui rendre le statut qui lui convient en améliorant la qualité de la formation et la parité des genres.

Dans le domaine de la parité, l'UNESCO s'attache à soutenir les efforts effectués par les États membres. En 2002, par exemple, l'Organisation a lancé un projet en Asie et dans la région du Pacifique, en vue d'améliorer l'accès des jeunes filles de milieux défavorisés à l'ETP. Le projet consiste à mettre en place des programmes de formation dans deux communautés du Cambodge, de l'Indonésie et du Népal. L'Organisation développe aussi une stratégie visant à réintégrer les ex-combattants à la société civile. De nombreux ex-combattants, jeunes pour la plupart, sont enfermés dans un cycle de violence qui les rendent inaptes à la vie en société. L'éducation et la formation deviennent alors essentielles dans les programmes de reconstruction et de réintégration. L'ETP apporte aux communautés touchées par un conflit l'opportunité de reconstruire les infrastructures et développer une économie freinée, voire détruite pas un conflit. Dans les zones rurales pauvres des pays en développement, l'ETP permet d'améliorer le sort des familles et des communautés rurales. L'ETP forme à la diversification de l'économie, à la valorisation de la productivité des arts traditionnels et des industries.

Contact :

Secteur de l'éducation ;
Section enseignement
secondaire et Section
enseignement technique et
professionnel

Pour aller plus loin

Pour visiter le Centre international
UNEVOC :
www.unevoc.unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

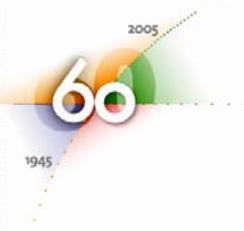
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Le développement des médias

Pilier de la démocratie, les médias sont également un facteur clé du développement. En permettant aux citoyens de s'emparer des questions d'actualité, ils contribuent à l'émergence d'une société civile. C'est pourquoi l'UNESCO encourage le pluralisme et les médias communautaires.

L'approche de l'UNESCO se concentre sur les pays en développement. S'appuyant sur les principes directeurs établis dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur la Stratégie de l'UNESCO sur les droits de l'homme adoptée en 2003 et son Acte constitutif, l'Organisation promeut la libre circulation des idées par le mot et par l'image et contribue à faire avancer la compréhension et la connaissance entre les peuples grâce à tous les moyens de communication de masse. Les droits de l'homme, l'égalité, la démocratie et la bonne gouvernance apparaissent comme des garants du développement économique et social sur le long terme.



DJ Elias Raul S. Larga à Radio Komati, à Manhica, Mozambique.
Elias est aussi agriculteur.
© UNESCO /S. Santimano

respect de la légalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus internationalement, notamment le droit au développement ».

Faute de développement des médias, l'émergence d'une société civile forte reste très aléatoire dans de nombreux pays en développement, ce qui ne permet pas au public de comprendre et de s'emparer des questions d'actualité. En cause : le manque de pluralisme dans les médias et les faibles ressources humaines et institutionnelles. Or, une citoyenneté active est le meilleur moyen d'encourager le développement et de préserver la démocratie et les libertés fondamentales, notamment dans les pays qui connaissent une transition démocratique. Le développement ne peut être l'affaire des seuls gouvernements ; d'autres secteurs de la société doivent y être impliqués.

L'émergence d'une société civile

Le pluralisme des médias et la liberté de la presse sont déterminants pour le développement démocratique. Les médias et les projets de développement de la communication ont en effet gagné en importance. Directement lié à la Déclaration des Nations unies pour le Millénaire et aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le développement des médias conditionne les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance. En formulant ces objectifs, les chefs d'État et les gouvernements ont déclaré qu'ils « n'épargneront aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer le

Médias et démocratie

Les médias jouent un rôle unique dans la société. On y aborde et on y débat des perspectives et des enjeux contemporains aux niveaux local, national et mondial, ce qui permet à une communauté plus large d'accéder à ces messages et leur confère une crédibilité. Ensuite, les médias facilitent le dialogue et le débat entre la société civile et le gouvernement. Ils peuvent aussi renseigner le gouvernement et le public sur le rôle de la société civile.

Le développement des médias

Le développement des médias

Le Programme international pour le développement de la démocratie (PIDC)

L'aide internationale est primordiale pour développer des médias pluralistes, c'est-à-dire pour qu'ils ne soient pas la propriété de quelques uns ; un facteur important pour le développement de médias communautaires indépendants. Il s'agit là d'une priorité du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Le PIDC est le seul forum multilatéral dans le système des Nations Unies qui encourage la communauté internationale à promouvoir le développement des médias dans les pays en développement. L'UNESCO a créé le PIDC en 1980 pour accélérer le développement des médias. Jusqu'en 2006, le programme a injecté 90 millions de dollars dans plus de 1 000 projets répartis dans 139 pays. Les projets couvrent un large éventail d'activités, de la mise sur pied d'une agence de presse panafricaine à un projet de télévision monté par des femmes dans une petite île du Pacifique, en passant par la création d'un Institut des médias d'Afrique australe à la première station de radio indépendante au Népal.

Celle-ci a en effet des médias pour faire connaître ses actions et véhiculer des images positives. Par ailleurs, les médias créent un environnement propice à la transparence. Enfin, la collaboration des médias avec la société civile peut permettre de fournir des services, surtout au niveau local où les médias communautaires servent de moteurs pour l'action.

Grâce à la Déclaration de Windhoek, adoptée lors de la Conférence Générale en 1991, le développement des médias est désormais à l'ordre du jour en Afrique. Cette déclaration met l'accent sur l'importance d'une presse indépendante, pluraliste et libre, conçue comme condition nécessaire au développement de la démocratie et de l'économie.

Aides à la formation

La formation de professionnels des médias est primordiale dans les pays en développement. Car trop souvent, ceux qui travaillent dans ce secteur ne possèdent pas les compétences requises. L'UNESCO aide à mettre au point du matériel de formation. Exemple : des programmes type de formation aux métiers du journalisme, des instruments de recherche participative et des méthodologies, des modules faisant appel aux TIC (Technologies de l'information et de la communication), des manuels à destination des médias communautaires, des guides de bonne pratique, des séries de scripts pour la radio, des vidéos et des manuels de formation pour la télévision.

Dans les pays en développement, les médias en langue locale, qu'ils soient privés, publics ou communautaires, rencontrent de nombreux problèmes qui

affectent leur travail d'investigation. Il leur manque des formateurs compétents, des équipements et du matériel de formation dans la langue locale et ils souffrent du manque de disponibilité du personnel pour se former.

Le pluralisme des médias et des messages ne dépend pas seulement de leur nombre ; ils doivent aussi être diversifiés, distribués de manière efficace, accessibles et abordables.

L'UNESCO joue aussi un rôle de conseil dans la législation et la politique relatives aux médias pour faire de la liberté d'expression un droit fondamental et pour encourager l'indépendance des médias et le pluralisme. Dans les zones de conflit, l'UNESCO collabore avec les médias locaux et mobilise des fonds pour leur donner les moyens d'être des partenaires fiables dans le processus démocratique. Grâce à son programme de Centres communautaires multimédias, l'UNESCO aide les médias communautaires à développer du contenu à destination de leur public, notamment en Afrique où le développement des médias constitue une priorité.

Contact :

W. Jayaweera, Directeur de la Division Développement de la Communication
w.jayaweera@unesco.org

V. Jennings, Assistante spécialiste du programme
v.jennings@unesco.org

Pour aller plus loin

Le PIDC : www.unesco.org/webworld/ipdc

Les CMC : www.unesco.org/webworld/cmc

Catalogue multiculturel pour producteurs indépendants et diffuseurs :
<http://creativecontent.unesco.org>

Éducation aux médias en Méditerranée :
www.mediamentor.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/23

L'homme et la biosphère

Depuis les années 1970, l'UNESCO développe la coopération internationale en vue d'améliorer les relations entre l'homme et son environnement.

Si les technologies développées au 20^e siècle ont dans la plupart des cas permis des progrès dans les domaines de la santé, de l'espérance de vie, de la production agroalimentaire, etc., les processus qui ont conduit à ces progrès mettent notre planète à rude épreuve. On mesure à quel point cette dernière est sollicitée lorsque l'on constate le recul sans précédent de la biodiversité, des gènes aux écosystèmes en passant par les espèces, sont de moins en moins diversifiées.

PROBLÈMES ET DÉFIS

On estime que du fait de la conversion et de l'exploitation des zones naturelles, le taux d'extinction des espèces est aujourd'hui plus de 1 000 fois supérieur au taux naturel. Les hommes dépendant dans une large mesure de la biodiversité pour la production de biens tels que la nourriture, les carburants, les fibres et les médicaments, ce recul de la biodiversité signifie que nous pouvons de moins en moins compter sur notre « assurance vie ».

En 1987 est apparue la notion de « développement durable » qui prône l'utilisation raisonnée des ressources de notre planète, la solidarité entre pays développés et en développement et la prise en compte des besoins des générations futures. Cette notion a été au centre des débats lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de

1992, et lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Mais dans un monde guidé par la rentabilité, elle n'est pas toujours prise en compte. En 1971, le Programme de l'UNESCO sur L'Homme et la biosphère (MAB) a été mis au point afin de faciliter la coopération internationale en matière de recherche, d'expérimentation et de formation dans la gestion des ressources naturelles. Le MAB s'efforce de promouvoir non seulement une

meilleure compréhension de l'environnement, mais aussi un engagement plus marqué de la communauté scientifique dans l'élaboration des politiques en faveur d'une gestion rationnelle de la biodiversité. Dans de nombreuses régions, le MAB a contribué au développement durable.

Le MAB repose sur :

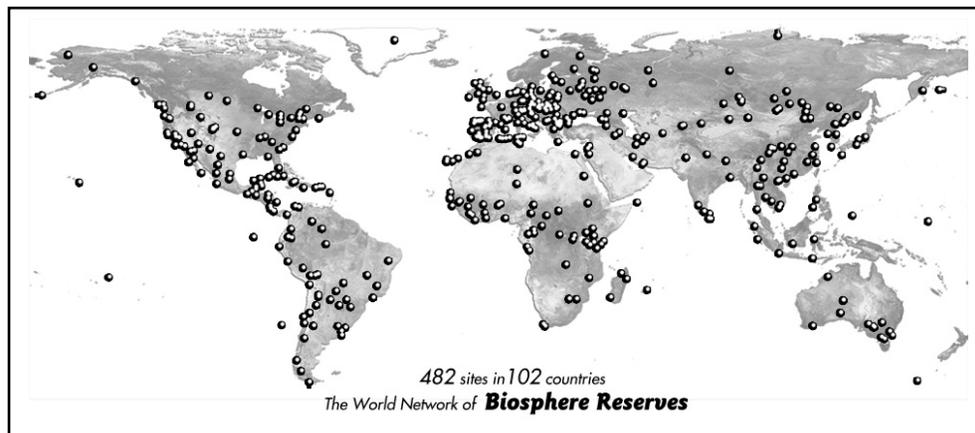
Des activités scientifiques

diversifiées, en collaboration avec d'autres partenaires. Chaque pays est invité à créer un comité national pour le MAB qui représente les autorités, les universitaires et les ONG de ce pays. Des pays ou des groupes de pays mènent, sur leur propre initiative, des recherches liées au MAB. Ils peuvent en outre participer à des projets internationaux menés sous l'égide du Secrétariat du MAB, en collaboration avec les secrétariats de diverses conventions mondiales (telles que la Convention sur la diversité biologique ou la Convention internationale de lutte contre la désertification), avec d'autres instances des Nations Unies (PNUE, FAO), avec les principaux programmes scientifiques du CIUS (Conseil



L'île d'El Hierro (Canaries, Espagne), une réserve de biosphère (2000)
(© El Hierro Biosphere Reserve)

L'homme et la biosphère



© UNESCO 2005 (Satellite background © ESA/ENVISAT)

international pour la science) et avec l'Union européenne. Ces projets concernent des écosystèmes tels que les terres arides et les montagnes, les zones urbaines, les régions tropicales humides, les systèmes marins et côtiers. Ils peuvent porter sur des domaines tels que la recherche écologique à long terme et l'évaluation scientifique des services rendus par les écosystèmes, la promotion d'économies de qualité, les nouveaux mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone et les recherches sur les liens entre diversité culturelle et diversité biologique. Les activités de formation portent principalement sur la gestion intégrée des forêts tropicales, la prévention et la gestion des conflits et l'écotechnie (démarche d'information et de formation qui associe l'économie et la technologie appliquées à l'écologie).

Les grandes réalisations scientifiques sont récompensées par l'octroi des Bourses MAB pour jeunes scientifiques et de la Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserve de biosphère, ainsi que par la remise du Prix du Sultan Qabus pour la préservation de l'environnement.

Le réseau mondial des réserves de biosphère est constitué de 482 sites situés dans 102 pays. Le concept de réserve de biosphère a été développé dans le cadre du programme MAB afin de disposer d'un outil de gestion de sites tenant compte à la fois de la diversité biologique et du développement économique. Les critères définissant les réserves de biosphère ont évolué afin de relever les

défis que représente le développement durable. Chaque pays est invité à désigner les sites qui constituent des réserves de biosphère, ainsi qu'à procéder tous les dix ans à des évaluations afin d'optimiser les activités menées dans chacune d'entre elles. On s'intéresse de plus en plus aux réserves de biosphère transfrontalières car elles sont le reflet des efforts déployés par l'UNESCO pour favoriser la coopération internationale. La création de sous-réseaux régionaux et thématiques permet d'échanger des expériences et des idées, ainsi que de mener à bien des recherches ou de mesurer les avancées réalisées grâce à l'indice de développement humain. À l'heure actuelle, l'un des grands enjeux consiste à démontrer le caractère complémentaire des réserves de biosphère, des sites appartenant au Patrimoine mondial et des zones concernées par la Convention de Ramsar sur les zones humides. L'UNESCO cherche aussi à promouvoir le statut de « sites d'enseignement » des réserves de biosphère dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

Contact:

Secteur Sciences
naturelles
Division des sciences
écologiques et de la Terre
mab@unesco.org

Pour aller plus loin

www.unesco.org/mab



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

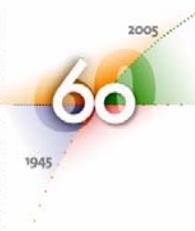
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Multilinguisme

Véhicules de valeurs sociales et culturelles, les 6000 langues du monde méritent toutes d'être protégées. L'UNESCO, par ses initiatives, œuvre à promouvoir la diversité linguistique et le multilinguisme.

Les langues ne sont pas seulement des outils propices à la communication, elles reflètent, et transmettent aussi des perceptions du monde. En tant que véhicules de valeurs et d'expressions culturelles et sociales, elles constituent un facteur déterminant de l'identité de groupes et d'individus. Pourtant, plus de 50% des 6000 langues du monde risquent de disparaître, 96% d'entre elles sont parlées par seulement 4% de la population mondiale et moins d'un quart de toutes les langues sont utilisées dans l'éducation et le cyberspace – la plus grande partie que sporadiquement. Seules quelques centaines de langues sont vraiment valorisées dans l'éducation, le domaine public et le monde digital.

ASSURER UN ACCES EQUITABLE AU SAVOIR

Promouvoir la diversité linguistique et le multilinguisme dans tous les domaines, et notamment dans l'éducation et la culture, dans les médias et dans la vie publique, est une condition inéluctable pour assurer un accès égal à l'éducation et au savoir, une participation potentiellement équitable de tous au développement humain ou encore le respect général de l'identité de chaque individu et groupe. La promotion de la diversité culturelle, du dialogue interculturel, de l'éducation pour tous et de la construction de sociétés du savoir, thèmes-phare de l'UNESCO, ne peut qu'échouer sans un

engagement de tous pour la promotion des langues, y compris les langues en danger et le multilinguisme.

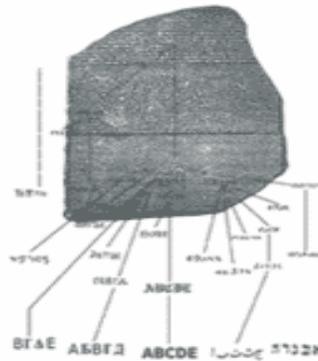
Promouvoir le multilinguisme consiste à encourager et à développer des politiques linguistiques permettant à chaque communauté linguistique non dominante d'utiliser sa langue première dans autant de domaines que possible et de pouvoir apprendre et utiliser en plus la ou une langue nationale et une langue de communication internationale.

Ceux qui sont nés locuteurs d'une langue dominante à l'échelle nationale, devraient avoir la possibilité et être encouragés à apprendre une autre langue nationale et une ou deux langues internationales.

Loin d'être une question purement technique, l'utilisation des langues constitue le point de rencontre de nombreuses

problématiques,

techniques et politiques, sensibles et contrastées. Des questions d'identité, d'appartenance nationale et de pouvoir sont liées aux choix d'utiliser, ou de ne pas pouvoir utiliser une langue ou une autre, à l'école, dans les médias et le cyberspace, ou devant le juge. L'UNESCO a un rôle essentiel à jouer en développant et promouvant des politiques et actions en faveur du multilinguisme. A cet égard, l'UNESCO a déjà développé d'une part un certain nombre d'instruments normatifs, et d'autre part des programmes opérationnels spécifiques.



Les langues, vecteurs de savoir et symboles du patrimoine culturel
(© UNESCO)

Multilinguisme

Une perte irréparable pour l'humanité

L'UNESCO considère l'extinction de toute langue comme une perte irréparable pour les raisons suivantes :

- les langues sont les outils par excellence de la socialisation et de la communication. Elles servent aussi à exprimer et transmettre les pratiques sociales et culturelles ;
- les langues sont indispensables au développement et à la transmission des connaissances ;
- les langues, par leur incroyable variété, témoignent de la créativité humaine ;
- les langues confèrent une identité aux locuteurs ;
- les langues portent en elles les expériences passées, les cultures, les identités mais aussi les attentes et les rêves ;
- il existe une prise de conscience croissante de l'interdépendance existant entre la biodiversité, la diversité culturelle et la diversité linguistique.

Sur le plan de l'action normative, il y a lieu de rappeler :

- la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et son Plan d'action (2001) ;
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ;
- la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003) ;
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (voir l'article 6.2 b) (2005).

Pour ce qui est des initiatives opérationnelles, l'action de l'UNESCO se déploie au sein des différents secteurs. Dans le domaine de l'**éducation**, ses actions portent sur l'éducation multilingue (l'emploi d'au moins 3 langues : la langue maternelle, une langue nationale ou régionale et une langue internationale).

Le secteur de la **culture** soutient les langues en danger et les langues comme véhicules du patrimoine culturel immatériel. Il appuie des industries éditoriales en langue nationale et la traduction.

Le secteur **communication et information** soutient les initiatives visant à promouvoir l'inclusion digitale des langues et le développement des contenus locaux dans le cyberspace (stratégie subsidiaire de protection des langues en danger).

Certaines initiatives, concernant la sauvegarde des savoirs locaux et autochtones à travers la valorisation

des langues locales, ont été développés au sein du secteur des **sciences**.

D'autres actions, de caractère plus intersectorielle, ont été réalisées dans le domaine des politiques nationales du livre, de la Journée internationale de la langue maternelle (21 février), de l'initiative Babel, ou du suivi de la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace*.

En vue des menaces qui pèsent sur la diversité linguistique et suite à une prise de conscience accrue des Etats Membres (clairement exprimée par la 171^{ème} session du Conseil Exécutif, 2005), le secrétariat développe une stratégie intersectorielle. Elle s'appuie d'une part sur le principe de l'interaction vitale entre développement et culture et, d'autre part, sur l'idée que les langues constituent une dimension fondamentale de l'existence, au centre de toutes les interactions avec l'environnement social et naturel. Cette stratégie vise à renforcer le rôle intersectoriel de l'UNESCO dans la promotion et la sensibilisation de la question des langues, dans le but de faire reconnaître l'importance (à l'échelle nationale et internationale) des langues, de la diversité linguistique et du multilinguisme dans les systèmes éducatifs, administratifs et juridiques, dans les expressions et pratiques culturelles, ainsi que dans les médias, le cyberspace et les échanges politiques, scientifiques, commerciaux et touristiques.

Contact :

Intersectoral focal point for languages
m.rosi@unesco.org

Pour aller plus loin

Diversité culturelle et linguistique dans l'éducation :
www.unesco.org/education

dans la culture :
www.unesco.org/culture/indangeredlanguages

dans la communication :
www.unesco.org/webworld/multilingualism



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Les industries culturelles



Les industries culturelles

Porteurs d'identité, de valeurs et de sens, les produits culturels sont aussi facteurs de développement. La diversité culturelle passe elle aussi par le développement d'industries capables de s'affirmer à l'échelle locale et mondiale.

Les industries culturelles produisent et distribuent des biens ou services culturels « qui, dès lors qu'ils sont considérés du point de vue de leur qualité, de leur usage ou de leur finalité spécifiques, incarnent ou transmettent des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale qu'ils peuvent avoir », selon les termes de la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** adoptée par l'UNESCO en 2005.

Sont concernés : l'édition imprimée et musicale, la production cinématographique et audiovisuelle ainsi que le multimédia. Même s'ils ne sont pas à proprement parler des industries, l'artisanat et le design en font partie. La notion d'industrie culturelle s'étend aussi aux industries « de la création » comme l'architecture et à différentes catégories artistiques : arts plastiques, arts du spectacle...

Ces industries constituent l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie et du commerce mondial, offrant aux pays en développement des perspectives commerciales nouvelles. A l'échelle mondiale, elles représentent aujourd'hui plus de 7% du produit brut global. Elles pourraient atteindre près de 10% dans les années à venir.

Mais si les pays en développement disposent dans ce domaine d'un fort potentiel, la carte mondiale des industries culturelles laisse apparaître

un fossé réel entre le Nord et le Sud. Il est fondamental d'en comprendre les causes structurelles pour tenter de combler ce fossé.

Il existe déjà, au Sud, des exemples de réussites, notamment en Amérique latine où l'industrie musicale représente de 4 à 5% des recettes mondiales. Mais beaucoup reste à faire pour améliorer la participation de la majorité des pays en développement dans ces secteurs à forte valeur ajoutée. Au premier rang des ressources nées de la créativité, l'artisanat de qualité, par exemple, fournit un véritable gisement d'emplois dans de nombreux pays.

Le respect du droit d'auteur est en outre, partout, une condition essentielle du renforcement durable des industries culturelles. A l'inverse, la piraterie réduit souvent à néant les efforts accomplis par les pays, en particulier ceux en développement. D'où la nécessité de mesures de prévention qui concernent aussi bien la sensibilisation du public que la formation des professionnels. L'UNESCO s'est toujours employé à soutenir la démarche des Etats pour établir des politiques culturelles sectorielles efficaces. Elle apporte son expertise, fournit des instruments depuis plus d'une trentaine d'années, d'abord dans le domaine du livre et de l'édition qui reste son principal champ d'intervention.

Pionnière depuis le début des années 1950 sur le front des droits d'auteurs,



© Royalty-Free/Corbis



© UNESCO

L'Alliance globale pour la diversité culturelle est un volet de l'action de l'UNESCO. Cette initiative vise à renforcer les industries culturelles (livre et édition, cinéma, musique enregistrée, multimédia, artisanat) dans les pays en développement et les pays en transition. Il s'agit de permettre la constitution de marchés locaux et de favoriser l'accès de produits locaux sur les marchés mondiaux. L'originalité de la démarche réside dans la constitution de partenariats d'un type nouveau, associant le secteur public, le secteur privé et la société civile. Lancée en 2002, l'Alliance globale compte aujourd'hui un réseau de 500 membres et de nombreux autres partenaires. Elle a mis en place une cinquantaine de projets et créé des « outils » (guides pratiques, études de cas...) à l'intention des décideurs.

l'UNESCO est à l'origine des *Conventions du droit d'auteur* et *l'Accord sur la libre circulation des biens culturels* (dit « de Florence »). Elle a par ailleurs mené dans la période récente **une action normative** très intense qui a conduit en 2005 à l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. L'élaboration de ce texte s'est accompagnée **d'une action opérationnelle** novatrice qui s'organise autour de l'*Alliance globale* (voir encadré ci-dessus). Cette initiative vise à encourager les partenariats entre les secteurs public et privé et avec la société civile. Une coopération étroite entre le Siège et les unités décentralisées permet de coupler cette approche méthodologique renouvelée avec des actions de terrain.

Dans les domaines qui nécessitent d'importants investissements, les coopérations régionales et sous-régionales se révèlent aussi de plus en plus nécessaires.

Les organisations internationales accordent une importante croissante aux industries culturelles. C'est notamment le cas de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que de l'ONUDI, du PNUD, de Global Compact et du NEPAD. Ce thème était aussi au cœur de sommets et de conférences ministérielles comme la Conférence des ministres de la culture

de l'Union Africaine Nairobi, Kenya, 10-14 décembre 2005) qui a approuvé un Plan d'action sur : « *Les industries culturelles pour le développement de l'Afrique* ».

Le Secteur de la Culture et le Secteur Communication et Information, à travers son « *Programme pour un contenu créatif* », sont les principaux intervenants de l'UNESCO avec ses Bureaux décentralisés. De son côté, l'Institut international des statistiques de l'UNESCO apporte aussi une contribution importante en apportant des données sur les flux internationaux des biens et services culturels dans le monde.

Contact

Georges Poussin:
g.poussin@unesco.org

Alexander Schischlik :
a.schischlik@unesco.org

Pour aller plus loin

www.unesco.org/culture/industries
(industries culturelles)

www.unesco.org/culture/copyright
(droit d'auteur)

www.unesco.org/culture/alliance
(Alliance globale)



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/26

Education des filles et des femmes

Aujourd'hui encore, plus de 100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'enseignement primaire. Parmi eux, 55% d'entre eux sont des filles.

La Déclaration universelle des droits de l'homme l'indique : « Toute personne a droit à l'éducation ». La Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement rappelle elle aussi l'importance de promouvoir l'égalité des chances et de traitement. L'éducation est un moyen de garantir l'égalité des chances entre les garçons et les filles. Parmi les 100 millions d'enfants privés d'accès à l'enseignement primaire, une majorité sont des filles. La plupart vit en Afrique sub-saharienne, en Asie du Sud-est et dans les Etats arabes. En Afrique rurale, à peu près 70% des filles ne terminent pas le cycle primaire. Les femmes représentent 64% des adultes dans le monde qui ne peuvent ni lire ni écrire en comprenant le sens des mots. Pour 100 hommes adultes qui savent lire et écrire, on compte seulement 88 femmes.



Femmes du village de Pantit, Sud Soudan
(© UNICEF OLS/2004/Bonn)

Pour que les filles et les femmes accèdent plus facilement à l'enseignement, il faudrait :

- changer l'attitude de la société concernant l'éducation des filles ;
- attirer l'attention du public sur les droits des filles et des femmes et prendre ces droits en compte dans les législations nationales ;
- améliorer le statut des femmes dans la société en général en augmentant le nombre de femmes aux postes à responsabilité ;
- éduquer les femmes pour que, à long terme, elles soutiennent à leur tour l'enseignement des filles ;
- développer l'éducation dès la petite enfance ;

Un instrument pour réduire la pauvreté

Quand 189 chefs d'Etat ont signé la Déclaration du millénaire en 2000, ils ont reconnu que l'éducation des filles était un outil nécessaire pour réduire la pauvreté et respecter les droits de l'homme. L'éducation a un impact important sur la capacité des filles et des femmes à revendiquer d'autres droits et à acquérir un statut social, à atteindre l'indépendance financière ou améliorer leur représentation en politique. Les mères éduquées sont plus susceptibles d'envoyer leurs filles à l'école, de se préoccuper de la santé de leur famille et d'avoir moins d'enfants. Elles sont aussi moins vulnérables à l'exploitation et moins exposées aux risques comme du VIH/sida.

- encourager les écoles qui soutiennent l'éducation des filles.

Les activités de l'UNESCO

L'UNESCO déploie depuis longtemps beaucoup d'efforts pour soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes. Suite à la Déclaration et à la Plateforme pour l'action de Beijing, l'UNESCO a adopté en 1995 une stratégie qui se reflète dans sa stratégie à moyen terme pour 2002-2007. Cette dernière stipule que les besoins des femmes doivent être pris en compte dans les activités et projets de tous les programmes.

UNGEI.

L'UNESCO participe activement à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), lancée en 2000 lors du Forum mondial sur l'éducation

Education des filles et des femmes

Education des filles et des femmes

Education pour tous

Le Cadre d'action de Dakar (2000) mentionne explicitement la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'enseignement des filles (objectif n° 2 et n° 5). L'objectif n°2 indique que d'ici 2015, tous les enfants, en particulier les filles, devraient accéder à un enseignement primaire libre et obligatoire et en achever le cycle. L'objectif n°5 prévoyait l'élimination des disparités de traitement entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 et l'égalité des sexes d'ici 2015.

Donner les mêmes chances aux garçons et aux filles est une première étape vers l'égalité des sexes dans l'enseignement. « *L'égalité entre les sexes requiert l'égalité de résultats entre les femmes et les hommes, même s'ils ne bénéficient pas au départ des mêmes avantages et sont soumis à des contraintes différentes.* » (*Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003/2004, Genre et Education pour tous : le pari de l'égalité*).

Selon le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2006, L'alphabétisation, un enjeu vital*, 49 pays ont atteint la parité des sexes dans les inscriptions à l'école primaire et secondaire en 2002. Par ailleurs, 49 pays pour lesquels on dispose des données n'ont pas réussi à atteindre la parité des sexes en 2005, surtout en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, 86 pays risquent de ne pas atteindre l'objectif de la parité des sexes d'ici 2015.

à Dakar. Son objectif était de réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 et de s'assurer que d'ici 2015, tous les enfants puissent fréquenter l'école primaire avec les mêmes chances d'accéder à tous les niveaux d'enseignement. L'UNESCO fait partie du Comité consultatif mondial qui vise à apporter des conseils stratégiques et à faciliter le développement et la mise en application de stratégies UNGEI.

Réseau régional et partenariats sur la question de l'égalité des sexes dans l'enseignement.

En 2002, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok a participé à la mise en place d'un réseau régional « le Réseau de l'ONU pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie » (GENIA), à la demande des Etats membres. L'objectif principal de ce réseau est de promouvoir l'égalité des sexes dans l'enseignement en termes d'accès, de performance et de sensibilisation. Pour y parvenir, ses protagonistes veulent développer des politiques d'enseignement prenant en compte les questions liées à l'égalité des sexes et bousculer les stéréotypes sociaux. Quinze pays sont membres de ce réseau et neuf pays bénéficient d'un soutien spécifique de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités.

Emulation des femmes pour envoyer les filles à l'école.

La pauvreté domestique constitue l'un des obstacles à l'inscription et au maintien des filles et des femmes dans le système éducatif. Les programmes de réduction de la pauvreté sont essentiels pour assurer un enseignement équitable et de qualité avec des résultats durables. L'introduction

d'activités génératrices de revenus a eu des effets positifs. L'UNESCO soutient deux actions dans des zones rurales au Niger et au Burkina Faso qui visent à émanciper les femmes, à travers des programmes d'alphabétisation durable et le développement d'activités qui génèrent du revenu. L'expérience montre que les femmes qui savent lire et écrire gèrent mieux leurs activités de micro crédit, sont plus aptes à participer à la prise de décision et ont une meilleure compréhension des problèmes de santé.

Un programme d'alphabétisation pour les femmes en Chine.

Près de 36000 femmes du comté de Xuan Wei ont appris à lire, écrire et calculer. Grâce à ces cours, le niveau d'analphabétisme a baissé de 29% par rapport à la moyenne de la province. 275 000 femmes ont déjà bénéficié de plus de 300 cours pratiques et techniques sur 70 sujets différents. Les autorités locales ont conçu et produit du matériel d'apprentissage adapté aux conditions locales et qui véhicule des représentations positives de la femme. Les cours contiennent aussi des techniques d'artisanat de base. Grâce aux connaissances acquises lors des cours d'alphabétisation, des millions de femmes issues des milieux ruraux sont devenues autonomes. L'UNESCO travaille avec la population locale pour améliorer la qualité du programme, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Contacts

Section Egalité des genres
Section Enseignement primaire
Division Education de base

Lene Buchert (l.buchert@unesco.org)
Florence Migeon (f.migeon@unesco.org)

Pour aller plus loin

Enseignement primaire :
www.unesco.org/education/primaire

Femmes et égalité des genres :
www.unesco.org/women



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/27

Patrimoine mondial

Depuis plus de trente ans, l'UNESCO collabore avec des pays du monde entier afin de répertorier des biens du Patrimoine mondial et d'assurer leur préservation pour les générations à venir.

Des lieux aussi exceptionnels et hétéroclites que les plaines sauvages de Serengeti en Tanzanie, les pyramides d'Égypte, le récif de la Grande Barrière en Australie et les cathédrales baroques d'Amérique latine constituent notre patrimoine mondial culturel et naturel. En octobre 2006, 830 biens culturels, naturels et mixtes situés dans 138 États parties figuraient sur la Liste du patrimoine mondial. Nous devons partager, chérir et respecter ces biens.

La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO en 1972, et est fondée sur le principe que certains endroits sur Terre ont une « valeur universelle exceptionnelle » et doivent ainsi faire partie du patrimoine commun de l'humanité. C'est cette mission commune de préservation du Patrimoine mondial qui réunit les 183 États parties à la Convention du 23 octobre 2006.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est qu'une première étape vers la sauvegarde de ces biens pour les générations futures. Les efforts de gestion et de conservation s'inscrivent dans la durée et font intervenir les communautés locales, les gestionnaires de biens et les autorités nationales.

Le Fonds du patrimoine mondial alloue environ 4 millions de dollars chaque année pour financer des activités sollicitées par des États parties nécessitant une assistance internationale. Cette somme comprend les contributions obligatoires et volontaires des États parties, ainsi que des financements privés. Le Comité du patrimoine mondial alloue des fonds en fonction de l'urgence des demandes – en donnant la priorité aux biens les plus

menacés. L'aide internationale apportée par le fonds répond à des demandes correspondant à cinq catégories : assistance d'urgence, assistance préparatoire, formation, coopération technique et activités promotionnelles et éducatives.

Lorsque les caractéristiques mêmes qui ont déterminé l'ajout d'un site bien à la Liste du patrimoine mondial sont menacées, l'inscription de ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril peut constituer un instrument efficace pour sa conservation. Elle permet d'attirer l'attention de la communauté internationale sur des biens menacés par des conditions naturelles ou des activités humaines: les conflits armés et les guerres, les séismes et autres catastrophes naturelles, la pollution, les constructions illégales ou l'urbanisation sauvage, et de

mobiliser des ressources internationales permettant de prendre des mesures d'urgence en vue de leur préservation. Trente et un biens figurent actuellement sur cette Liste.

Le processus de proposition d'inscription et ses acteurs

Les États parties préparent une liste indicative (inventaire des biens existant sur leur territoire et considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle) à partir de laquelle ils peuvent formuler des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ces propositions sont soumises au Centre du patrimoine mondial avec une description détaillée de la façon dont chaque site est géré et protégé. Le Centre étudie ces candidatures puis les transmet pour évaluation aux organisations consultatives compétentes: le Conseil international des monuments et des biens



Fort de Cape Coast, Ghana,
Bien du patrimoine mondial
© UNESCO/B. Jacquot

Patrimoine mondial

La vallée de Bamiyan en Afghanistan

Ce paysage culturel a été inscrit simultanément sur la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la Liste du patrimoine mondial en 2003. Ce site bien se trouve dans un état de conservation fragile, car il a été laissé à l'abandon et a subi des actes de vandalisme pendant des décennies. L'UNESCO, à la demande du gouvernement afghan, coordonne l'ensemble des efforts internationaux destinés à la sauvegarde de ce site bien. Grâce aux généreuses contributions financières des gouvernements japonais (3,2 millions de dollars) et allemand (1 million de dollars), l'UNESCO exécute plusieurs projets de conservation des fragments des statues de Bouddha, des niches qui les abritent, ainsi que des peintures murales dans les grottes, et prépare un schéma directeur pour la vallée entière.

Les Parcs nationaux de la Garamba, de Kahuzi-Biega, de la Salonga, des Virunga et la Réserve de faune à Okapi en République démocratique du Congo

Depuis 1994, ces cinq biens du Patrimoine mondial de la RDC figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril, en raison des ravages causés par les guerres et les conflits civils dans la région des Grands Lacs. En 1999, l'UNESCO a lancé une campagne internationale de sauvegarde en collaboration avec plusieurs ONG internationales de conservation en vue de protéger l'habitat d'espèces menacées telles que le gorille des montagnes, le rhinocéros blanc du nord et l'okapi. Celle-ci a débouché sur un plan d'urgence quadriennal, financé par la Fondation des Nations Unies et le gouvernement belge à hauteur de 3,5 millions de dollars, en vue de protéger les cinq biens. En 2004, des bailleurs de fonds internationaux, des organisations non gouvernementales et les gouvernements belge et japonais se sont engagés à verser 50 millions de dollars supplémentaires pour aider la République démocratique du Congo à remettre en état ces parcs du Patrimoine mondial.

(ICOMOS), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Le Comité du patrimoine mondial est composé de 21 membres élus pour une période maximum de 6 ans par l'Assemblée générale des États parties lors de sa réunion biennale. Une fois par an, le Comité sélectionne les biens qui seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il examine également les rapports concernant l'état de conservation des biens déjà inscrits et prend toutes les autres décisions nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.

Un engagement constant

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial joue un rôle catalyseur en matière de sensibilisation des gouvernements et des citoyens à la préservation du patrimoine mondial. Une prise de conscience accrue conduit à son tour à une plus grande considération et à une amélioration générale du niveau de protection et de conservation des biens du patrimoine. La production régulière de rapports sur l'état de conservation des biens inscrits et les missions techniques effectuées chaque fois que cela est nécessaire garantissent la préservation des qualités exceptionnelles de ces biens.

Aujourd'hui, un nombre croissant de biens sont protégés grâce aux partenariats développés avec des organismes

gouvernementaux et non gouvernementaux, des autorités locales et régionales, des instituts de recherche, les médias et le secteur privé.

Le Centre du patrimoine mondial

Créé en 1992, le Centre du patrimoine mondial constitue au sein de l'UNESCO le point focal et l'organe de coordination pour toutes les questions relatives au Patrimoine mondial. Assurant l'administration de la Convention au jour le jour, le Centre organise les réunions annuelles du Comité du patrimoine mondial, conseille les États parties sur la préparation des propositions d'inscription, organise l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial et coordonne le processus de production de rapports sur l'état des biens ainsi que les mesures d'urgence qui s'imposent lorsqu'un bien est menacé. Le Centre organise également des séminaires et des ateliers techniques, met à jour la Liste, la base de données et le site Internet du Patrimoine mondial, élabore du matériel pédagogique destiné à sensibiliser les jeunes à la préservation de ce patrimoine, et tient le public informé de toutes les questions relatives au Patrimoine mondial.

Contacts :

c.manhart@unesco.org
v.vujcic@unesco.org

Pour en savoir plus

Secteur de la culture, Centre du patrimoine mondial :

<http://whc.unesco.org>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

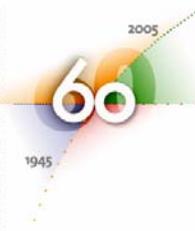
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/28

Gestion de l'eau

L'eau est source de vie. Pourtant, la pollution, la destruction des écosystèmes et la mauvaise gestion risquent d'en faire un élément rare et cher.

La crise croissante de l'eau au niveau mondial menace la sécurité, la stabilité et la durabilité de la planète et, par conséquent, celles de l'être humain. C'est pourquoi la période 2005-2015 a été déclarée Décennie internationale d'action « l'eau, source de vie ». Le but est d'atteindre d'ici 2015 les objectifs définis à l'échelle internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Dans la Déclaration du millénaire (2000), les Nations Unies ont appelé à « réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion (...) des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer ». Ils ont également rappelé qu'une bonne gestion de l'eau est

la garantie d'un « accès équitable » et d'un « approvisionnement adéquat ». Le travail de la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO repose sur trois piliers.

Le Programme hydrologique international (PHI), lancé en 1975, est un programme intergouvernemental de coopération scientifique concernant les ressources en eau. Il a pour but d'améliorer les données scientifiques et technologiques visant à obtenir une gestion rationnelle des ressources en eau, respectueuses de l'environnement. La sixième phase (2002-2007) du Programme a pour thème « L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux ». Cette phase met l'accent sur les aspects sociaux de l'approvisionnement. Sans l'eau, le développement économique et humain

est en effet impossible. La mauvaise gestion entraîne également la diminution des approvisionnements, la baisse des nappes phréatiques, la réduction de la superficie des lacs intérieurs ou encore la diminution de l'écoulement des cours d'eau. Le Programme s'articule autour de cinq thèmes :



Écolière utilisant une pompe à l'école de Srah Srang, Cambodge
© UNESCO/S. Tang Chhin

- *évolution à l'échelle mondiale et ressources en eau.* À l'heure actuelle, il n'existe pas de données précises sur l'évolution hydrologique mondiale. Cela permettrait pourtant de dire comment, quand et où les activités humaines, associées à des conditions météorologiques extrêmes, influent sur les écosystèmes ;

- *dynamique intégrée des bassins hydrologiques et des aquifères.* Pour gérer l'eau, il convient d'analyser les systèmes fluviaux et aquifères, en étudiant à la fois les processus naturels et ceux résultant de l'activité humaine ;

- *hydrologie de l'habitat terrestre* se consacre à l'analyse des interactions entre le climat (aride, humide, tempéré, froid), la topographie (montagnes, petites îles...) et l'utilisation des sols (environnement rural, urbain, naturel) ;

- *eau et société* traite des questions complexes entre populations et ressources en eau (attitudes, idées, croyances) ;

- *éducation et formation relatives à l'eau.* Les résultats du PHI doivent venir

Gestion de l'eau

Quelques chiffres...

Chaque jour, 6 000 personnes, dont une majorité d'enfants de moins de 5 ans, meurent des suites de maladies diarrhéiques, liées à l'eau.

1 milliard de personnes ne disposent pas d'installations leur permettant de s'approvisionner en eau et 2,4 milliards n'ont pas accès à des systèmes d'assainissement.

Entre 1990 et 2001, la planète a subi 2 200 catastrophes naturelles liées à l'eau.

Depuis 1900, 50 % des zones humides du monde ont disparu.

70 % de l'eau prélevée pour l'utilisation de l'homme est utilisée par l'agriculture, principalement pour l'irrigation.

Source : ONU/WWAP, *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau : L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie*. Paris, New York et Oxford, Éd. UNESCO et Berghahn Books, 2003.

nourrir l'éducation et la formation continue. Les hydrologues, tout comme le grand public, doivent bénéficier des connaissances et de la technologie.

Deuxième pilier, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau.

Basé à Delft (Pays-Bas), il offre des programmes de formation et de recherche post-universitaires dans les domaines de l'eau et de l'environnement, destinés à des professionnels provenant de pays en développement. En octobre 2005, l'Institut a lancé un nouveau filtre à eau anti-arsenic qui peut sauver des dizaines de millions de personnes. Présent dans l'eau potable, l'arsenic est mortel.

Le troisième pilier de la Division des sciences de l'eau est le **Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau** (WWAP, World Water Assessment Programme). Cette initiative de l'ensemble des Nations Unies vise à développer les outils et les compétences nécessaires à des pratiques de gestion et des politiques qui contribuent à améliorer l'approvisionnement de la planète en eau douce. Le WWAP a pour mission de :

- mesurer l'état des ressources en eau douce et des écosystèmes dans le monde ;
- développer des indicateurs et évaluer les progrès vers une utilisation durable des ressources en eau ;

- aider les pays à développer leur propre capacité d'évaluation;

- tirer des leçons des expériences passées et publier un Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

Le 2^e Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau : « L'eau, une responsabilité partagée » a été publié le 22 mars 2006, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau. Cette manifestation, dont le thème, en 2006, était « Eau et culture », se tenait sous l'égide de l'UNESCO.

Les dernières décennies ont vu un renforcement de la conviction selon laquelle la gestion des ressources en eau doit être envisagée selon une approche intégrée : les décisions visant à réduire la pauvreté, à permettre le développement économique, à assurer la sécurité alimentaire et la santé des populations humaines tout en préservant les écosystèmes vitaux, doivent se fonder sur une meilleure compréhension de tous les systèmes de gestion de l'eau.

Contact :

Programme hydrologique international :
ihp@unesco.org

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau : wwap@unesco.org

Pour aller plus loin

Portail UNESCO :
<http://www.unesco.org/water/>

Site du PHI :
<http://www.unesco.org/water/ihp/>

Site de UNESCO-IHE :
<http://www.unesco-ihe.org/>

Site du WWAP :
<http://www.unesco.org/water/wwap/>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/29

Lutter contre le racisme

Face à l'aggravation d'actes racistes, l'UNESCO place la lutte contre toutes les formes d'intolérance au cœur de son mandat. Elle contribue à élaborer des instruments normatifs et des projets opérationnels.

Le racisme est le résultat de différentes théories pseudo-scientifiques considérant qu'il existe plusieurs races dans l'espèce humaine, et de surcroît les hiérarchisant. Ces constructions sont « *scientifiquement fausses, moralement condamnables et socialement injustes et dangereuses et que rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination, ni en théorie ni en pratique* » (Préambule de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1965). Selon l'article 2 de la Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux (1978), le racisme englobe « *les idéologies racistes, les attitudes fondées sur les préjugés raciaux, les comportements discriminatoires, les dispositions structurelles et les pratiques institutionnalisées qui provoquent l'inégalité raciale [...]. Il se manifeste par des dispositions législatives ou réglementaires et par des pratiques discriminatoires, ainsi que par des croyances et des actes antisociaux* ».

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Pour mieux appréhender les différentes questions liées au racisme, l'Organisation a décidé de se concentrer sur plusieurs domaines :

- développement de la recherche scientifique et de la réflexion sur les

phénomènes de racisme, de discrimination, de xénophobie ;

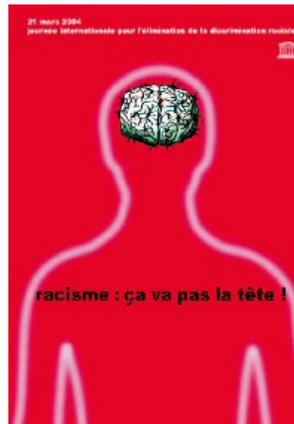
- revitalisation des instruments normatifs de l'UNESCO et renforcement de la coopération avec les différents acteurs du système des Nations Unies ;

- développement de nouvelles approches éducatives, élaboration de matériels pédagogiques et définition d'indicateurs statistiques sur le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance ;

- mobilisation des leaders d'opinion et des décideurs politiques ;

- préservation de la diversité dans les sociétés multi-ethniques et multi-culturelles ;

- lutte contre la propagande raciste dans les médias et dans le cyberspace.



Affiche 2004 pour la
Journée internationale
contre le racisme
© UNESCO

L'organisation a également mis en place, sur le plan opérationnel, des programmes et des projets pour participer de manière concrète à l'éradication du racisme et de la discrimination sous toutes ses formes.

Le Projet de coalition internationale des villes contre le racisme.

Cette initiative, lancée en 2004, vise à créer un cadre mondial concret de lutte contre le racisme, à travers un réseau de villes intéressées par l'échange de bonnes pratiques, d'expériences et d'expertises afin d'améliorer leurs politiques. L'UNESCO a choisi de privilégier la ville, foyer de brassage

Définir des critères universels contre le racisme et les discriminations

L'UNESCO a élaboré divers instruments internationaux définissant des principes, des concepts et des critères universels contre les discriminations :

- déclaration sur la Race et les préjugés raciaux (1978) ;
- projet « La Route de l'Esclave » (1994) ;
- conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001) ;
- déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle (2001) ;
- stratégie intégrée de l'UNESCO de Lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance (32C/13, 2003) ;
- stratégie de l'UNESCO pour l'éducation à la prévention du VIH/sida.

ethnique et culturel et lieu de confrontation quotidienne des différences. Elle peut ainsi compter sur la collaboration des acteurs essentiels de cet espace : pouvoirs municipaux et société civile. En décembre 2004 a été lancée la Coalition européenne où figurent Berlin, Londres, Paris, Madrid, Rome, Nuremberg, Stockholm, Genève, Riga, Barcelone, etc. Ce processus de mise en place est actuellement à l'œuvre pour le reste des régions : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Pays arabes. Chaque Coalition se dote d'un Plan d'action en dix points. Les résultats de son application sont mesurables au moyen d'indicateurs mis au point par l'UNESCO et des centres de recherche. L'échéance de ce programme est établie en 2007, date de la mise en place de la Coalition internationale.

Le projet VIH/sida de l'UNESCO/ONUSIDA (2001). C'est un programme d'éducation préventive pour prévenir la stigmatisation et la discrimination liée au VIH/sida. Il vise à sensibiliser et faciliter la compréhension des discriminations basées sur le VIH/sida et sur des questions relevant des droits de l'homme. Il vise également à promouvoir la participation des jeunes et leur implication dans la prévention, l'éducation, la communication et la sensibilisation au VIH/sida.

Le projet Éducation pour les enfants en détresse (1992) vise à apporter une aide concrète, immédiate et visible, notamment à travers l'éducation informelle, à une population parmi les plus vulnérables et les plus discriminées. Les enfants en détresse sont regroupés en quatre catégories :

enfants de la rue, enfants travailleurs, enfants victimes de guerres et de désastres naturels, enfants handicapés et atteints du cancer et du VIH/sida. Il s'agit de transcrire en actions de terrain les principes contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant (1990). De 1992 à 2005, 287 projets ont été soutenus financièrement dans 81 pays, à hauteur de 27 570 000 \$ EU.

Les programmes de sensibilisation : promotion de la tolérance

- le Prix UNESCO/Madanjeet Singh, pour promouvoir les valeurs de tolérance et de non-violence. Créé en 1995 et doté de 100 000 \$ EU, il est décerné tous les deux ans. En 2006, le Prix a honoré le président du Front uni de libération tamoule (Fult), Veerasinghan Anadasangaree ;

- la Journée internationale de la Tolérance, le 16 novembre, instaurée en 1995 par l'Assemblée générale de l'ONU ;

- le 21 mars, Journée internationale contre l'élimination de la discrimination raciale, instaurée en 1966 par l'Assemblée générale de l'ONU.

Contact :

Serguei Lazarev, Chef de la section Lutte contre la discrimination et le racisme
s.lazarev@unesco.org

Pour aller plus loin

Site de SHS : www.unesco.org/shs
puis cliquer sur 'Droits humains' et sur 'Lutter contre le racisme'.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

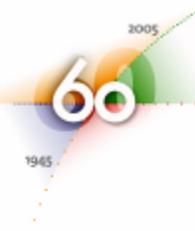
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur permet de former des personnes qui assurent le bon fonctionnement des institutions garantes de la démocratie et de la justice. Il favorise aussi le développement de la réflexion critique, de l'innovation et des découvertes.

La Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur (1998) a rappelé quelles sont les missions et les fonctions que l'enseignement supérieur. Elle a aussi défini une vision, valable à l'échelle mondiale, de ce secteur au **xxi^e** siècle. L'UNESCO s'appuie sur ses conclusions, ainsi que sur les nouvelles tendances et évolutions dans le monde de l'enseignement supérieur, pour déterminer son action dans ce domaine. Cette action repose sur la reconnaissance sans cesse plus grande du rôle que joue l'enseignement supérieur dans la réalisation des objectifs des grands projets menés à l'échelle mondiale (EPT, OMD et développement durable).

Le **Programme UNITWIN** est la principale activité ayant des effets en aval menée par l'UNESCO dans le secteur de l'enseignement supérieur. Plus de 500 Chaires et Réseaux ont été créés dans 123 États membres et plus de 700 établissements. L'objectif principal de ce Programme est de développer les capacités dans l'enseignement supérieur grâce au transfert des connaissances et à la solidarité entre universitaires et chercheurs. Le Programme a notamment permis le transfert de savoir-faire de pointe, l'instauration de cursus universitaires dans des disciplines non traditionnelles, des innovations sur le plan scientifique. Il est aussi à l'origine de la création d'un forum permettant l'échange des connaissances, de la satisfaction de certains besoins en termes de développement, de la création d'institutions internationales et de la participation à la reconstruction du secteur de l'enseignement supérieur.

Le lancement de l'initiative **Universitaires sans frontières** en novembre 2005 a donné

une nouvelle dimension au Programme UNITWIN. Cette initiative a pour but d'améliorer les performances des universités dans des domaines tels que la recherche et la mise en œuvre de programmes menant à la création de centres d'excellence. Elle vise aussi de favoriser le recours à des stratégies novatrices destinées à assurer un enseignement supérieur de qualité à long terme à l'échelle internationale. La mise en place du Dialogue Afrique-Asie est d'ores

déjà une réalité, et des actions commencent à être menées en vue de mettre en place un centre d'excellence en Afrique et de répertorier les entités susceptibles de favoriser le dialogue entre l'Afrique et l'Europe et entre l'Afrique et l'Amérique du Nord.



Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance
© UNESCO

L'objet du **Forum mondial sur l'assurance de la qualité, l'habilitation et**

la reconnaissance des diplômes au plan international est de répondre aux difficultés et aux dilemmes éthiques rencontrés par l'enseignement supérieur à l'heure de la mondialisation. Il constitue en outre une plate-forme de dialogue pour les principaux acteurs du secteur. Son plan d'action prévoit la révision des **six conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des diplômes** afin que celles-ci tiennent davantage compte de l'évolution du secteur. Dans un contexte marqué par la commercialisation accrue des services éducatifs et l'essor de l'enseignement supérieur transfrontalier, ces conventions constituent des accords en matière d'éducation susceptibles de proposer des normes internationales relatives à la reconnaissance des diplômes et à l'assurance de la qualité, en s'appuyant sur les besoins et les principes mis en avant par les pays signataires.

L'enseignement supérieur

Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier

Élaborées conjointement par l'UNESCO et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), puis parachevées avec l'aide des États membres et d'acteurs majeurs du monde de l'enseignement supérieur, ces Lignes directrices apportent des réponses aux problèmes que soulèvent la commercialisation accrue des services d'enseignement supérieur d'une part, et traitent précisément de la question de l'enseignement supérieur transfrontalier et de sa qualité d'autre part.

Ces Lignes directrices n'ont pas force obligatoire et sont suivies librement par les autorités et les institutions concernées. Leurs principaux objectifs sont de soutenir et d'encourager la coopération internationale et la transparence en matière d'assurance de la qualité en général, de prémunir les étudiants et les autres parties prenantes contre les pratiques de prestataires peu scrupuleux et de favoriser le développement de services d'enseignement supérieur transfrontaliers répondant aux besoins humains, sociaux, économiques et culturels.

Les Lignes directrices serviront de document de référence en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la réforme des systèmes d'enseignement supérieur.

L'UNESCO participe à la revitalisation de **l'enseignement supérieur en Iraq** en fournissant du matériel de laboratoire et des manuels, en octroyant des bourses à court terme et en œuvrant en faveur de la mise en place d'un Réseau universitaire international pour l'Iraq. Ce projet est financé grâce au Fonds international pour l'enseignement supérieur en Iraq.

Grâce au partenariat associant l'UNESCO et Hewlett-Packard dans le cadre d'un projet baptisé « Trouver des solutions pour maîtriser **la fuite des cerveaux** de l'Europe du Sud-Est », du matériel informatique permettant le calcul en réseau a été offert à sept universités situées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie et Monténégro. De plus, grâce à des subventions, de jeunes chercheurs ont pu effectuer de courts séjours à l'étranger et nouer des partenariats de recherche avec des compatriotes. Un autre projet pilote du même type va voir le jour en Afrique. Son but sera de favoriser la contribution des membres de la diaspora scientifique et universitaire au développement durable de la région.

Le **Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance** – projet intersectoriel financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) – a été lancé en 2001 pour servir de plate-forme mondiale pour la production et la diffusion des connaissances. Pour ce faire, il s'appuie sur un site Internet remis à jour régulièrement, des publications et l'organisation de séminaires et de réunions auxquels participent des dirigeants politiques, des universitaires et des représentants d'ONG. Les thèmes mondiaux et régionaux qui sont abordés dans le cadre de ses activités sont notamment : les facteurs déterminants et leurs conséquences dans le domaine de l'enseignement supérieur, la production des

connaissances, les études analytiques dans l'enseignement supérieur en Afrique et la gestion des activités de recherche.

DEFIS ET PERSPECTIVES

Au **xxi^e** siècle, les missions fondamentales de l'enseignement supérieur sont notamment d'assurer la formation d'enseignants qualifiés destinés à exercer au sein de systèmes éducatifs plus performants, d'offrir une éducation de qualité formant des citoyens responsables, d'assurer la formation tout au long de la vie pour favoriser l'entrepreneuriat et l'acquisition de compétences professionnelles et de mener des activités de recherche et d'innovation. Pour mener à bien ces missions, l'enseignement supérieur doit relever des défis importants : l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur, la nécessité d'établir des liens plus étroits avec le monde du travail, la commercialisation croissante des services d'éducation, la progression de l'enseignement transfrontalier, le recours accru à la recherche pour éclairer les prises de décision, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'égalité entre les sexes. L'enseignement supérieur a toutes les chances de surmonter ces défis, mais pour cela, le monde entier doit bien comprendre et soutenir le rôle primordial que joue l'enseignement supérieur dans le renforcement des capacités humaines nécessaires non seulement pour parvenir à un développement à l'échelle nationale, mais aussi pour atteindre les grands objectifs poursuivis par la communauté internationale.

L'UNESCO continuera d'aider ses États membres et leurs établissements d'enseignement supérieur à relever ces défis et contribuera pleinement au processus de développement durable dans chacun de ces pays.

Contact :

Division de
l'enseignement supérieur

Pour aller plus loin

www.unesco.org/education/hed



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Le développement durable dans les petites îles

Les petits États insulaires, qui représentent 20 % des États membres de l'UNESCO, font partie des pays considérés comme les plus vulnérables au monde.

Les petits États insulaires en développement (PEID) dispersés dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, ainsi que dans les mers des Caraïbes et Méditerranée, forment des groupes distincts. Chacun d'entre eux a ses caractéristiques propres, toutefois, leurs points communs sont nombreux. Si l'on considère qu'ils font partie des pays les plus riches au monde en termes de diversité biologique et culturelle, ils n'en demeurent pas moins extrêmement vulnérables. Ils doivent surmonter de nombreuses difficultés, liées notamment à la taille réduite de leur territoire, à l'étendue de leurs zones économiques exclusives, à leur vulnérabilité vis-à-vis des risques et catastrophes naturels, à leurs ressources naturelles limitées, à leur



Village de pêcheurs
© Ismail Abdulla/Maldives

forte dépendance vis à vis des importations, à leur isolement par rapport aux marchés et aux pressions de plus en plus fortes du tourisme. Nombre de PEID figurent sur la liste des pays les moins avancés. Pourtant, en dépit de ces difficultés, les habitants de ces îles se montrent pleins de ressources, flexibles et déterminés.

L'UNESCO mène de nombreuses activités en rapport avec les PEID dans le cadre de ses mandats et domaines de compétence. À la suite de la Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui a eu lieu à la Barbade en 1994, les différents secteurs et unités de l'Organisation ont révisé leur programme de travail en rapport avec les PEID, afin de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. Pour ce faire, les activités et projets mis au point ont porté sur un large éventail de

domaines techniques et de questions préoccupantes, notamment l'enseignement à distance, la formation de base et tout au long de la vie, la sensibilisation aux enjeux environnementaux et l'éducation pour le développement durable, les ressources en eau douce, la surveillance du niveau des eaux à l'échelle mondiale, les énergies renouvelables, les risques et catastrophes naturels, la gestion des zones côtières, les savoirs locaux et autochtones, la conservation de la biodiversité, le patrimoine culturel matériel et immatériel, la réduction de la pauvreté, la création d'environnements favorables aux niveaux régional et national et le recours aux technologies de communication modernes pour contribuer à résoudre les problèmes liés à l'isolement géographique.

Consciente de l'importance particulière de l'action intersectorielle et interdisciplinaire concernant la question des zones côtières en général et celle des îles en particulier, l'UNESCO a créé en 1996 la plate-forme Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles (CSI). Le rôle de CSI est de contribuer au développement des régions côtières et des petites îles, ce développement devant être respectueux de l'environnement et des cultures, équitable au plan social et économiquement viable. Depuis sa création, CSI œuvre en faveur de la collaboration entre les cinq secteurs du programme de l'UNESCO, en s'appuyant sur les bureaux hors siège et en jouant le rôle de centre de liaison au sein de l'Organisation dans le cadre de l'examen et de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies

Le développement durable dans les petites îles

Le développement durable dans les petites îles

Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice

À la suite de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ou Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992, le monde a commencé à accorder davantage d'attention aux spécificités des PEID. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui a eu lieu à la Barbade en 1994 a abouti à l'élaboration d'un Programme d'action identifiant 15 domaines prioritaires en termes de développement durable des États insulaires. Dix ans plus tard, les Nations Unies ont organisé une Réunion internationale destinée à évaluer les progrès réalisés et à améliorer les modalités de mise en œuvre de ce Programme d'action (Maurice, janvier 2005). Cette réunion a principalement mené à l'élaboration de la Stratégie de Maurice, document qui a confirmé que le Programme d'action de la Barbade de 1994 était toujours d'actualité, tout en identifiant de nouvelles priorités et questions. Cette procédure d'examen de la situation a également mis en lumière le fait que si certains PEID s'attachent à trouver des solutions efficaces et à gérer certaines de leurs faiblesses, ce qui permet de progresser dans de nombreux domaines prioritaires, il reste encore beaucoup à faire. L'UNESCO continuera de prendre en compte les besoins des PEID dans le cadre de toutes ses activités et de promouvoir une approche globale et intégrée des questions liées au développement et aux conditions d'existence viables dans les îles, grâce à une action intersectorielle englobant toutes les générations à l'échelle interrégionale.

pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les projets spécifiques menés par CSI en vue de promouvoir des conditions d'existence viables dans les îles sont notamment : (i) La Voix des petites îles, (ii) la Vision des jeunes sur la vie dans les îles, (iii) le projet Sandwatch et (iv) les Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS).

Lancée en 2002, **La Voix des petites îles** (www.smallislandsvoice.org) est un projet transversal auquel participent des petites îles des Caraïbes et des océans Indien et Pacifique. Ce projet porte principalement sur les conditions d'existence viables et sur les activités de développement à l'échelle locale grâce aux « Communautés en action » et au partage des expériences entre les régions à travers des échanges et en recourant aux médias : presse, radio, supports vidéo, télévision et Internet.

La Vision des jeunes sur la vie dans les îles (www.youthvisioning.org). Soutenu par de nombreuses organisations nationales, régionales et interrégionales, ce projet a pour but de développer les capacités au sein de la population insulaire jeune, de donner la parole aux jeunes sur les questions de développement durable et de favoriser les évolutions positives aux niveaux local et national. La liste des projets créatifs menés autour du monde dans le cadre du projet sur la Vision des jeunes ne cesse de s'allonger : campagne de sensibilisation sur la consommation de drogues dans les Îles Salomon, conception d'un programme de sensibilisation aux questions environnemen-

tales destiné aux enfants et construction d'un terrain de jeux à la Jamaïque, projet d'intégration sociale des enfants handicapés à Maurice, etc.

Sandwatch (www.unesco.org/csi/smis/siv/inter-reg/sandw.htm) a débuté dans les îles des Caraïbes en 2001, avec le soutien du secteur de l'Éducation de l'UNESCO (ASPNet), du secteur des Sciences (CSI) et du Bureau de l'UNESCO pour les Caraïbes. Dans le cadre de ce projet, les écoliers, avec l'aide de leurs enseignants et des communautés locales, travaillent en collaboration afin d'évaluer les problèmes et les défis que rencontre leur environnement côtier et de mettre au point des stratégies permettant de résoudre ces problèmes à long terme.

LINKS (www.unesco.org/links), qui était à l'origine un projet transversal est un élément à part entière du programme du Secteur des sciences. Il a pour objet d'aider les populations locales et autochtones à devenir plus autonomes en s'appuyant sur les connaissances et les pratiques locales en tant que ressources essentielles au développement durable. Ce projet renforce le rôle que jouent les communautés locales en matière de gestion de la biodiversité et garantit la préservation des savoirs autochtones en encourageant leur transmission des aînés aux plus jeunes. Les activités de l'initiative LINKS concernent les îles des océans Pacifique et Indien, en particulier jusqu'à présent les îles Cook, les États fédérés de Micronésie, la République des Palaos, les îles Salomon, la République de Vanuatu, Maurice, l'île Rodrigues et La Réunion.

Contact

Dirk G. Troost, Chef CSI
d.troost@unesco.org

Pour aller plus loin

Portail Régions côtières et petites îles :
www.unesco.org/csi/

L'UNESCO et les petites îles :
www.unesco.org/en/sids



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/32

Droit d'auteur

Beaucoup d'entre nous ne réalisent pas à quel point le droit d'auteur fait partie intégrante de notre vie quotidienne. Lorsque nous lisons un livre, regardons un film ou écoutons la radio, utilisons l'Internet ou allons au théâtre, nous consommons des « objets » protégés par le droit d'auteur.

Dès 1947 la Conférence générale de l'UNESCO a décidé que cette dernière devrait (...) « *compte dûment tenu des accords existants, se pencher sur la question du respect du droit d'auteur à l'échelle mondiale* ».

ÉTABLIR DES NORMES

La Conférence intergouvernementale du droit d'auteur, réunie à Genève en 1952 a adopté **la Convention universelle sur le droit d'auteur**. L'objet de cette convention n'était pas de remplacer les accords internationaux existants, en particulier la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, mais au contraire de fixer un dénominateur commun en termes juridiques, afin que des pays très différents du point de vue de leur civilisation, de leur culture et de leur développement économique, puissent intégrer un système international de protection du droit d'auteur, l'adoption de cette convention représentant un premier pas avant celle de la Convention de Berne dont les normes de protection sont plus élevées.

L'UNESCO a poursuivi sa coopération avec les autres agences du système des Nations Unies et des instances internationales en vue d'établir des normes lors de l'adoption en 1961 de la **Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion** (connue sous le nom

de convention sur les droits voisins). De nombreuses questions importantes liées au droit d'auteur, comme la protection juridique du folklore ou des œuvres appartenant au domaine public, ont régulièrement fait l'objet de débats au sein de comités conjoints UNESCO/OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), les implications en termes de culture et développement étant toujours au centre des préoccupations de l'UNESCO dans ce domaine. Depuis des années, l'Organisation répond aux demandes exprimées par de nombreux pays en développement en les aidant à mettre au point leurs règles nationales en matière de droit d'auteur, en leur apportant assistance juridique et technique lors de l'élaboration de leur législation et pour la mise en place de structures de gestion collective des droits des auteurs.



Mafalda, l'héroïne de BD bien connue, défend le respect du droit d'auteur
© UNESCO/Joaquín Salvador Quino

SENSIBILISER L'OPINION

Depuis la tenue du premier Congrès mondial sur l'enseignement et l'information en matière de droit d'auteur qu'elle a organisé au milieu des années 1980, l'UNESCO est l'instigatrice de projets novateurs pour la promotion et l'aide à l'enseignement universitaire en matière de droit d'auteur dans les pays en développement. Son action a abouti à la création de plus de 15 Chaires UNESCO en droit d'auteur dans diverses universités du monde entier.

Droit d'auteur

La prévention de la piraterie

La prévention grâce à la formation : l'effet multiplicateur de la Formation de formateurs contre la piraterie. Le premier séminaire avancé à l'intention des autorités chargées de faire respecter la législation sur le droit d'auteur a été organisé par l'UNESCO en Europe du Sud-Est en 2004. 25 juges, procureurs et agents des douanes et de police ont assisté à cette formation à Sofia. Plus de 250 personnes chargées de faire respecter la législation sur le droit d'auteur ont ensuite été formées lors de séminaires nationaux de formation contre la piraterie organisés dans les pays bénéficiaires avec la participation active des formateurs ayant assisté à la Formation de formateurs contre la piraterie.

La prévention grâce à la sensibilisation du public : une campagne de sensibilisation sur les dangers de la piraterie a été lancée en Colombie avec le soutien de l'UNESCO. On peut donc voir dans tout le réseau des transports en commun de Bogota des affiches sur lesquelles Mafalda, personnage de BD célèbre créé par l'Argentin Joaquín Salvador Lavado (*Quino*), transmet un message invitant au respect du droit d'auteur.

Le **Bulletin du droit d'auteur**, accessible sur Internet et qui est l'unique revue juridique en 6 langues sur le droit d'auteur, n'est qu'un exemple des instruments pédagogiques et d'information fournis par l'UNESCO aux universitaires et à un public bien plus large composé de juristes et d'experts dans ce domaine.

Il était également essentiel de sensibiliser l'opinion sur l'importance de la protection du droit d'auteur en tant que moteur de créativité. Nombre de membres respectés de la communauté actuelle des spécialistes du droit d'auteur se souviennent bien de **L'ABC du droit d'auteur** qui les a aidés à faire leurs premiers pas vers une meilleure compréhension de ce qu'est le droit d'auteur. Grâce à des idées originales, comme celle du film sur le droit d'auteur produit par l'UNESCO et qui met en scène le mime **Marcel Marceau**, le grand public reçoit plus facilement le message.

LES DÉFIS DU NUMÉRIQUE

Le développement des technologies numériques et de l'Internet a bien des implications sur la protection du droit d'auteur. Il est aujourd'hui très facile de copier des œuvres, ces copies étant d'excellente qualité, qu'elles soient légales ou non. Les modalités en termes de création et de diffusion d'œuvres protégées ont progressé, mais c'est aussi le cas de la piraterie qui met en péril les industries culturelles dans les pays en développement et en transition. Dans sa volonté de créer un environnement juridique plus sûr et porteur, l'UNESCO a fait de la lutte

contre la piraterie l'un des piliers de l'Alliance globale pour la diversité culturelle, créée en 2002 pour associer les efforts déployés par les acteurs publics, privés et non gouvernementaux en vue de mettre sur pied des industries culturelles durables dans les pays en développement. Des projets innovateurs sont menés en vue d'établir une culture de respect du droit d'auteur. Ils portent notamment sur l'application et le respect des lois en la matière, et de nouveaux formats de campagne de sensibilisation sur le droit d'auteur.

L'essor des technologies numériques a également suscité un débat sur l'équilibre délicat entre les intérêts des auteurs et l'intérêt public général que représente l'accès à la connaissance. L'UNESCO ne pouvait rester indifférente face à ces questions importantes qui sont au cœur de son mandat. **La Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace** (2003) consacre l'une de ses quatre parties à la réaffirmation d'« un juste équilibre entre les intérêts des titulaires de droits et les intérêts du public ».

Les exceptions et les limitations en matière de droit d'auteur dans l'environnement numérique, le contenu appartenant au domaine public, l'échange entre pairs d'œuvres protégées sur Internet, les droits des diffuseurs et la liberté d'expression, constituent quelques exemples des sujets que l'UNESCO étudie actuellement et sur lesquels la communauté internationale attend qu'elle se prononce.

Contacts :

Petya Totcharova
p.totcharova@unesco.org

Emile Glélé
e.glele@unesco.org

Pour aller plus loin

Site droit d'auteur :
www.unesco.org/culture/copyright

Bulletin du droit d'auteur
et Recueil des lois
nationales sur le droit
d'auteur :
Cliquer sur les liens
concernés à l'intérieur du
site



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

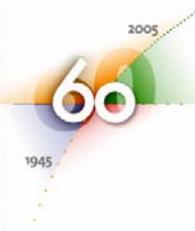
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



L'UNESCO et la société civile

Les acteurs de la société civile sont de plus en plus nombreux. Ils jouent désormais un rôle déterminant dans les sphères sociales, économiques et culturelles.

En créant un groupe de haut niveau (présidé par l'ancien président du Brésil Fernando Henrique Cardoso) chargé d'évaluer la coopération entre les Nations Unies et la société civile, le Secrétaire général de l'ONU donne, en février 2003, un nouvel élan à la **mise en place d'un partenariat mondial** avec la société civile, un des Objectifs du millénaire pour le développement. À ce titre, un rapport, soulignant la nécessité de coopérer avec la société civile en tenant compte de « *l'influence décisive de l'opinion publique sur les politiques et l'action intergouvernementale et*

gouvernementale », a été élaboré par ce groupe de haut niveau.

L'interaction entre l'UNESCO et la société civile

Ce nouveau pouvoir de la société civile et son influence grandissante et décisive tend désormais à avoir des incidences sur l'action politique, gouvernementale et intergouvernementale.

La formation de solides partenariats avec la société civile, y compris les parlementaires, les autorités locales et le secteur privé, offre la possibilité à l'Organisation d'être mieux en phase avec les préoccupations des citoyens et de mobiliser un soutien actif de l'opinion publique. L'UNESCO travaille, depuis sa création, avec plusieurs acteurs de la société civile (**ASC**) que l'on a appelé les **nouveaux partenaires** de l'ONU.

Aujourd'hui, on peut considérer que cette politique de partenariat est

intégrée **systematiquement** à l'action de l'Organisation. L'intérêt de tous est d'y impliquer, d'y associer les ASC en faveur du **développement durable**. Ces partenariats sont développés en liaison étroite avec les commissions nationales pour l'UNESCO.

Les quelque **335 Organisations internationales non gouvernementales**, avec lesquelles l'UNESCO a



Peoplescape (Ablade GLOVER). Don du Ghana à l'Organisation en 1991. ©UNESCO

des relations officielles (formelles et opérationnelles), ainsi que les 21 fondations en relations officielles, mobilisent l'opinion publique sur le terrain notamment dans les régions du monde isolées

ou fragiles, afin de mieux prendre en compte la diversité géographique et culturelle de la communauté non gouvernementale. Elles sont également un relais de mise en œuvre des programmes de l'UNESCO.

Constitués de personnes de tous âges, de tous horizons socio-professionnels et de toutes origines, les quelque **4 000 Associations, Centres et Clubs pour l'UNESCO**, répandus, en 2006, dans une centaine de pays, diffusent les idéaux de l'Organisation, travaillent bénévolement à leur mise en œuvre sur le terrain, permettent la visibilité des valeurs défendues par l'Organisation au sein des communautés locales. Ces Clubs qui constituent un réseau à part, interviennent sur des problèmes globaux à répercussion locale et contribuent à la réflexion sur le choix d'un modèle de société.

L'UNESCO et la société civile

L'UNESCO et la société civile

Quelques chiffres :

Au Brésil, on compte plus de 60 000 organismes de la société civile, rien qu'à São Paulo et Rio de Janeiro.

On estime qu'il y a en Inde plus de 2 millions d'associations de citoyens.

En Égypte, il y a plus de 30 000 organismes sans but lucratif. Parmi ceux-ci, l'affiliation à des groupes professionnels représente à elle seule 3 millions de personnes.

Des analystes décrivent l'émergence au cours des deux dernières décennies d'une « société civile mondiale ».

Source : Nations Unies

En tant que législateurs et représentants des peuples, les **parlementaires** sont les mieux placés pour influencer directement sur l'élaboration des lois, le vote des budgets nationaux et pour s'assurer que les objectifs de l'UNESCO sont bien reflétés dans les législations nationales. En coopération avec l'Union interparlementaire (UIP), des organisations parlementaires régionales et des forums régionaux, une cinquantaine de points focaux parlementaires et une trentaine de ligues parlementaires connues sous le nom « Amis de l'UNESCO », l'Organisation s'efforce d'associer les parlementaires à ses activités et priorités.

La coopération avec les **villes, les autorités locales et les associations de villes** est essentielle au développement durable des communautés. L'UNESCO, avec ses réseaux mondiaux de villes et ses programmes (Coalition des villes contre le racisme, les villes créatives, la capitale mondiale du livre, les villes éducatrices, les centres multimédia communautaires,...) apporte aux autorités locales des décennies de réflexion, de recherche et d'expérience de terrain. L'Organisation facilite également l'association des villes entre elles et avec d'autres partenaires, dans le cadre de parrainages, de jumelages ou de réseaux.

Le **secteur privé** regroupe tous les membres des milieux d'affaires (des petites et moyennes entreprises aux grandes sociétés multinationales, y compris le secteur non structuré) et leurs représentants (qui peuvent agir par l'intermédiaire d'associations à but non lucratif ou d'organismes tels que les chambres de commerce ou des

fondations philanthropiques). L'UNESCO mobilise l'expertise et les réseaux, les services et les équipements de haute qualité, ainsi que les financements à travers des partenariats et des alliances.

Le rôle fédérateur de l'UNESCO

L'UNESCO doit fédérer et faciliter le dialogue entre les gouvernements et les ASC afin de mettre les problèmes mondiaux au centre de son action.

Grâce à son rôle de médiateur dans les cercles de la coopération internationale et au sein de la gouvernance mondiale, l'UNESCO peut offrir un espace de dialogue à toute une palette d'acteurs concernés par les mêmes préoccupations.

L'Organisation doit ainsi renforcer, harmoniser et diversifier son dispositif de coopération et d'alliances afin qu'il corresponde au mieux à ses priorités. En élargissant ainsi l'éventail de ses partenaires, l'UNESCO multiplie les moyens au service de ses objectifs et crée une synergie entre les acteurs étatiques et non étatiques.

« La société civile est désormais d'une importance si vitale pour l'ONU que l'associer à ses travaux n'est plus simplement un choix mais une nécessité. Il en est de même pour l'association d'autres acteurs, notamment le secteur privé, les parlements et les autorités locales. »

Extrait du *Rapport Cardoso*.

Pour aller plus loin

Secteur des relations extérieures et de la coopération :
<http://portal.unesco.org/communities>

Contacts

Secrétariat :

Secteur des relations extérieures et de la coopération

Section des Clubs UNESCO et nouveaux partenaires :
m.abtahi@unesco.org

Section des ONG :
ma.theobald@unesco.org

Partenariat avec le secteur privé :
p.muller-wirth@unesco.org

Mécanismes institutionnels :

Comité sur les ONG du Conseil exécutif de l'UNESCO (COM/ONG)

Comité de liaison ONG-UNESCO

Maison des ONG (bat. VII/Bonvin) :
comite.liaison.ong@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/34

Liberté de l'information et de la presse

L'UNESCO œuvre en faveur de la liberté d'expression et de la presse en tant que droit humain fondamental.

Conformément à ce que prévoit son Acte constitutif, l'UNESCO défend le droit humain fondamental garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'est la liberté d'expression, ainsi que la liberté de la presse, qui en découle directement. En effet, depuis sa création en 1945, il revient à l'UNESCO de « *faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image* » et les États membres de l'Organisation ont, à de nombreuses reprises au cours de toutes ces années, confirmé ce mandat à travers l'adoption de décisions par la Conférence générale, la plus haute autorité de cette agence des Nations Unies.

L'UNESCO œuvre en faveur de la liberté d'expression et de la presse en tant que droit humain fondamental.

liberté d'expression permet à tous les membres de la société d'échanger des opinions et de trouver des solutions aux problèmes sociaux, économiques et politiques. Les médias libres ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration de consensus et le partage des informations, deux processus indispensables à l'exercice de la démocratie et au progrès social.

Comme le prévoit son mandat, l'UNESCO travaille dans différents domaines avec des organismes professionnels ainsi qu'avec de nombreux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, afin de créer, d'aider et de défendre des médias libres, indépendants et pluralistes dans les pays en développement et en transition, ainsi que dans les régions en conflit ou en reconstruction après un conflit.



Promouvoir la liberté d'expression, la liberté de la presse, l'indépendance et le pluralisme des médias, la démocratie, la paix et la tolérance
© UNESCO

Le droit d'accès du public à l'information

La liberté de la presse n'est pas un luxe qui peut attendre l'arrivée de jours meilleurs. Au contraire, elle fait partie intégrante du processus susceptible de conduire à des jours meilleurs. Il serait réducteur de la considérer uniquement comme la liberté des journalistes de rapporter les faits et de les commenter. En effet, cette liberté est étroitement liée au droit du public à accéder aux connaissances et à l'information. La communication est souvent l'instrument grâce auquel la société civile peut se développer et le plein exercice de la

Le travail de l'UNESCO dans le domaine des médias

L'UNESCO entretient des relations étroites avec des organisations régionales et internationales actives dans le domaine des médias et avec des groupes de défense de la liberté de la presse. L'un de ses partenaires privilégiés est le réseau IFEX, qui joue le rôle de bureau central électronique et de réseau d'alerte, et qui regroupe, en 2006, 1 500 organisations membres issues de 120 pays. Depuis 1992, l'IFEX facilite la circulation des informations concernant la liberté de la

Liberté de l'information et de la presse

Liberté de l'information et de la presse

L'assistance aux médias dans les situations de conflit

Depuis maintenant plusieurs années, l'UNESCO aide les médias indépendants dans les situations de conflit et d'après conflit pour leur permettre de réunir et diffuser des informations non-partisanes. À cet égard, l'aide qu'elle a apportée aux médias indépendants en Afghanistan, en Angola, dans les Balkans, en Irak, au Libéria, au Moyen-Orient, au Népal, au Soudan, au Timor-Leste, dans la région des Grands Lacs en Afrique et partout ailleurs dans le monde a contribué à faciliter l'édification de la paix et les processus de réconciliation. Cette action en faveur de médias indépendants en période de conflit est reconnue par la communauté internationale. De plus, le caractère humanitaire de ce travail a été reconnu par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Département des affaires humanitaires lors de l'Appel inter-agences des Nations Unies de juin 1994. En 1996, l'Appel a désigné l'UNESCO comme maître d'œuvre de l'assistance aux médias indépendants pendant la période de reconstruction dans l'ex-Yougoslavie. Depuis, l'Organisation reçoit un soutien financier très important de la part de différents pays donateurs. Dans les zones en conflit, l'information cède très souvent la place aux rumeurs. Aussi l'UNESCO continuera-t-elle, en collaboration avec les Nations Unies et les organisations professionnelles, de soutenir les médias locaux dont l'indépendance vis-à-vis des parties au conflit est reconnue, qui diffusent une information non partisane et qui défendent les valeurs de la coexistence pacifique et de la compréhension mutuelle.

presse et permet aux actions menées en cas de violations d'être plus efficaces.

La formation professionnelle des journalistes

L'UNESCO est consciente du fait que l'indépendance des médias et la liberté de l'information ne reposent pas uniquement sur la capacité des individus à gérer des entreprises de médias. En effet, la liberté des médias exige également le respect de règles professionnelles dans la pratique du journalisme. C'est pourquoi dans le cadre de ses activités, l'UNESCO agit en faveur de la formation professionnelle des journalistes et des professionnels des médias, de même qu'elle soutient les réseaux professionnels et conseille et informe les pouvoirs publics sur les meilleures pratiques en termes de législation et de réglementation des médias.

Journée mondiale de la liberté de la presse

En 1993, dans le cadre de la reconnaissance accrue de l'importance de la liberté de la presse pour la démocratie et le développement, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 3 mai « Journée mondiale de la liberté de la presse ». Dans le monde entier, cette Journée est l'occasion de célébrer la liberté de la presse, de sensibiliser l'opinion sur les violations de la liberté d'expression

et d'attirer l'attention sur le travail des journalistes trop nombreux qui doivent risquer la mort ou la prison pour informer chaque jour la population. C'est également lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse que l'UNESCO décerne chaque année le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano à un journaliste qui s'est distingué par son action pour la défense de la liberté de la presse.

L'UNESCO est de plus en plus sollicitée, à l'instar des autres agences du système de Nations Unies, dans le cadre du financement et de la mise en œuvre de programmes visant à prévenir les conflits, apporter de l'aide d'urgence et établir la paix après des périodes de conflit. La liberté de la presse, le pluralisme et l'indépendance des médias, de même que la création de journaux et de stations de radio à l'échelle des différentes communautés sont autant d'éléments indispensables au rétablissement de liens sociaux et au processus de réconciliation.

Contact :

Sylvie Coudray, Spécialiste
du programme
s.coudray@unesco.org

Pour aller plus loin

Site Internet :

<http://portal.unesco.org/ci/>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

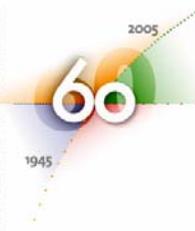
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Anticipation et prospective

Mieux préparer l'avenir de la planète et de l'humanité, c'est là l'objectif de la Division de la prospective à l'UNESCO.

Parmi ses missions essentielles, l'UNESCO a celle d'être un laboratoire d'idées, chargé d'anticiper les besoins des générations futures, les mutations du monde contemporain. Cette visée prospective est inscrite dans l'Acte constitutif de l'UNESCO :

l'Organisation n'est pas seulement chargée de «contribuer à la paix et à la sécurité» par l'éducation, la science et la culture, mais elle est chargée également de veiller au «maintien» et à «l'avancement du savoir» et d'encourager la coopération des nations «dans toutes les branches de l'activité intellectuelle».

VEILLE INTELLECTUELLE

La fonction de vigie de fait de l'UNESCO est donc partie intégrante de son mandat de coopération intellectuelle. Le

programme de prospective assure une visibilité particulièrement importante à cette mission : plus que jamais, il importe que l'UNESCO soit en état de veille intellectuelle.

Il convient de rappeler la distinction entre prospective et prévision. La prospective n'est évidemment pas une prédiction. Mais elle ne se confond pas davantage, contrairement à l'idée

reçue, avec la prévision. La prospective cherche à imaginer les différents futurs possibles (ou «futuribles»). La prospective est donc d'abord tournée vers le présent. Elle diagnostique les «bulles» du futur d'ores et déjà perceptibles et interroge les décisions présentes au regard de leurs

conséquences

potentielles. Elle essaie enfin de « gérer l'imprévisible » dans un futur avant tout marqué par l'incertitude.

La division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines cherche donc à éclairer l'action des États membres de l'UNESCO et leurs politiques à moyen et long terme, par le biais d'une expertise « en amont ». Cette expertise, résolument transdisciplinaire, transcende les barrières entre les divers domaines de compétence de

l'Organisation (éducation, science, culture, communication et information).

LES ACTIONS DE LA DIVISION PROSPECTIVE

Les *Entretiens du XXI^e siècle* et les *Dialogues du XXI^e siècle* réunissent d'éminentes personnalités représentatives de différents courants d'idées, de cultures ou de sensibilités,



Une cinquantaine d'intellectuels venus d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient, des Amériques et d'Europe réunis pour *Les Entretiens du XXI^e siècle* ont tenté de répondre à la question : *Où vont les valeurs?*

Anticipation et prospective

Le Rapport mondial sur les sociétés du savoir

Vers les sociétés du savoir est le premier rapport d'une nouvelle série de l'UNESCO. Publiés tous les deux ans, ces rapports seront consacrés à des thèmes au cœur des préoccupations de l'Organisation, tels que la diversité culturelle ou le développement durable.

Publié en novembre 2005, *Vers les sociétés du savoir* témoigne de l'intérêt de l'UNESCO pour l'essor, notamment sous l'effet des technologies de l'information et de la communication, d'un nouveau mode de développement fondé sur le partage de la connaissance.

Le Rapport établit clairement la différence entre sociétés du savoir et société de l'information. Alors que la société de l'information est fondée sur des avancées technologiques, les sociétés du savoir « *prennent en compte des dimensions sociales, éthiques et politiques plus larges* ».

Le Rapport s'intéresse notamment aux bases sur lesquelles ces dernières devraient être construites pour optimiser le développement humain durable. Analysant le rôle de plus en plus important joué par le savoir dans la croissance économique, le Rapport suggère que le savoir peut servir de nouveau tremplin pour le développement dans les pays du Sud. Il présente également une analyse détaillée des facteurs qui bloquent l'accès de nombreux pays aux opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication, notamment le fossé numérique croissant et les contraintes pesant sur la liberté d'expression. Enfin, il propose une série de recommandations destinées à remédier à cette situation.

autour de questions cruciales pour notre futur. Parmi les personnalités qui sont intervenues lors de ces séances, citons notamment Arjun Appadurai, Mohammed Arkoun, Souleymane Bachir Diagne, Jean Baudrillard, Aziza Bennani, Boutros Boutros-Ghali, Manuel Castells, Jacques Delors, Jacques Derrida, Cheik Modibo Diarra, Claude Hagège, Axel Kahn, Paul Kennedy, Julia Kristeva, Edgar Morin, Luc Montagnier, Stephen Jay Gould, Paul Ricoeur, Jeremy Rifkin, Marie Ribinson, Saskia Sassen, Michel Serres, Peter Sloterdijk, Amadou Toumani Touré, Alain Touraine, Gianni Vattimo, Michael Walzer...

La Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines a également été chargée de préparer le rapport mondial de prospective sur vingt problèmes mondiaux, intitulé *Un monde nouveau (The World Ahead: Our Futures in the Making)*, traduit en six langues.

De multiples partenariats ont été mis en place avec des acteurs institutionnels ou de la société civile : l'Expo 2000, l'Agenda du Millenium ou le Club de Rome etc.

Enfin, la division a fait paraître de nombreux articles à caractère prospectif dans les journaux et les revues de référence d'une centaine de pays du monde. Ces articles diffusent les messages clés de l'UNESCO dans ses différents domaines de compétence.

Pour aller plus loin

Rapport mondial de l'UNESCO, *Vers les sociétés du savoir* :

<http://portal.unesco.org/shs>

Contact :

www.unesco.org/shs/prospective



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/36

La diversité culturelle

En plus de soixante ans, le cadre de pensée et d'action de l'UNESCO s'est transformé. Aujourd'hui, la reconnaissance et le respect de la diversité culturelle, comme facteur de cohésion sociale, de développement durable et de stabilité, sont au cœur des préoccupations politiques nationales et internationales.

Par son Acte constitutif, l'UNESCO s'est donné un double mandat : « assurer aux États membres [...] la féconde diversité de leurs cultures [...] » et « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». Le respect de la diversité des cultures ainsi que la liberté d'expression et de communication sont alors considérés comme les moyens par excellence de réaliser l'unité dans la diversité.

L'UNESCO a placé la quête de cette unité au cœur de son engagement comme en témoignent la reconnaissance de l'égalité de toutes les cultures, la protection des biens culturels, la promotion du dialogue interculturel, le respect des droits culturels, la définition de politiques culturelles en faveur de la diversité, la promotion d'un pluralisme constructif, la préservation des patrimoines culturels, bref, la reconnaissance de l'apport spécifique de chaque culture à la civilisation universelle.

En filigrane de cet engagement, une évolution profonde de la notion de culture : aux termes fondateurs de « féconde diversité des cultures » qui traduisent une vision des cultures considérées comme des entités distinctes et finies, coïncidant idéalement avec les frontières d'États-nations, susceptibles de contribuer au trésor commun de la culture afin de bâtir la « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », se substitue

celle de « diversité culturelle » à la fois « interne » et « externe » à chaque société, vue comme ensemble d'interactions entre les cultures, appelées à se régénérer grâce à leurs capacités propres de dialogue et d'ouverture.

Ainsi appréhendée, la culture couvre un champ beaucoup plus large que celui des arts et des lettres:

« La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (Préambule de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001).



Le 21 mai est la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
© UNESCO

Défendre la diversité

culturelle

La défense de la diversité culturelle fait dès lors face à un double défi : d'une part assurer une coexistence harmonieuse et un vouloir vivre ensemble pacifique entre individus et groupes venant d'horizons culturels variés et vivant au sein d'un même pays; d'autre part défendre une diversité créatrice, à savoir la multiplicité des formes par lesquelles les cultures s'expriment. C'est pourquoi l'UNESCO se consacre à la création d'un environnement international fondé sur le respect des droits humains et des

La diversité culturelle

Sept Conventions internationales

- la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) ;
- la Convention universelle sur le droit de l'auteur (1952, révisée en 1971) ;
- la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (premier protocole 1954, deuxième protocole 1999) ;
- la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ;
- la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) ;
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ;
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

libertés fondamentales, en particulier ceux des personnes appartenant aux minorités et des peuples autochtones ; et elle prend part à l'élaboration de politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens, afin d'éviter les fractures et conflits dus à une sacralisation des différences. Ce faisant, elle œuvre en faveur du pluralisme culturel, réponse politique au fait de la diversité culturelle.

Par ailleurs, le secteur de la culture se donne pour priorité de favoriser un environnement mondial où la créativité des individus et des peuples est préservée et valorisée. Poursuivant son engagement sur le plan intellectuel, opérationnel et normatif, l'UNESCO voit ses efforts couronnés en 2001 par l'adoption à l'unanimité de ses États membres de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Ce premier instrument juridique international est dédié à la diversité culturelle, dans toutes ses composantes (pluralisme culturel, droits culturels, créativité, solidarité internationale). Il souligne les liens organiques entre le pluralisme culturel et l'épanouissement des capacités créatrices de la société, révélatrices de valeurs, d'identités et de sens. La Déclaration érige ainsi la diversité au rang de « *patrimoine commun de l'humanité* » et fait de sa défense un impératif éthique, inséparable de la dignité de la personne humaine.

La Déclaration s'inscrit dans un dispositif normatif global où trois Conventions internationales sur sept (*voir encadré*) – correspondant aux articles 7 à 12 de la Déclaration – représentent les piliers de la préservation et de la promotion de la

diversité créatrice : la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (1972), celle pour la *sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (2003) et celle sur la *protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005).

Alors que les deux conventions sur le patrimoine ont pour vocation de sauvegarder la mémoire et les expressions patrimoniales de l'humanité, afin d'en assurer la transmission de générations en générations, la Convention de 2005 vise à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles, fruits de la créativité individuelle ou collective, telles qu'elles sont mises en circulation par les vecteurs contemporains de la culture, à savoir les activités, biens et services culturels. Elle a pour objectif de créer un environnement propice pour que les cinq maillons inséparables d'une même chaîne – la création, la production, la distribution/diffusion, l'accès et la jouissance des expressions culturelles – soient profitables à l'ensemble des sociétés.

Forte de l'évolution de son cadre de pensée et d'action, et s'appuyant sur ses divers instruments et ressources, l'UNESCO fait clairement appel à la responsabilité non seulement des États, mais aussi d'autres acteurs et de la société civile, pour faire de la culture, dans sa riche diversité, un espace original de dialogue et de compréhension mutuelle.

Pour aller plus loin

www.unesco.org/culture et cliquer sur diversité culturelle

Contacts :

Katérina Stenou
Directrice de la Division
des politiques culturelles et
du dialogue interculturel
Secteur de la culture
01.45.68.43.03



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/37

Priorité Afrique

Une volonté toujours réitérée de coopération, un accompagnement des instances africaines pour l'élaboration de leurs politiques : l'UNESCO inscrit sa relation avec l'Afrique sous le signe de la permanence et du pragmatisme.

Au début des années 1960, à la suite des indépendances et l'arrivée massive des États membres africains au sein de l'Organisation, l'UNESCO a commencé à bâtir un solide partenariat avec l'Afrique afin de répondre à sa volonté de développer un leadership politique et intellectuel

autochtone. Dans les années 1970, l'Organisation a été attentive au Plan d'action de Lagos. En 1985, elle a lancé le programme **Priorité Afrique**, définitivement adopté en 1989 par la 25^e Conférence générale. Il a

contribué, en 1986, à l'adoption du *Programme de développement social et économique pour l'Afrique* par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, l'UNESCO a été désignée chef de file dans trois secteurs : l'éducation de base, la consolidation de l'informatique pour le développement et la communication pour la construction de la paix.

Toujours à l'écoute du continent, l'UNESCO a organisé **les Assises de l'Afrique** en 1995. Cette consultation a permis à l'Organisation de passer un contrat moral de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale et d'intégrer dans ses programmes les priorités établies par les Africains eux-mêmes. Pour coordonner ces actions, une structure interne à l'UNESCO a vu le jour en 1996 : le Département Priorité Afrique.

Des réponses ajustées

La réponse la plus adaptée aux besoins de l'Afrique demeurait l'instauration d'un cadre d'action international unifié, fondé sur le leadership africain. L'avènement de l'Union Africaine (UA) en 2001 y répond avec le **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique** (NEPAD), qui a permis à la coopération de l'UNESCO et de l'UA de se concentrer sur la mise en œuvre de ce programme.

L'UNESCO organise ainsi un séminaire international en 2001 sur les

« approches prospectives et les stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI^e siècle ». Le but est de définir de nouvelles lignes d'action et des stratégies de nature à promouvoir le développement de l'Afrique. La Stratégie à moyen terme (2002-2007) de l'UNESCO intègre les recommandations du séminaire et les priorités du NEPAD. L'Organisation met alors en place un Comité consultatif de suivi : le Comité UNESCO pour le NEPAD, qui formule des recommandations sur le développement durable de l'Afrique ainsi que sur le soutien que l'UNESCO peut fournir au NEPAD.

De la vision à l'action

En 2003, le séminaire de Ouagadougou **« L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action »** précise les modalités de l'application du Plan d'action du NEPAD dans les domaines



Obélisque d'Axoum, Éthiopie
© UNESCO/P. Viesi

Priorité Afrique

L'UNESCO et l'Afrique en chiffres

Plus de **20%** du budget de l'Organisation consacré au continent africain.

15 Bureaux hors Siège multi-pays ou nationaux pour la mise en œuvre des activités de l'UNESCO sur le terrain : Abuja, Accra, Addis Abeba, Bamako, Brazzaville, Bujumbura, Dar-es-Salaam, Harare, Kinshasa, Le Caire, Libreville, Maputo, Rabat, Windhoek, Yaoundé.

2 Bureaux régionaux : BREDIA (Dakar) pour l'éducation et ROSTA (Nairobi) pour les sciences.

53 Commissions nationales pour l'UNESCO.

Plus de **1 300** Clubs UNESCO. Plus de **1 600** Écoles Associées. Plus de **80** Chaires UNESCO réparties dans une trentaine de pays africains.

de compétence de l'Organisation. L'UNESCO contribue depuis à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions de l'UA/NEPAD dans les secteurs suivants :

- **éducation et culture**, avec la 6^e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA (Khartoum, janvier 2006) qui a notamment : adopté une déclaration sur l'interface entre la culture et l'éducation, proclamé la Seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et 2006 comme Année des langues africaines. Le Sommet était précédé de Conférences ministérielles en éducation (Alger, avril 2005, Addis Abeba, janvier 2006) et en culture (Nairobi, décembre 2005).

- **environnement** avec le Plan d'action adopté au Sommet de Maputo, juin 2003 ;

- **sciences et technologies** avec la Conférence des Ministres africains des sciences et technologies à Dakar, septembre 2005 et Johannesburg, novembre 2003.

Renforcer la coopération régionale

Pour renforcer l'action en faveur de l'intégration régionale africaine, l'UNESCO a mis en place le Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération UNESCO-NEPAD (FOSRASUN). Le Forum se veut un instrument de coopération entre l'UNESCO et les Communautés économiques régionales (CERs), piliers de la mise en œuvre du programme de

l'UA/NEPAD. La SADC et le COMESA organiseront la prochaine réunion du FOSRASUN en juin 2006.

Journée de l'Afrique

En témoignage de son engagement pour l'Afrique, l'UNESCO organise chaque année la Journée de l'Afrique, le 25 mai, en coopération avec le Groupe Africain de l'Organisation. En **2004**, cette journée a été marquée par la visite du Président de la Commission de l'UA, Alpha Oumar Konaré, et en **2005** par celle du Président du Nigeria, Olusegun Obasanjo, Président de l'UA et du Comité des Chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD.

Contact :

N.Tidjani-Serpos
Sous-Directeur général
Département Afrique
01 45 68 15 35

Le Département Afrique

Le Département Afrique a pour mission de **renforcer la coordination des programmes en faveur de l'Afrique** en créant les conditions devant permettre une meilleure traduction de la priorité accordée à l'Afrique par les Organes directeurs. Il veille à ce que les activités concernant l'Afrique soient traitées en priorité ; il suit et coordonne l'ensemble des programmes en faveur de l'Afrique ; il est à l'écoute des besoins et des aspirations du continent par le biais des contacts avec les Délégués permanents auprès de l'UNESCO ; il coordonne la réponse de l'Organisation en matière de post-conflit et de reconstruction ; il mobilise des ressources et des activités promotionnelles en faveur de l'Afrique.

Pour mieux prendre en compte les priorités du continent, le Département suit les **relations avec les États membres et les partenariats en Afrique**. À ce titre il est le point focal de l'UNESCO pour le NEPAD, les programmes communs des Nations Unies en Afrique et la coopération avec les organisations régionales ou sous-régionales africaines.

Pour aller plus loin

www.unesco.org/africa

L'UNESCO et l'Afrique, quelques repères :



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

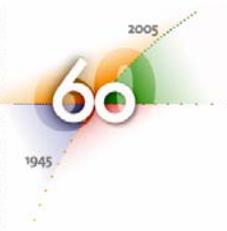
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/38

L'enseignement à distance

La formation ouverte et à distance est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'éducation. Elle devient une branche indispensable des systèmes éducatifs traditionnels dans les pays développés, et surtout dans les pays en développement.

Les termes *enseignement à distance* et *formation ouverte et à distance* désignent une démarche qui vise à élargir l'accès aux services éducatifs et de formation en permettant aux apprenants de franchir les obstacles que représentent l'espace et le temps et en proposant des modalités d'enseignement souples aux individus comme aux groupes d'apprenants. La formation ouverte et à distance est un secteur de l'éducation en plein essor et son influence sur l'ensemble des systèmes de prestation de services éducatifs ne cesse de prendre de l'ampleur au gré des progrès réalisés dans les technologies de l'information reposant sur l'Internet, en particulier le Web. Divers éléments montrent que l'enseignement à distance peut être une source d'innovation pour les systèmes éducatifs traditionnels et que sa portée pourrait dépasser la sphère de l'éducation.

Un accès plus large, une meilleure qualité, davantage d'égalité

Pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous fixés à Dakar et lors du Sommet du Millénaire pour le développement, il est nécessaire de s'engager dans trois domaines qui sont l'accès, la qualité et l'égalité dans l'éducation sous toutes ses formes et à tous les niveaux. Il faut par conséquent s'assurer que la fracture numérique ne marginalise pas encore davantage les populations les plus pauvres. Il est en outre indispensable de faire preuve de créativité et d'esprit d'initiative en matière d'éducation.

La *formation ouverte et à distance* est en train de devenir une branche reconnue et indispensable des activités menées par les systèmes éducatifs traditionnels dans les pays développés, et surtout dans les pays en développement. Ce phénomène

s'explique par l'intérêt que suscite cette forme d'enseignement chez les dirigeants politiques comme chez les professionnels de l'éducation et de la formation, mais aussi par une prise de conscience : pour que le droit fondamental de chacun à l'éducation devienne une réalité, il est impératif que les formes traditionnelles d'enseignement soient renforcées par le recours à des méthodes novatrices.



© UNESCO

À travers le monde, les autorités prônent de plus en plus le recours à une formation ouverte et à distance qui vient compléter les structures éducatives traditionnelles en vue de satisfaire des besoins éducatifs et de formation qui, en ce début de *xxi*^e siècle, apparaissent ou évoluent. L'objectif est également de limiter autant que possible les répercussions à long terme du manque de ressources, de l'évolution démographique, des guerres et de l'épidémie de VIH/sida. Les facteurs suivants ont contribué par le passé et contribuent aujourd'hui encore au succès et à l'essor des services

d'enseignement à distance :

- nécessité de garantir la formation tout au long de la vie en multipliant les possibilités d'accéder à l'éducation et à la formation ;
- multiplication des possibilités de mettre à jour ses connaissances, de suivre une nouvelle formation ou de s'épanouir sur le plan personnel ;
- amélioration de la rentabilité des ressources pédagogiques ;
- amélioration de la qualité des services éducatifs existants ;
- réduction des inégalités entre les différentes tranches d'âge ;
- élargissement de l'accès à l'éducation sur le plan géographique ;

L'enseignement à distance

L'enseignement à distance

La base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance de l'UNESCO

Le projet de base de connaissances concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance vise à mettre à la disposition des décideurs les informations et les outils qui les aideront à prendre des décisions et à mettre en œuvre des politiques de développement et de gestion de l'enseignement ouvert et à distance. Ce projet est avant tout destiné à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur ouvert et à distance.

Cette base de connaissances répond aux attentes des autorités des pays en développement qui perçoivent de plus en plus l'enseignement ouvert et à distance comme un moyen d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur. Lancée par l'UNESCO en 2002, elle leur fournit des informations qui les aident à mettre en place et à gérer avec efficacité des structures d'enseignement ouvert et à distance.

Dans le cadre du projet, on a créé trois bases de données régionales sur l'enseignement ouvert et à distance, en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans celle de la Communauté des Indépendants (CEI) et des États baltes. L'outil interrégional d'appui à la décision aborde les questions essentielles en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur à distance. En 2006, le projet est étendu à deux nouvelles régions : dans les États arabes d'une part et en Amérique latine et dans les Caraïbes d'autre part.

- offre de formations courtes et pertinentes pour certains groupes clés identifiés ;
- développement des capacités d'enseignement dans certaines disciplines nouvelles et pluridisciplinaires ;
- offre de services d'enseignement compatibles avec la vie professionnelle et familiale des apprenants ;
- progrès technologiques grâce auxquels il est possible d'enseigner à distance un nombre croissant de matières (Internet, Web) ;
- meilleure prise en compte de la dimension internationale de la formation.

Comblent le fossé des connaissances

La transition vers une société du savoir repose sur la nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences tout au long de la vie. L'UNESCO relève les défis du XXI^e siècle en matière d'éducation et, à travers ses actions en faveur de la formation ouverte et à distance, contribue à l'édification de sociétés du savoir dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie.

Ses activités dans ce domaine consistent notamment à :

- aider les États membres à développer leurs capacités de formation ouverte et à distance en incitant le public à recourir à cette forme d'enseignement, en menant des campagnes de sensibilisation auprès des dirigeants politiques afin de leur montrer le potentiel de ce secteur, en participant à l'élaboration de stratégies visant à mettre en place les structures, les institutions et les programmes nécessaires, en formant le personnel, en améliorant les structures

d'aide aux étudiants et en participant à l'élaboration des programmes ;

- satisfaire les besoins propres aux personnes handicapées, aux immigrants, aux minorités et aux populations de régions en conflit, c'est-à-dire les besoins des personnes exclues des structures éducatives traditionnelles ;

- assurer la formation continue des enseignants et la formation des formateurs en incitant et en aidant les États membres à recourir davantage aux techniques de la formation ouverte et à distance, notamment aux nouvelles technologies (cédérom, radio et télédiffusion par satellite) ;

- aider les États membres à concevoir et mettre en œuvre des projets d'université ouverte et d'autres programmes d'enseignement supérieur reposant sur l'enseignement à distance ;

- promouvoir l'apprentissage assisté par ordinateur en collaborant avec des banques de développement et des partenaires privés et publics internationaux et régionaux, ainsi qu'avec des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux tels que le *Commonwealth of Learning* (COL), le Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance (CIED) et la Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP) ;

- favoriser les débats et la réflexion en vue d'élaborer des lignes directrices internationales et régionales relatives aux supports pédagogiques pour l'enseignement à distance et grâce à l'Internet, afin de rendre les systèmes d'enseignement supérieur et de formation des enseignants plus performants.

Contacts :

Division de l'enseignement supérieur:

Mariana Patru :

M.Patru@unesco.org

Zeynep Varoglu :

Z.Varoglu@unesco.org

Pour aller plus loin

Consulter :
www.unesco.org/odl



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

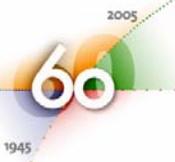
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/39

L'éducation en vue du développement durable

Depuis plus de soixante ans, l'UNESCO s'efforce de promouvoir et d'améliorer la qualité de l'éducation. L'Organisation est en outre responsable de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014).

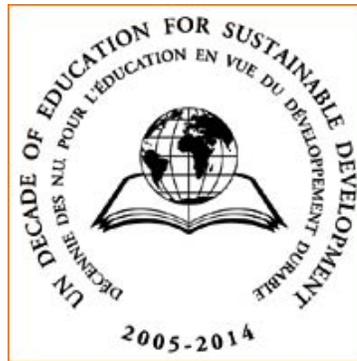
L'engagement de l'UNESCO en faveur du développement durable a débuté dans le cadre des activités du Secteur des Sciences. Aujourd'hui, cet enjeu est pris en compte dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO : éducation, sciences humaines et sociales, sciences, culture et communication. En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 57/254 relative à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) et désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie.

La Décennie repose sur un certain idéal : celui d'un monde où chacun a la possibilité de tirer parti de l'éducation et d'apprendre les valeurs, les comportements et les modes de vie nécessaires à la construction d'un avenir viable et à la transformation des sociétés pour un monde meilleur. Dans cette optique, quatre objectifs ont été définis :

- faciliter la création de réseaux et de liens et favoriser les échanges et les interactions entre les acteurs de l'éducation en vue du développement durable (EDD) ;
- favoriser l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en matière d'EDD ;
- aider les pays à progresser de manière à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement ;

- offrir aux pays de nouvelles possibilités de tenir compte de l'EDD dans le cadre de leurs réformes dans le secteur de l'éducation.

Cette vision s'est trouvée renforcée par l'adoption de la résolution 17 par la Conférence générale à sa 32^e session, laquelle réaffirme le soutien de l'UNESCO à la Charte de la Terre et reconnaît en cette dernière un cadre éthique primordial pour les activités menées en vue du développement durable.



Logo de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD)
© UNESCO

QU'EST-CE QUE L'EDD ?

- une éducation qui permet aux apprenants d'acquérir les techniques, les savoir-faire, les valeurs et les connaissances nécessaires pour garantir un développement durable ;
- une éducation accessible à tous les niveaux et quel que soit le contexte social (environnement familial et scolaire, lieu de travail, communauté) ;
- une éducation qui forme des citoyens responsables et favorise la démocratie en permettant aux individus et aux communautés de jouir de tous leurs droits tout en remplissant leurs devoirs ;
- une éducation qui prévoit la formation tout au long de la vie ;
- une éducation qui permet à chacun de s'épanouir de manière équilibrée. À travers les actions menées dans le cadre de la décennie, l'EDD contribue à aider les dirigeants politiques à prendre les bonnes décisions en vue de construire un monde viable.

Éducation en vue du développement durable

Éducation en vue du développement durable

Pour aller plus loin

Site UNESCO sur l'Éducation pour le développement durable : www.unesco.org/education/desd

L'UNESCO et le développement durable (Paris, UNESCO, 2005)

La DEDD en bref (brochure, UNESCO, 2005)

Le nouveau Courrier, numéro de mai 2005

Programme multimédia pour la formation des enseignants *Enseigner et apprendre pour un avenir viable* : www.unesco.org/education/tlsf/

La Charte de la Terre : www.earthcharter.org

Les temps forts de l'action de l'UNESCO en vue du développement durable

En **1968**, l'UNESCO a organisé la première conférence intergouvernementale consacrée à la fois à l'environnement et au développement. Celle-ci a été à l'origine du Programme L'Homme et la biosphère (MAB). Une étape importante avait été franchie dans le processus qui a mené à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, **1972**). Dans le cadre du suivi de cette conférence a été créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP).

Lors du Sommet de la Terre de Rio en **1992**, l'UNESCO a été chargée de diriger la mise en application des Chapitres 35 (La science au service d'un développement durable) et 36 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) du programme d'actions de l'Agenda 21.

La Déclaration du Millénaire et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000 ont réaffirmé l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un « *développement qui soit véritablement durable* » et ont établi « *le respect de la nature* » comme une valeur fondamentale.

Lors du Sommet de Johannesburg, en **2002**, l'UNESCO a réaffirmé sa volonté de progresser dans la concrétisation de l'Agenda 21 et à initié plusieurs partenariats, notamment le *Programme phare sur l'éducation pour les populations rurales*, le *Partenariat mondial de l'enseignement supérieur pour la viabilité* et l'Initiative *Éduquer pour un avenir viable avec la Charte de la Terre*.

En tant que chef de file du programme, l'UNESCO lance des initiatives qui ont pour but de :

- favoriser la création de nouveaux partenariats avec le secteur privé, la jeunesse et les groupes de médias ;
- promouvoir la mise en place d'un programme de recherche sur l'EDD et encourager le suivi et l'évaluation ;
- servir de plate-forme de rencontre entre les acteurs clés de la Décennie tels que les multinationales, les institutions religieuses, les associations de jeunes, les populations autochtones, etc. ;
- partager les bonnes pratiques en matière d'EDD ;
- favoriser les liens entre les États membres qui ont élaboré des programmes, des politiques ou des programmes de recherche sur l'EDD et ceux qui ont besoin d'aide dans ce domaine.

Le rôle de l'UNESCO est défini par les quatre grands axes de l'EDD : améliorer la qualité de l'éducation de base ; donner de nouvelles orientations aux programmes éducatifs ; œuvrer en faveur d'une meilleure compréhension et de la sensibilisation du public et assurer les formations nécessaires. La Décennie sera un succès si l'on parvient à relever les défis suivants :

Aller au-delà de l'éducation sur l'environnement pour assurer une éducation en vue du développement durable. La Décennie ne se limite pas à l'éducation sur l'environnement ; elle a aussi

une dimension sociale et économique. La mise au point de pratiques pédagogiques adaptées représente donc un défi qu'il est urgent de relever.

Tirer les enseignements de ce qui a déjà été fait. De nombreux pays ont déjà mis en œuvre des programmes ou des activités d'EDD. Leur recensement, l'évaluation de leurs résultats et la diffusion des informations obtenues permettront d'intégrer plus vite cette nouvelle vision de l'éducation aux politiques nationales.

Mobiliser les médias. Les médias sont un instrument essentiel de sensibilisation et de diffusion des informations. S'allier à eux pour transmettre des informations de qualité aux citoyens est un gage de succès.

Nouer des partenariats et créer des synergies entre les différents programmes et initiatives. Aucune institution, même d'envergure mondiale, ne peut parvenir seule à atteindre les objectifs de la DEDD. Ce n'est qu'unis que nous pouvons être certains d'édifier un monde viable, pour nous comme pour les générations futures.

Contact :

Section de L'éducation en vue du développement durable (ED/PEQ/ESD), esddecade@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Désertification et zones arides

Les terres arides sont des écosystèmes fragiles, c'est pourquoi l'UNESCO s'efforce de favoriser la coopération internationale dans l'étude des ressources naturelles.

Un quart des terres de la planète sont des terres sèches, pourtant un sixième de la population mondiale vit dans ces régions. De nombreuses zones sèches sont menacées par la désertification qui se définit comme la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches en raison de divers facteurs parmi lesquels les variations climatiques et la surexploitation des ressources par les hommes. Les zones sèches sont des écosystèmes fragiles. Du fait de la rareté des ressources en eau douce, du manque de



La désertification de la
région du fleuve Sénégal
© UNESCO/D. Roger

profondeur des terres arables et de la faible productivité de la biomasse, elles sont très vulnérables aux pratiques d'exploitation nuisibles telles que le surpâturage, le déboisement et les pratiques d'irrigation inadaptées qui favorisent la salinisation du sol. Les régions sèches sont généralement touchées par une grande pauvreté, pourtant certaines d'entre elles ont été le berceau des plus grandes civilisations du monde. Depuis toujours, les contrées désertiques dégagent un certain mystère et fascinent poètes et voyageurs.

Une approche interdisciplinaire

Les terres arides étaient précisément au cœur des préoccupations de l'UNESCO lorsque celle-ci a commencé à œuvrer en faveur de la coopération scientifique internationale dans l'étude des ressources naturelles. Le premier programme international de recherche

sur les zones arides a été lancé au début des années 1950. L'un de ses principaux mérites est d'avoir suivi une démarche interdisciplinaire et reposant sur une vision d'ensemble des problèmes des terres arides et semi-arides, cette démarche ayant ensuite été adoptée par de nombreux programmes. Le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) et le Programme hydrologique international (PHI) mènent des travaux scientifiques portant sur l'utilisation et la gestion durables des ressources en eau douce des écosystèmes arides.

Un demi-siècle plus tard, notre connaissance des milieux arides s'est nettement approfondie et nous disposons d'une grande quantité de données. Nous devons néanmoins faire face à des difficultés nouvelles telles que les variations climatiques (plus précisément leurs conséquences sur le cycle du carbone et le cycle naturel de l'eau), les enjeux de la durabilité (ou la préservation des biens et des services des différents écosystèmes) ou la question de l'énergie (du point de vue du recours au bois en guise de combustible et du potentiel de l'énergie solaire).

2006, année des déserts

Ces questions ont fait partie de celles qui ont été abordées lors de la Conférence internationale sur « L'avenir des terres sèches » qui s'est tenue en Tunisie du 19 au 21 juin 2006 et organisée sous l'égide de l'UNESCO,

Désertification et zones arides

En bref

Dans le monde, les zones sèches de plus de **110** pays sont potentiellement menacées par la désertification. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine sont les régions les plus gravement menacées :

- les deux tiers du continent africain sont recouverts par des déserts ou des terres sèches. La région subit fréquemment des sécheresses graves. Un grand nombre de pays africains dépendent fortement de leurs ressources naturelles pour survivre. La désertification du continent africain est étroitement liée à la pauvreté, aux migrations et à la sécurité alimentaire ;
- l'Asie compte environ 1,7 milliard d'hectares de terres arides, semi-arides et subhumides sèches qui s'étendent entre la côte méditerranéenne et le Pacifique. C'est le continent qui souffre le plus de la désertification et de la sécheresse en termes de nombre de personnes touchées ;
- la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est surtout connue pour ses forêts tropicales, pourtant, un quart de sa superficie est recouvert de déserts et de zones sèches. Du fait de la pauvreté et de la surexploitation des ressources naturelles, ces terres sèches sont en train de se dégrader ;
- 30 % du territoire des États-Unis est touché par la désertification.

en collaboration avec les autorités tunisiennes et une dizaine d'organisations internationales parmi lesquelles la FAO, le PNUD, le PNUE et l'UNCCD. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2006 Année internationale des déserts et de la désertification, et c'est dans ce cadre que s'inscrit cette conférence qui a abouti à la définition de priorités pour les activités de recherche à venir destinées à mieux comprendre les écosystèmes arides et à promouvoir le développement durable dans les zones sèches de la planète.

L'UNESCO a un rôle déterminant à jouer dans la résolution des problèmes auxquels font face les régions sèches. Elle le fait en particulier par l'intermédiaire des programmes, instances et projets suivants :

Les activités du **Programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB)** portent sur la gestion durable et la réhabilitation des terres asséchées, en s'appuyant sur le Réseau mondial des réserves de biosphère ;

Le **Programme hydrologique international (PHI)** de l'UNESCO étudie les zones arides et semi-arides où les ressources en eau sont insuffisantes, de manière à limiter les crises graves liées au manque d'eau ;

Dans le cadre de son projet « Le Sahara des cultures et des hommes », la **Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel** œuvre en faveur du développement d'activités touristiques durables dans le Sahara, afin de lutter contre la pauvreté ;

La **Convention du patrimoine** garantit la préservation de nombreux sites naturels et culturels remarquables situés dans des zones sèches, ces sites pouvant devenir les moteurs d'un certain développement à l'échelle locale ;

Le **Programme MAB** et le **Réseau du projet des écoles associées** ont mis au point et diffusé un « Kit pédagogique sur la lutte contre la désertification » destiné aux élèves des écoles primaires (disponible en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, hindi, mongol et russe).

Contact :

Division des sciences écologiques et de la Terre, M Thomas Schaaf

Pour aller plus loin

Chaque année, le 17 juin est la journée mondiale de lutte contre la désertification.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/41

Le service public international

La notion de service public international ne va pas de soi. Le service public s'exerce normalement dans le cadre d'autorités souveraines, les États.

Les États ont pour assiette un peuple, qui constitue le public visé par les services que peut rendre la puissance publique au moyen généralement d'une fonction publique.

Cependant la pratique, et l'évolution aussi des sollicitudes, a donné une portée plus étendue à cette notion de service public. Elle s'est déployée dans le sens de service du public, ce public étant le tout venant sans considération de son appartenance ou non à la communauté qui a institué et qui finance ce service, et dans le sens aussi de service du bien public, c'est-à-dire de devoirs et besoins qui dépassent par nature toute contingence et toute appartenance.

Une dérive a assez naturellement conduit à assimiler « service public » à « service d'une organisation publique », ce qui revêt un sens différent. Le service public au sens propre est le service intéressant la communauté toute entière et relevant d'elle, par contraste avec les affaires privées. Être au service d'une organisation publique ne confère pas nécessairement ce caractère à l'activité de tous les agents de cette dernière.

En particulier il n'y a aucune raison de reconnaître aux agents d'une organisation internationale la qualité de membres d'un « service public », a fortiori de les considérer comme faisant partie d'un corps, d'une carrière. Ces organisations sont des formes que les

États adoptent pour leur action, et pour la gestion ou la conduite desquelles ils s'accordent sur le nom d'une haute personnalité à qui ils en confient la direction générale ou le secrétariat général. Ce dernier recrute des collaborateurs. Ainsi à l'UNESCO, tous les « fonctionnaires » sont en fait des collaborateurs du Directeur général qui les a recrutés et peut mettre fin à leurs fonctions, lui seul étant investi d'un mandat par les États Membres.



Le personnel de l'UNESCO compte plus de 2000 personnes originaires de quelque 160 pays.

©UNESCO/M.Ravassard

Cependant, la continuité et la nature des affaires rendent compréhensible que l'on parle d'un service public international : des milliers de personnes accomplissent de longues périodes et souvent la totalité de leur vie professionnelle au sein d'une ou

plusieurs organisations internationales, et il est naturel qu'ils se considèrent comme membres d'une communauté, sinon d'un corps, présentant dans la pratique des traits fort semblables à ceux d'une fonction publique.

En outre, le fonctionnement et les objectifs des organisations qui les emploient sont de nature à fortifier cette conviction : vastes administrations pérennes, au sein desquelles se dessinent de véritables carrières, elles se proposent toutes des buts tendant soit au bien public, soit au service d'un certain type de public, soit à la gestion de formes particulières de

Le service public international

Le Bureau UNESCO du Cambodge

Le Bureau du Cambodge s'occupe du projet des temples Angkor (Patrimoine mondial) depuis 1992. Il s'agit de restaurer 80 temples d'Angkor avec plusieurs partenaires internationaux, privés, publics... Ces derniers sont coordonnés par un comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC), dont l'UNESCO est le secrétaire permanent.

Les différents personnels employés pour par l'UNESCO pour mettre en œuvre ce grand projet sont :

- le personnel de l'UNESCO sous contrat à durée déterminée. Il y a 2 personnels internationaux et le personnel local (personnel de soutien, secrétaires, chauffeurs) ;

- un ALD : personnel professionnel international au contrat est temporaire. L'ALD s'occupe d'un projet de formation à l'université des beaux-arts, chargé de l'architecture et archéologie ;

- les consultants : ils impliquent une expertise spécialisée. En un an, sur le site il peut y avoir de 20 à 50 consultants. Des ingénieurs s'occupent de la restauration du monument Pre Rup, des consultants qui font des études sur le tourisme culturel pour avoir des plans d'aménagement des sites. Pour des avis techniques, ils ont une mission courte, de l'ordre d'une semaine. Lorsqu'il s'agit de restauration, le contrat ne dépasse pas 11 mois.

l'administration publique, ne serait-ce que des composantes essentielles de la diplomatie multilatérale.

Enfin, la nature internationale des activités de ces organisations les place de manière générale sous le régime des conventions de Vienne protégeant les formes et les acteurs de la diplomatie, ce qui concourt puissamment à ériger les personnes engagées dans ces activités en un ensemble présentant tous les caractères d'une fonction publique qui serait de nature internationale.

Cette communauté d'appartenance cimente cette notion, bien que la mobilité interagences soit faible, ce qui tempère fortement l'idée qu'existerait une authentique fonction publique internationale.

C'est donc dans un troisième registre qu'il faut chercher le meilleur appui d'une notion de service public international. Du côté de la pratique, l'idée prend consistance. En effet, partout dans le monde, bien des buts légitimes de l'action humaine, et même beaucoup de nécessités impérieuses pour l'humanité ou pour tel ou tel groupe, courent sans cesse le risque de se heurter à la passivité, la fragilité, ou même l'opposition d'un ou plusieurs États. Il est essentiel que ces objectifs puissent continuer à être servis par un

groupe minimal de personnes compétentes et dévouées dans des conditions d'indépendance et de sécurité qui garantissent que leur mandat ne sera ni trahi ni abandonné. En ce sens, les populations – et l'humanité au sens large – ont besoin de pouvoir compter sur la fermeté, l'impartialité, la fidélité à un « devoir sacré », l'impavidité de fonctionnaires internationaux n'ayant de comptes à rendre qu'à leur Directeur général, lui-même responsable devant ses organes directeurs de respecter l'Acte constitutif envers lequel il a prêté serment.

Cette qualité de membre d'un tel service public « international » par destination bien davantage que par nature, confère des devoirs bien plus qu'elle ne crée de droits. Les droits qui y sont associés ne prennent leur fondement que dans le devoir qu'ils permettent de remplir.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/42

La lutte contre le dopage dans le sport

L'utilisation de produits dopants qui permettent d'améliorer les performances sportives est l'une des plus grandes menaces qui planent sur le sport à l'heure actuelle

Le dopage nuit de manière irréparable au sport et à l'ensemble du milieu sportif. L'utilisation de produits dopants annihile les principes moraux et éthiques sur lesquels repose la pratique sportive. Le dopage est la négation de l'esprit sportif et de la compétition équitable, il nuit à la santé des athlètes et à la crédibilité du sport.

Les inquiétudes relatives au dopage ont été formulées pour la première fois dans la Charte internationale de l'Éducation physique et du sport de l'UNESCO (proclamée le 21 novembre 1978 à Paris). L'Article 7 de la Charte souligne la nature délétère du dopage et affirme qu'« Aucun effort ne doit être épargné pour mettre en évidence

les conséquences néfastes du dopage, à la fois dangereux pour la santé et contraire à la morale sportive, ni pour protéger la santé physique et mentale des athlètes, les valeurs du fair play et de la compétition, l'intégrité de la communauté sportive et les droits de ceux qui y participent à quelque niveau que ce soit. »

Les conséquences en terme de santé

Depuis quelques années, le dopage gagne du terrain de manière de plus en plus insidieuse dans le monde sportif. Les athlètes et leur entourage (notamment leurs entraîneurs, leurs dirigeants et leurs médecins) vont de plus en plus loin pour parvenir à la plus infime amélioration de performance, en dépit des conséquences graves pour la santé des sportifs. Le recours à certaines substances et méthodes a entraîné des

troubles cardiovasculaires, des maladies du foie et des reins, une dépendance psychologique ou physique, voire des décès. Les risques encourus sont encore plus grands depuis l'apparition du dopage par autotransfusion sanguine et par manipulation génétique.

Les répercussions du dopage ne touchent pas uniquement les athlètes et le monde du sport. C'est un problème qui concerne la société dans son



Avec le dopage, c'est la fin du fair play et des compétitions équitables.
(© UNESCO)

ensemble car les retombées positives du sport se font sentir bien au-delà des stades. Le sport est un instrument de paix : il crée des liens entre les peuples, ce qui favorise le respect mutuel et la compréhension. C'est aussi un facteur de développement car il rapproche les individus et permet un

meilleur accès aux infrastructures et aux services à la communauté. Il favorise la coopération et contribue à renforcer les liens et les réseaux au sein de la société. Le sport est également un outil pédagogique important pour les jeunes. En effet, c'est souvent en pratiquant un sport que les enfants acquièrent des valeurs essentielles et apprennent à bien se conduire pour le reste de leur vie. Le dopage met en péril tous ces effets positifs, c'est pourquoi les pouvoirs publics, les communautés, les organismes sportifs et les individus doivent impérativement s'unir pour l'éradiquer.

La réponse de la communauté internationale

La communauté internationale s'investit beaucoup dans la lutte contre le

La lutte contre le
dopage dans le sport

La lutte contre le dopage dans le sport

La Convention internationale contre le dopage dans le sport

Le 19 octobre 2005, la Conférence générale de l'UNESCO réunie en sa 33e session a adopté à l'unanimité la Convention internationale contre le dopage dans le sport, première convention antidopage dont la portée soit véritablement mondiale. Son but est d'harmoniser les efforts déployés dans le monde entier contre le dopage, et de fournir un cadre légal dans lequel tous les gouvernements peuvent s'attacher, en collaboration avec la communauté sportive, à éradiquer le dopage dans le sport. La Convention contraint légalement les États à prendre les mesures nécessaires pour que le Code mondial antidopage soit respecté. La Convention est un document qui permet une certaine flexibilité. Elle est rédigée en des termes non contraignants mais les signataires s'engagent à prendre, aux niveaux national et international, des mesures conformes aux dispositions du Code mondial antidopage. Les autorités sont libres de choisir la manière dont elles souhaitent rendre effective la Convention, que ce soit par le biais de la législation, d'instruments normatifs ou de politiques. Cependant, les États parties doivent :

- Limiter la disponibilité des substances ou méthodes prohibées aux athlètes (sauf pour usage médical avéré) et prendre des mesures contre le trafic.
- Faciliter les contrôles antidopage et encourager les programmes nationaux de lutte contre le dopage.
- Suspendre les aides financières aux athlètes et à leur encadrement sportif qui ont violé les règles antidopage ou aux organisations sportives qui ne sont pas en conformité avec le Code mondial antidopage.
- Encourager les producteurs et les distributeurs de compléments nutritionnels à de meilleures pratiques en matière d'étiquetage, de marketing et de distribution des produits qui pourraient contenir des substances interdites.
- Renforcer l'éducation antidopage des athlètes et de la communauté sportive au sens large.

dopage dans le sport. Ses efforts ont mené à la création, en 1999, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et à l'élaboration en 2003 d'un Code mondial antidopage unifié destiné à harmoniser les normes en matière de lutte contre le dopage et à garantir la cohérence des pratiques dans le monde entier dans ce domaine.

En outre, l'UNESCO a mis au point un document de portée internationale qui fournit aux autorités des différents pays un cadre juridique indispensable pour prendre des mesures afin d'éliminer le dopage et de promouvoir le Code mondial antidopage.

L'UNESCO s'associe aux efforts déployés à l'échelle internationale pour éradiquer le dopage, principalement en surveillant la mise en application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Un nouveau programme antidopage reposant sur l'éducation et le développement des capacités a été lancé en vue de promouvoir le respect de la Convention.

L'UNESCO aidera les États parties à élaborer et mettre en œuvre des programmes antidopage efficaces grâce au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. Créé par la Convention et constitué de contributions volontaires, ce fonds permettra de mettre au point des programmes visant à développer les capacités en matière de lutte contre le dopage à travers le monde d'une part, ainsi qu'à favoriser la diffusion des

connaissances et des meilleures pratiques d'autre part.

Parallèlement à ces activités, l'UNESCO s'investit fortement dans l'éducation. En définitive, pour parvenir à éliminer le dopage, il est essentiel de bien conseiller les athlètes de demain et de sensibiliser les jeunes du monde entier aux risques du dopage. Les établissements scolaires sont le lieu idéal pour cela car c'est souvent là que les plus jeunes apprennent ce qu'est l'esprit sportif, le travail d'équipe et la coopération. Il est également primordial de sensibiliser la communauté au sens large sur les dangers du dopage dans le sport. L'UNESCO est convaincue que si les valeurs du fair play sont inculquées correctement, elles contribueront de manière non négligeable à faire progresser la lutte contre le dopage dans le sport.



En 2001, l'UNESCO et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport ont publié une brochure intitulée « Les champions ne trichent pas ». (© UNESCO)

Pour aller plus loin

Lutte contre le dopage :

www.unesco.org/education, onglet « Éducation physique et sport »

Site Internet de l'agence mondiale antidopage :

www.wada-ama.org

Contact :

Paul Marriott-Lloyd, p.marriott-lloyd@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/43

Bibliothèques et archives

Les archives et les bibliothèques sont indispensables pour renforcer l'accès à l'information du grand public et des professionnels. Elles sont essentielles à la sauvegarde de la mémoire culturelle et intellectuelle et l'UNESCO contribue largement à leur développement.

Depuis 60 ans, l'une des missions de l'UNESCO consiste à favoriser la diffusion du savoir grâce à l'élargissement de l'accès aux documents imprimés et publiés partout dans le monde. L'essentiel de ces connaissances est conservé et accessible dans les bibliothèques qui sont les lieux où sont préservés les fruits de la sagesse humaine.

Du fait des progrès réalisés dans le domaine des TIC, le rôle traditionnel des bibliothèques a évolué et consiste désormais à élargir l'accès aux informations sous diverses formes depuis diverses sources. Grâce au concept de bibliothèque virtuelle on considère aujourd'hui qu'il est possible d'accéder aux connaissances en temps réel, mais pour ce faire les bibliothèques doivent soit jouer un rôle nouveau, soit adapter leurs services aux possibilités nouvelles offertes par la technologie numérique.

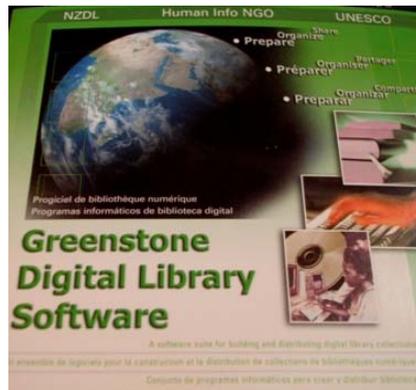
En 2003, l'UNESCO, en collaboration avec l'université de Waikato (Nouvelle-Zélande), a développé le logiciel « Greenstone Digital Library », grâce auquel il est possible de classer les informations et de les publier sur Internet ou sur CD-ROM. Ce logiciel permet à ses utilisateurs de créer leurs propres bibliothèques numériques. L'Organisation aide également les bibliothèques à s'équiper des outils technologiques et des ressources

Internet adéquats. Des programmes de formation s'appuyant sur des outils spécialement conçus pour répondre aux besoins des employés des bibliothèques sont mis au point.

Le Portail UNESCO des bibliothèques et le Portail d'Archives de l'UNESCO constituent des points d'accès interactifs qui centralisent les informations utiles aux bibliothécaires et

aux archivistes, ainsi qu'à leur communauté.

Ils proposent à l'heure actuelle pas moins de 22 000 liens vers des sites Internet de bibliothèques et centres d'archives du monde entier, ainsi que vers des ressources concernant la formation, la conservation et la coopération internationale dans ces domaines.



Un logiciel pour constituer et diffuser des fonds de bibliothèque sous format numérique
(© UNESCO)

LES ARCHIVES :

TRACES DE VIE

Les archives contiennent des « traces de vie » dont on doit tirer des enseignements, comme l'a dit Jaime Torres-Bode, ancien Directeur général de l'UNESCO. Pour Desmond Tutu, elles « sont cruciales pour nous permettre de rendre des comptes... Elles sont un rempart puissant contre les violations des droits de l'homme. Nous devons nous rappeler notre passé pour faire en sorte qu'il ne se répète pas. » Ces mots expriment ce qu'est la véritable essence des archives : elles nous mettent face à nos responsabilités et sont par-là même essentielles à une bonne gouvernance. Elles constituent

Bibliothèques et archives

Le patrimoine numérique

De plus en plus, les ressources culturelles et éducatives du monde entier sont produites, distribuées et consultées sous forme numérique. Le patrimoine sur support numérique original, qu'il s'agisse des photos numériques, d'une page Web ou d'une base de données, fait donc partie intégrante du patrimoine de l'humanité. La *Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique* (2003) aborde les questions des risques de cette évolution.

L'instabilité de l'Internet présente des risques supplémentaires pour le savoir accumulé en format HTML. La nécessité de préserver cette nouvelle forme de savoir indexé plaide pour la recherche d'un accord international sur les questions d'archivage, de préservation et de diffusion dudit patrimoine. Des principes directeurs, qui accompagnent la Charte, visent à l'adaptation et à l'élargissement des mesures existantes en ce domaine, des procédures ainsi que des instruments légaux et des méthodes d'archivage. L'Organisation a notamment réuni les fabricants de CR-ROM pour discuter de la création de format archivistique. Pour préparer cette charte, l'UNESCO a organisé, en 2002, plusieurs consultations régionales sur la conservation du patrimoine numérique, dans la région baltique (Lettonie), en Afrique (Ethiopie), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Nicaragua) et en Asie et Pacifique (Australie).

des mémoires individuelles et collectives indispensables à la compréhension du passé des sociétés et des personnes. Enfin, elles nous offrent des éléments d'information susceptibles d'influencer nos prises de décision et nos actions aujourd'hui comme demain.

En 1979, l'UNESCO a créé, en collaboration avec le Conseil international des Archives, le Programme de gestion des archives et des documents, afin de répondre aux besoins de ses États membres (et plus particulièrement des pays en développement) dans les domaines du classement des archives et de la gestion des documents. Dans le cadre de ce Programme sont menées des activités destinées à aider les pays à développer leurs capacités en la matière, grâce à la création d'infrastructures, à la mise en place de formations, à l'élaboration d'outils normatifs, à la protection du patrimoine d'archives, à l'utilisation des TIC et à la poursuite d'activités de recherche théorique et pratique dans le domaine de l'archivage. En outre, l'UNESCO publie des études et des lignes directrices concernant divers aspects de l'archivage. Elle met enfin gratuitement à la disposition des différents acteurs de nombreuses autres ressources sur les archives. Les actions de l'Organisation ont également pour but de développer les capacités et de promouvoir la numérisation des données. Un grand nombre d'ateliers de formation ont été organisés à travers le monde afin

d'enseigner les compétences nécessaires pour préserver les archives. Le Joint Technical Symposium (JTS), organisé tous les trois ou quatre ans, s'inscrit dans le cadre de ces actions et permet de faire le point sur les avancées technologiques dans le domaine de la conservation des données.

Le fait est que dans la plupart des cas, notre histoire s'écrit désormais sur des bandes vidéo et non plus sur du papier. À l'heure actuelle, les archives télévisées représentent le plus grand réceptacle de la mémoire collective du 20^e siècle qui soit, mais si tous les documents en papier s'abîment avec le temps, les enregistrements audiovisuels sont particulièrement vulnérables : ils sont condamnés à disparaître et on ne peut rien faire contre leur usure.

Les supports numériques qui sont de plus en plus couramment utilisés pour stocker les données sont eux aussi fragiles par nature. Que les informations soient gravées dans la pierre, écrites sur du parchemin, imprimées sur du papier ou enregistrées sur des supports magnétiques ou numériques, des pans entiers de notre mémoire collective risquent d'être perdus à jamais si l'on ne s'engage pas activement dans leur préservation. Cette dernière est la garantie d'un accès illimité au savoir, que celui-ci soit consigné sur des supports analogiques traditionnels ou sur des supports numériques plus modernes.

Contact :

Division de la Société de l'information,
Joie Springer, Spécialiste du programme
j.springer@unesco.org

Pour aller plus loin

Portail UNESCO des bibliothèques :
http://www.unesco.org/webworld/portal_bib/

Portail d'Archives de l'UNESCO :
http://www.unesco.org/webworld/portal_archives/

Documents et publications de l'UNESCO :
<http://unesdoc.unesco.org/ulis/index.html>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Éthique des sciences et des technologies

Le clonage, les aliments génétiquement modifiés et les nanotechnologies sont le fruit d'importantes avancées scientifiques et technologiques. Ces dernières peuvent contribuer au bien-être de l'humanité, mais elles soulèvent bien des questions en termes d'éthique.

L'éthique des sciences et des technologies constitue l'une des priorités du Secteur des sciences humaines et sociales. L'UNESCO, en sa qualité de chef de file international dans le domaine de l'éthique, a pour but de relever les défis moraux qui sont la conséquence des innovations scientifiques et technologiques. Du fait des progrès réalisés dans ces domaines, c'est à nous, communautés humaines, de faire preuve de créativité tout en prenant les mesures nécessaires pour nous assurer que les avancées scientifiques et technologiques se traduiront par un bien-être accru pour l'humanité.

La rapidité des progrès réalisés par les sciences et les technologies est fascinante et remet sans cesse en question notre imagination et nos attentes, mais il est impératif qu'au fur et à mesure de ces avancées, nous continuions de nous interroger sur leurs implications éthiques. Les sciences et les technologies peuvent aussi être des sources de crainte et de risques. Les menaces qu'elles font peser sur l'environnement et la santé humaine et animale soulèvent des interrogations non seulement sur les plans scientifique et technologique, mais aussi en termes socioéconomiques et éthiques. Pour répondre à ces interrogations, une réflexion systématique et approfondie sur les implications éthiques des activités scientifiques doit impérativement être menée au sein de

la communauté scientifique, mais aussi parmi les dirigeants politiques et dans la société en général. Un débat mieux éclairé permettrait au milieu scientifique et à la société d'échanger davantage d'une part, et aux dirigeants politiques de prendre des décisions avisées d'autre part.



L'Observatoire mondial de l'éthique fournit des données sur les infrastructures mises en place dans les États membres dans le domaine de l'éthique
© UNESCO

Sciences et éthique : les grands défis

Les activités que mène l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies ont pour objet de replacer les progrès scientifiques et technologiques dans un contexte de réflexion éthique qui repose sur le patrimoine culturel, juridique et philosophique des États membres. Avec l'aide de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST),

l'Organisation aide les États membres à analyser les problèmes moraux liés aux sciences et aux technologies en mettant à leur disposition son expertise dans différents champs de l'éthique appliquée, notamment à travers :

- des études sur l'éthique environnementale et sur la définition du principe de précaution. Celles-ci fournissent des informations claires qui permettent aux scientifiques et aux dirigeants politiques d'établir des principes éthiques en toute connaissance de cause. Un projet de tronc commun en éthique environ-

Éthique des sciences et des technologies

Éthique des sciences et des technologies

L'Observatoire mondial de l'éthique

Un système de bases de données, l'Observatoire mondial de l'éthique (GEObs), a été mis au point en vue d'aider les États membres à développer leurs capacités dans le domaine de l'éthique appliquée. Le système GEObs rassemble des données provenant du monde entier dans le domaine de la bioéthique et d'autres champs de l'éthique appliquée aux sciences et aux technologies, comme l'éthique environnementale, l'éthique scientifique et l'éthique des technologies. Conçu pour servir d'outils de référence fiable et de plate-forme facilitant la collaboration, la consultation et la comparaison des ressources concernant les activités en matière d'éthique dans le monde entier, il est accessible en ligne gratuitement pour tous les États membres et le grand public. GEObs comprend six bases de données :

- base de données des experts en éthique appliquée ;
- base de données des institutions et des comités dans le domaine de l'éthique ;
- base de données des programmes éducatifs ;
- base de données de la législation sur l'éthique ;
- base de données des codes de déontologie ;
- base de données des ressources dans le domaine de l'éthique (revues, manuels scolaires, études de cas, vidéos et ressources destinées aux comités d'éthique).

Les bases de données sont également destinées à devenir des plate-formes de promotion et de développement des activités dans le domaine de l'éthique en aidant les États membres ou toute autres partie prenante à connaître les experts, mettre sur pied des comités d'éthique, élaborer des politiques éclairées et concevoir des programmes d'enseignement de l'éthique. Pour faciliter sa consultation depuis les quatre coins du monde, GEObs est accessible dans les six langues officielles de l'UNESCO, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol le français et le russe.

nementale est actuellement à l'étude, les programmes d'enseignement existants étant regroupés au sein de la base de données ;

- des études sur l'éthique scientifique portant sur les éventuels mauvais usages et doubles usages des technologies, ainsi que sur les codes de déontologie élaborés pour les scientifiques ;

- des études sur l'éthique des nouvelles technologies et des technologies émergentes (technologies spatiales, nanotechnologies, etc.), destinées à informer les dirigeants politiques comme le grand public en vue d'un futur débat sur l'éthique ;

- l'enseignement de l'éthique, en lançant et en développant des activités pédagogiques et en mettant au point des systèmes d'évaluation de la qualité afin de s'assurer que les jeunes scientifiques et professionnels sont suffisamment sensibilisés aux questions d'éthique en rapport avec leur discipline. Du matériel pédagogique est édité (comme par exemple le manuel intitulé *Consentement éclairé*). Une formation à l'enseignement des questions d'éthique a été organisée pour la première fois en novembre 2006.

Des scientifiques, des philosophes, des juristes, des ingénieurs, des

spécialistes de l'éducation, des dirigeants politiques et des experts renommés dans diverses disciplines sont régulièrement conviés à se joindre aux efforts déployés par l'UNESCO et la COMEST. Ils aident l'Organisation à faire le point des connaissances et à identifier les plus grands enjeux, ainsi que les éventuels besoins et activités internationaux dans chaque domaine. Leurs propositions et leurs conclusions font ensuite l'objet de consultations internationales, à commencer par des débats de fond au sein de la COMEST, ce qui mène ensuite à la formulation d'avis et de recommandations qui sont soumis aux instances dirigeantes de l'UNESCO. Ces groupes d'experts sont composés selon des critères d'expertise professionnelle, de pluridisciplinarité, de sexe et d'origine géographique des différents membres. En effet, la prise en compte de la diversité des points de vue est la raison d'être de la COMEST. Les différences apparentes entre les spécialistes de formation scientifique, littéraire ou philosophique reflètent sainement cette diversité de conceptions et l'objectif est de rapprocher les différents angles d'attaque des approches scientifique et philosophique. La pratique de l'éthique scientifique nécessite de tisser des liens étroits avec le milieu scientifique lui-même, car « Sans l'éthique, les sciences sont aveugles, et sans les sciences l'éthique est vide ».

Contact :

Henk ten Have
Division de l'éthique des
sciences et des technologies

1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15 –
France
Tél. : + 33 (0) 1 45 68 38 14
Fax : +33 (0) 1 45 68 55 15

Pour aller plus loin

Portail des Sciences
sociales et humaines :
www.unesco.org/shs/ethics



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/45

Eduquer par le sport

Le sport et l'éducation physique apportent les bases nécessaires à l'épanouissement et au bien-être des plus jeunes dans la société et le système éducatif.

Le phénomène sportif est connu du grand public sous un angle préconçu de « jeux », « compétitions », « affrontement entre équipes » et/ou « adversaires », « dopage », « hooliganisme », « victoires à tout prix », « marchandisation ». S'il s'avère que le sport acquiert une importance croissante dans la société et dans le développement social, il est, en outre, considéré comme un phénomène social et culturel qui dépasse le simple cadre des installations sportives, des stades et autres aires de pratique.

De fait, le développement spectaculaire du sport à travers les médias et sa popularité capable d'attirer en masse des amateurs avec des intérêts diversifiés, conduisent inexorablement à la prise en compte de plus en plus grandissante de son rôle au niveau éducatif pour véhiculer des messages et contribuer à faire rayonner les idéaux auxquels l'UNESCO est attachée.

C'est dans ce sens que l'Organisation promeut l'éducation physique et le sport au moyen de sa Charte internationale adoptée en 1978 par la 20^{ème} session de la Conférence générale. Elle consacre le rôle important que le système éducatif peut jouer dans le développement et l'épanouissement cognitif et physique des enfants et des jeunes, mais également des adultes pour une éducation tout au long de la vie. L'éducation est une clé essentielle

pour réaliser développement et progrès. Dans un tel contexte, l'éducation physique et le sport sont considérés comme partie intégrante de l'éducation de qualité dans le cadre de l'Education pour tous (EPT). En effet l'éducation physique et le sport contribuent à développer les compétences « génériques », le potentiel cognitif et physique de l'enfant, et lui apportent les bases nécessaires à son plein épanouissement et bien-être. Les systèmes éducatifs constituent les bases de références à la construction du bien-être physique et mental communément dit « Mens sana in corpore sano » (« Un esprit sain dans un corps sain »).



De jeunes enfants
s'entraînent aux arts
martiaux, au Japon.
(© E. Bustarret/UNESCO)

DES FONDEMENTS CIVIQUES

Un autre aspect éducatif, aussi important que le bien-

être physique et mental, porte sur les valeurs inhérentes que le sport véhicule :

- respect des règles ;
- refus de la tricherie qui consisterait à rechercher la victoire à tout prix ;
- respect du vainqueur au vaincu, de même l'acceptation par le vaincu que le vainqueur est le meilleur du moment.

Ces fondements civiques et démocratiques forgent les valeurs pour

Eduquer par le sport

Les Champions de l'UNESCO pour le sport

Fin 2005, cinq sportifs de très haut niveau ont été nommés champions de l'UNESCO pour le sport. Ces athlètes diffusent le message de l'Organisation : promouvoir les valeurs de l'éducation physique et du sport afin d'établir un meilleur avenir pour les jeunes générations.

Edson Arantes Do Nascimento Pelé (1994), triple champion du monde de football, fait campagne contre l'utilisation de drogues par les adolescents et promeut le sport comme un moyen d'expression sociale.

Michael Schumacher (2002), sept fois champion du monde de Formule 1, a apporté une contribution financière à des projets au Sénégal, à Sarajevo et au Pérou. Il a choisi d'aider la jeunesse pour lui permettre d'avoir la chance d'accéder à un avenir meilleur.

David Douillet (2002) le double champion olympique de judo (1996 et 2000) soutient plusieurs projets du secteur de l'Education, comme le programme « Espérance et Solidarité autour d'un ballon », au Niger, qui mêle activités éducatives, sportives et culturelles.

Sergueï Boubka (2003), le « tsar de la perche », a été nommé Champion « en reconnaissance de ses actions humanitaires en faveur des jeunes, de ses activités visant à faire bénéficier l'éducation physique à des enfants défavorisés, et de son dévouement en faveur des idéaux de l'Organisation ».

Vyacheslav Fetisov (2004), champion de hockey sur glace, promeut le sport chez les jeunes en situation difficile et plaide pour une place plus importante du sport dans l'éducation et la formation.

apprendre à vivre ensemble dans la diversité et le respect des différences.

Le sport entraîne des passions et des débordements qu'illustrent malheureusement les médias et l'actualité, occultant le plus souvent l'essentiel : une rencontre sportive, pour le dépassement de soi, faire de son mieux au mieux de sa forme. La pratique sportive de haut niveau a engendré des représentations surdimensionnées qui extravertissent les valeurs communément partagées : la marchandisation et la surenchère financière avec ses conséquences de tricherie, de scandales qui au demeurant restent des phénomènes marginaux toutefois assez sérieux et préoccupants.

C'est en tenant compte de toutes ces considérations que l'UNESCO contribue à promouvoir et développer l'éducation physique et le sport sous l'angle de l'éducation. Cela permet de privilégier une approche de plaidoyer en faveur des valeurs qui s'attachent à ses idéaux d'équité, d'éthique et de paix.

L'UNESCO s'efforce d'améliorer la qualité de l'éducation physique et du sport, notamment à travers le suivi de l'Année internationale pour le sport et l'éducation physique (2005) et MINEPS (Conférence internationale des

ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport).

Son action se traduit notamment au niveau de l'attention particulière que le système éducatif doit accorder à la qualité de la formation des enseignants d'EPS, du renforcement des capacités des structures de formation des enseignants d'EPS. Ce besoin implique la prise en compte de la nécessité d'incorporer le processus « *d'universitarisation* » des structures de formation des enseignants dans un grand nombre d'Etats membres, notamment ceux en développement. De même, l'enseignement de l'EPS au niveau de l'éducation de base tend à répondre aux exigences d'une Education Pour Tous qui intègre l'enseignement des valeurs cognitives et physiques aux enfants.

Contact :

Secteur des sciences
sociales et humaines
Division de la recherche et
des politiques en sciences
sociales
Unité de l'éducation
physique et sport

Pour aller plus loin

Site de l'UNESCO :

www.unesco.org/education, cliquer sur
éducation physique et sport.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/46

Le pluralisme des médias

La *Nouvelle stratégie de communication* de l'UNESCO accorde une place prioritaire aux actions destinées à favoriser la libre circulation et une diffusion plus grande et mieux équilibrée de l'information, ainsi que le renforcement des capacités en matière de communication dans les pays en développement.

L'UNESCO est chargée de promouvoir le pluralisme des médias depuis l'adoption, en 1989, de la *Nouvelle stratégie de communication* dont l'objectif est (a) d'encourager la libre circulation de l'information, aux plans international aussi bien que national, (b) de promouvoir sa diffusion plus large et mieux équilibrée sans aucune entrave à la liberté d'expression, et (c) de renforcer les capacités de communication dans les pays en développement pour permettre à un plus grand nombre de personnes de communiquer.

L'existence de médias pluralistes garantit la liberté d'expression des différentes opinions, de toutes les cultures et communautés, dans toutes les langues, au sein de n'importe quelle société, dans le respect de la diversité. Dans toute société démocratique, les médias doivent non seulement être indépendants, mais aussi pluralistes. En effet, la démocratie ne peut s'exercer que si les médias sont indépendants, pluralistes, libres de toute emprise gouvernementale et de toute pression politique ou économique, et s'ils peuvent accéder aux ressources matérielles et aux infrastructures nécessaires pour produire et diffuser leurs produits et leurs programmes.

Par exemple, la capacité d'une station de radio communautaire à favoriser la démocratie repose à la fois sur le respect du droit des groupes de personnes et des individus à diffuser sur les ondes et sur l'obligation pour les autorités respectueuses des principes démocratiques de réunir les conditions propices à la participation du public. Cette

dernière est la base sur laquelle reposent les médias communautaires, dont l'objet est bien distinct de celui des médias nationaux. Il revient aux personnes en charge des radios communautaires d'accroître l'implication de la communauté dans les activités de radiodiffusion et de favoriser la participation des personnes auxquelles on refuse l'accès aux autres médias d'une part, ainsi que celle des personnes qui ne sont pas correctement représentées par ces autres médias d'autre part. C'est précisément ce dont il est question lorsque l'on parle de pluralisme des médias, et c'est pourquoi l'UNESCO soutient les radios communautaires en tant que troisième pilier de la structure de diffusion des médias sur les ondes,



en soulignant l'importance de l'existence de stations publiques et privées. En tant qu'entités indépendantes, professionnelles et viables, les médias locaux, y compris les journaux communautaires, peuvent traiter l'information de manière à refléter la diversité au sein et entre les sociétés, tout en accordant suffisamment de place aux questions susceptibles d'induire des bouleversements sociaux.

La pluralité se traduit par l'existence de médias publics, privés, commerciaux, à grande diffusion, alternatifs, nationaux et communautaires. Leur contenu doit être diversifié et ils doivent donner aux différents groupes sociaux la possibilité de se reconnaître. Lorsque les médias appartiennent à des entités différentes, l'information circule mieux (notamment lorsqu'il s'agit d'aborder les questions d'intérêt public), chacun est libre de s'exprimer grâce aux médias de masse,

Pluralisme des médias

La liberté de la presse

L'UNESCO agit en faveur de la liberté de la presse en soutenant des réseaux de défense de la liberté d'expression. Elle joue un rôle déterminant en Afrique en apportant son appui au mouvement en faveur du pluralisme des médias et de la liberté de la presse, depuis la tenue de la Conférence de Windhoek en 1991. Le PIDC a joué un rôle déterminant dans la création de L'Institut des médias d'Afrique australe (MISA), réputé pour son travail acharné en faveur de la liberté de la presse sur le continent. Chaque année, des réseaux de journalistes soutenus par le PIDC renforcent les liens de solidarité qui les unissent dans la lutte pour la liberté de la presse et tissent des liens plus étroits avec des réseaux internationaux de défense de la liberté d'expression, comme l'IFEX par exemple. Le soutien accordé à la Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest a permis de donner vie au Réseau des organisations africaines de défense de la liberté d'expression, lequel contribuera à faire progresser la démocratie en Afrique.

les différences culturelles peuvent s'exprimer, en particulier si ces médias sont publiés dans différents dialectes, les différentes formes artistiques peuvent être représentées, le grand public peut participer aux débats portant sur les questions qui le concernent, le pluralisme politique peut exister et les exigences de transparence du public sont respectées. Ainsi, un environnement médiatique pluraliste se doit non seulement de promouvoir mais aussi de garantir l'existence du plus grand nombre possible de journaux, de périodiques, de chaînes de télévision et de stations de radio, ainsi que de refléter l'éventail le plus large possible d'opinions au sein de toute société, aux niveaux mondial, national et local.

La production et la diffusion des médias à grande diffusion ont un coût très élevé, que l'on appelle « coût du premier exemplaire ». Pour couvrir ce coût, les dirigeants de médias sont souvent tentés de traiter l'information en visant le plus grand nombre possible de lecteurs, afin d'attirer les annonceurs. Les considérations purement économiques s'imposant sur le marché des médias, les préférences des minorités, c'est-à-dire celles de tout groupe racial, ethnique ou autre minoritaire dont les goûts en matière de médias sont distincts de ceux de la majorité, sont mises de côté.

Faire disparaître un journal, une station de radio ou une chaîne de télévision revient à priver l'ensemble des citoyens d'une voix indépendante et risque fort de nuire à ceux qui ne font pas partie de la majorité. Leur besoin d'accéder à des informations cruciales de nature économique, politique ou autre ne sera pas satisfait, même si les rouages du marché fonctionnent bien. Il est indispensable de mener des politiques volontaristes en faveur du pluralisme des

médias, en assurant la plus grande diversité possible en termes de propriété des médias, de sources d'informations et de domaines couverts par les médias, si l'on veut protéger et promouvoir l'exercice de la démocratie au sein de la société.

L'action de l'UNESCO en faveur du pluralisme des médias

Le rôle du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO est d'agir en faveur du pluralisme des médias et de développer les capacités des professionnels et des institutions du monde des médias. Les trois domaines d'action prioritaires du programme sont a) la liberté d'expression et le pluralisme des médias, (b) la formation, et (c) le développement des médias communautaires.

Le PIDC constate que la liberté d'expression et le pluralisme des médias se heurtent souvent à des tentatives directes et indirectes de limiter leur développement. Ces tentatives peuvent notamment prendre la forme de mesures visant à empêcher les professionnels d'exercer librement, de contrôles sur la répartition des publicités gouvernementales, de limitation des sources d'informations, de tentatives par les autorités de prendre le contrôle des syndicats et des associations de journalistes. Le PIDC joue un rôle essentiel car il aide les médias locaux à se doter des moyens nécessaires pour devenir des médias libres et pluralistes dans les pays en développement. Au cours de ces trois dernières années, le PIDC a mis en œuvre pas moins de 159 projets dans 80 pays.

Contacts :

M. W. Jayaweera, Directeur,
Division du développement
de la communication
w.jayaweera@unesco.org

Mme Venus Jennings,
Spécialiste adjoint du
programme
v.jennings@unesco.org

Pour aller plus loin

www.unesco.org/webworld



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/47

Les politiques culturelles

Seule institution des Nations Unies chargée de la culture, l'UNESCO s'attache à traduire en politiques culturelles le mandat qui lui est confié par son Acte constitutif. Ces politiques doivent proposer des réponses adaptées aux défis de la diversité culturelle et du dialogue des cultures dans un contexte de mondialisation.

Les politiques culturelles ont évolué au fil du temps, en suivant l'évolution de la notion de culture qui, outre les arts et les lettres, englobe aujourd'hui un champ plus vaste : les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. En quelques décennies, la notion de « diversité des cultures », vues comme ensembles immuables, juxtaposés, correspondant idéalement aux frontières des États-nations, se voyait compléter par celle de « diversité culturelle », entendue comme processus évolutif, apte à régénérer les cultures par l'incitation à un dialogue explicite ou implicite.



Le temple bouddhiste offre un espace social, ludique et religieux, Thaïlande.
©UNESCO/WWAP /A.Clayson

C'est ainsi que les politiques culturelles ont été d'abord articulées à une réalité *interétatique*, axée sur la coopération culturelle internationale pour prendre en compte, peu à peu, un enjeu culturel *intra-étatique*. Désormais, la puissance qui relie la culture et le développement étant fonction d'une interaction harmonieuse au sein des communautés et les individus, à la fois au cœur des sociétés et entre elles, l'accent est mis sur le dialogue interculturel, appelé également dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples.

Les politiques culturelles visent actuellement à la préservation et la promotion de la diversité culturelle, sous toutes ses formes, patrimoniales et contemporaines. Elles s'appuient sur

un dispositif juridique mis en place par l'UNESCO et concernent l'ensemble du Secteur de la culture. Toutefois, l'UNESCO s'est doté, en 2000, d'une division des politiques culturelles, en tant que cellule de réflexion assurant une approche holistique de toutes les dimensions du programme de la culture, notamment les questions touchant au pluralisme culturel.

À ce titre, l'UNESCO accompagne les États membres dans la révision et l'actualisation de leurs politiques culturelles, avec une double finalité : d'une part, développer le secteur culturel, notamment en répondant aux besoins en matière de législation, de formation à l'administration culturelle et de gestion des ressources culturelles

et, d'autre part, assurer une juste place de la culture dans toutes politiques de développement, notamment celles relatives à l'éducation, aux sciences, à la communication, la santé, l'environnement et le tourisme.

Depuis 2001, une quarantaine d'États ont fait appel à l'Organisation afin de disposer d'outils stratégiques visant à renforcer leurs capacités institutionnelles et à permettre de mieux définir leurs politiques culturelles nationales. Ces initiatives d'assistance aux États membres contribuent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et se font par le biais de nombreux partenariats avec les Bureaux hors Siège, relais privilégiés.

Les politiques culturelles

Les politiques culturelles

Quelques repères

La « *Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale* » (1966) ; la « *Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles* » (Venise, 1970) ; « la *Conférence sur les politiques culturelles* » (Bogota, 1978), réaffirment l'importance du développement endogène et introduisent la notion d'une « culture de métissage », remettant en question l'image traditionnelle d'États culturellement monolithiques. La « *Conférence mondiale sur les politiques culturelles* » (Mondiacult, Mexico, 1982) accorde une place importante au resserrement des liens entre culture et développement, un objectif que la « *Décennie mondiale pour le développement culturel* », lancée en 1988, poursuit jusqu'à la publication du Rapport « Notre Diversité Créatrice » (1995) et la « *Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement* » (Stockholm, 1998). Cette dernière est consacrée à l'interaction entre les politiques culturelles et le développement. La « *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* » (2001) marque une nouvelle étape dans la conception et mise en œuvre des politiques culturelles, reprises par le *Sommet mondial sur le développement durable* (Johannesburg, 2002), où il est souligné qu'aux côtés des trois piliers du développement (économique, écologique et social), il en existe un quatrième : le culturel, la diversité étant désormais considérée comme « force collective » de nos sociétés.

Parmi les actions les plus visibles concernant le secteur culturel des États membres, figurent : le renforcement des bases méthodologiques et scientifiques des politiques culturelles grâce à des ateliers sous-régionaux sur les « **Indicateurs culturels en Amérique centrale** » ; la création, en mai 2001, de l'**Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OPCA)** ; l'appui aux activités des réseaux et institutions internationales spécialisées dans les domaines de la formation, de l'éducation et de l'information tels que **The European Network of cultural Administration Training Centres (ENCATC)** pour l'Europe, la Russie, le Caucase et l'Asie Centrale, le **Red de Centros y Unidades de Formación en Gestión Cultural (IBERFORMAT)** pour l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Espagne et le Portugal. Parallèlement, l'UNESCO a mis en place un nombre important de Chaires UNESCO.

Dans le champ plus vaste concernant les relations entre culture et développement, l'UNESCO a entrepris une vingtaine de projets, en mettant, notamment, en lumière : i) les liens entre culture et santé ainsi que ii) les liens entre culture et tourisme. Il s'agit, d'une part, de **Culture, VIH et sida** : son objectif est d'assister les États membres dans l'élaboration de réponses culturellement appropriées au VIH et sida. Cette approche respecte les références culturelles des populations locales et les implique dans la lutte contre le VIH et sida, en mobilisant tous les acteurs concernés, tels que les artistes, les leaders

religieux, les guérisseurs traditionnels, etc. D'autre part, le programme du **tourisme culturel** comme politique de développement par la valorisation du patrimoine, matériel et immatériel, approfondit la recherche, améliore les capacités locales, identifie des « bonnes pratiques », crée des réseaux et réalise des projets de terrain, pour arriver à un tourisme réfléchi, bénéficiant aux visiteurs, aux hôtes, à l'environnement et à la diversité culturelle, contribuant ainsi au développement durable et à une meilleure perception de l'altérité. À travers son soutien aux politiques culturelles, le pari fondamental de l'UNESCO reste aujourd'hui semblable à celui d'hier : « Bâtir la paix dans l'esprit des hommes. » Ce pari a désormais pour toile de fond un contexte international marqué par une interdépendance croissante entre les États dans tous les domaines de l'activité humaine et par un brassage sans précédent des populations. Dans un tel contexte, la reconnaissance et le respect de la diversité culturelle et de son corollaire, le dialogue interculturel, doit plus que jamais être l'objet d'une prise de conscience à l'échelon local, national et international pour un développement durable. C'est ainsi que la Division des politiques culturelles s'est enrichie avec le programme du dialogue interculturel depuis 2002, dans le but d'irriguer l'ensemble des stratégies et institutions culturelles avec les principes d'une véritable compréhension mutuelle.

Contacts :

Mme Katérina Stenou
k.stenou@unesco.org

M. Edgar Montiel
e.montiel@unesco.org

M. Hervé Barré
h.barre@unesco.org

Mme Suzanne Diop
s.diop@unesco.org

Mme Helena Drobná
h.drobna@unesco.org

Pour aller plus loin

Observatoire des politiques culturelles
<http://www.opcanet.org>

Politiques culturelles
<http://portal.unesco.org/culture>



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/48

Savoirs traditionnels

Le concept des « savoirs traditionnels » trouve sa place dans des questions apparemment sans rapport les unes avec les autres comme les catastrophes naturelles, la propriété intellectuelle, la préservation du patrimoine, le développement des programmes éducatifs, la lutte contre la pauvreté ou encore la gestion de la biodiversité.

Les savoirs traditionnels sont liés à l'ensemble des connaissances, savoir-faire et représentations des peuples ayant une longue histoire avec leur milieu naturel. Ils sont étroitement liés au langage, aux relations sociales, à la spiritualité et à leur façon d'appréhender le monde et sont généralement détenus de manière collective. Trop souvent, les savoirs traditionnels sont simplement considérés comme de pâles reflets des savoirs dominants et, ce particulièrement dans le domaine des sciences. La Convention sur la Diversité biologique de 1992 constitue un point de référence marquant à l'échelle internationale, puisque son article 8(j), qui a une portée considérable, exige des Etats membres de « *respecter, préserver et maintenir les savoirs, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales, qui représentent les modes de vie traditionnels nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique* ».



Le peuple Mayangna pratique un mode de vie axé autour de la pêche et de la chasse. Réserve de biosphère Bosawas.
(© K. Scetbon-Didi/UNESCO)

humain. Mais elle peut aussi éroder involontairement la diversité culturelle et désorienter les jeunes en entravant la transmission des langues et des connaissances autochtones.

L'éducation doit atteindre un équilibre entre le savoir exogène et le savoir endogène. Les enseignants, élèves et détenteurs de savoir autochtone doivent trouver et instaurer de nouvelles dynamiques entre eux. Alors que le partage des connaissances et le libre cours de l'information constituent depuis longtemps des objectifs à l'échelle internationale, les questions de bio piratage et des brevets sur les savoirs traditionnels ont enflammé les débats sur le partage de l'accès et des bénéfices, ainsi que les droits relatifs à la propriété intellectuelle. Par exemple, dans quelles circonstances les risques de détournement l'emportent-ils

sur les avantages liés au partage et à la transmission accrue des savoirs dans les communautés autochtones?

Les défis pour l'UNESCO

Les savoirs traditionnels remettent en question de nombreuses notions fondamentales. Ainsi, les communautés locales ne peuvent plus être considérées comme des récepteurs passifs de l'aide au développement. Elles possèdent des connaissances propres de leur milieu naturel et ont leurs propres interprétations de la manière dont celui-ci doit être géré. Quand les scientifiques et les gestionnaires de ressources ignorent celles-ci, les efforts entrepris pour conserver les écosystèmes locaux peuvent échouer et les moyens d'existence locaux peuvent être mis en danger. L'éducation universelle fournit des outils importants pour le développement

La gestion de la biodiversité et la transmission des savoirs

Le programme intitulé *Local and Indigenous Knowledge Systems* (LINKS, Systèmes locaux et autochtones des savoirs) cherche à permettre aux communautés locales de gérer la biodiversité, en mettant l'accent sur le rôle central que jouent, de concert avec la science, leurs savoirs, leurs pratiques et leurs visions du monde dans le développement durable. Le projet de terrain avec la population Mayangna, de la Réserve biosphérique Bosawas du Nicaragua, en constitue un exemple. Un enregistrement rigoureux des savoirs autochtones concernant les ressources aquatiques démontre leurs multiples

Savoirs traditionnels

Les TIC pour le dialogue et la diversité interculturels

La mondialisation met de plus en plus en danger les ressources culturelles des peuples autochtones. Ce projet a pour objectif de préserver ces ressources par le biais de l'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) et par le renforcement des capacités de développement de contenu. L'usage des TIC, en encourageant le dialogue interculturel entre les populations autochtones marginalisées et d'autres groupes dans des contextes tant urbains que ruraux, contribue à affirmer la notion d'identité et à combattre les discriminations. Ce projet permet aux populations autochtones d'acquérir une plus grande maîtrise des TIC, leur ouvrant ainsi de nouvelles possibilités de générer des revenus. En 2004-2005, 10 communautés autochtones ont été formées dans la production de contenus audiovisuels et l'utilisation de TIC, ce qui a donné lieu à 13 documentaires, une œuvre de fiction, un clip vidéo et deux DVD avec des archives audiovisuelles. La communauté internationale a ainsi pris conscience de la créativité autochtone et de son expression par le biais des TIC, ce qui a contribué à renforcer le dialogue interculturel et la diversité culturelle.

facettes et fournit une première base pour établir un dialogue avec les partenaires gouvernementaux. LINKS cherche aussi à préserver la vitalité des connaissances au sein des communautés locales en renforçant leur transmission aux jeunes. A cette fin, de nouvelles technologies sont utilisées, à l'image du CD-ROM interactif sur la connaissance de l'environnement océanique détenue par les habitants des îles du Pacifique : *Le Canoë est le peuple : la navigation autochtone dans le Pacifique*.

Le Patrimoine culturel immatériel

Les « savoirs et pratiques relatives à la nature et à l'univers » sont un des domaines reconnus par la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de 2003. A cet égard, l'UNESCO aide les Etats membres à développer des activités et des programmes afin de préserver ces savoirs et pratiques. Il en va de même pour les langues, et tout particulièrement les langues en danger, véhicules du patrimoine culturel immatériel et des savoirs traditionnels. Les mesures de « sauvegarde », qui garantissent la viabilité du patrimoine culturel immatériel, comprennent l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, l'amélioration, la transmission (en particulier par l'éducation formelle et informelle) et la revitalisation. Les Etats membres doivent s'assurer la participation active des communautés qui créent, maintiennent et transmettent un tel patrimoine et les impliquer étroitement dans la gestion de celui-ci.

La Diversité culturelle

La Déclaration UNESCO universelle sur la diversité culturelle (2001) et la récente Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) reconnaissent les systèmes de savoirs traditionnels comme partie intrinsèque du patrimoine culturel de l'humanité et font de leur protection et de

leur promotion un impératif éthique. Le Programme sur les politiques culturelles et le dialogue interculturel soutient le développement d'outils et de méthodologies qui accentuent la visibilité des systèmes de savoirs traditionnels dans des médias pouvant être compris par toutes les cultures. Le défi consiste à identifier les espaces et les procédés qui permettent la représentation des systèmes de savoirs moins importants ou non reconnus, avec respect et sensibilité afin de créer des possibilités de dialogue avec l'ensemble de la société.

Les savoirs traditionnels et l'éducation interculturelle

Les formes traditionnelles de transmission sont étroitement liées aux savoirs eux-mêmes. Alors que la langue locale constitue un véhicule de transmission des savoirs traditionnels au sein d'une communauté linguistique, un langage de communication plus étendu, (une langue nationale ou officielle), permet de partager les savoirs avec d'autres groupes culturels. La consultation et le dialogue mutuels entre détenteurs de savoirs traditionnels et « non détenteurs », effectués à partir de langues tant locales que courantes, constituent une condition préalable à la promotion et à la préservation des savoirs traditionnels et locaux.

Contacts:

d.nakashima@unesco.org

a.minasayan@unesco.org

s.kube@unesco.org

s.schnuttgen@unesco.org

n.andriamizeza@unesco.org

r.gonzalez@unesco.org

Pour aller plus loin

www.unesco.org/links

www.unesco.org/culture/ich_convention/index.php

www.unesco.org/culture/en/endangeredlanguages

La diversité culturelle et linguistique dans l'éducation:
http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=12871&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/49

Agir avec et pour les jeunes

Symbole d'une société qui se renouvelle, les 15-24 ans représentent près de 20 % de la population mondiale. L'UNESCO vient renforcer le dynamisme et les ambitions de cette force vive et hétérogène afin de l'appuyer au mieux dans son évolution.

L'engagement de l'UNESCO dans le domaine de la jeunesse remonte à la création de l'Organisation. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle a contribué à l'organisation de chantiers internationaux de jeunes volontaires pour la reconstruction de l'Europe. Plus de soixante ans plus tard, la jeunesse constitue un groupe prioritaire intégré dans l'ensemble des programmes et activités de l'UNESCO.

Stratégie d'action

L'objectif de l'UNESCO est de contribuer à l'autonomisation des jeunes. En allant à leur rencontre et en répondant à leurs attentes, l'Organisation s'applique à leur donner les moyens d'agir et leur permet de valoriser leurs qualités propres. Pour cela, l'Organisation sollicite et encourage le soutien à la jeunesse, à l'intérieur de son Secrétariat, auprès des États membres, et de ses autres partenaires. La coopération inter-agences des Nations Unies est un vecteur important dans la promotion de la jeunesse.

Créée en 1998, la Section pour la jeunesse est en charge de la coordination de l'action de l'UNESCO avec et pour les jeunes. Elle tend à favoriser l'intégration des jeunes dans les programmes de l'UNESCO. Elle facilite la création de partenariats, et dispose pour cela d'un vaste réseau d'associations et d'ONG jeunesse.

La Section assiste également les États membres dans le développement de leur politique en faveur de la jeunesse. De même, elle coopère avec toutes les unités à l'intérieur même de l'Organisation grâce à ses points focaux jeunesse. Dans ce sens, une formation du personnel de l'UNESCO sur l'intégration des questions relatives aux jeunes a été élaborée par la Section.

Enfin, la Section est une source d'information pour et sur la jeunesse.



Participant au projet « *Briser le cercle de la pauvreté des jeunes femmes* » en Asie du Sud. Bangladesh. (© UNESCO)

Le Forum des jeunes de l'UNESCO

Principale passerelle d'échange entre les jeunes et l'UNESCO, cette manifestation est avant tout un espace de débat sans

équivalent pour la jeunesse du monde entier afin qu'ils croisent leurs points de vue et partagent leurs expériences. Ce rendez-vous incontournable réunit également des représentants des ONG et réseaux internationaux de jeunesse. Depuis sa première édition en 1999 le Forum, unique en son genre dans tout le système des Nations Unies, ne cesse de gagner en visibilité, tant sur le plan du nombre de jeunes délégués, des États membres représentés et d'observateurs, que sur le plan de la reconnaissance de son importance encore plus accrue: en 2003, le Forum devient « *partie intégrante de chaque session de la Conférence générale* ». Pour les jeunes, il est l'occasion d'élaborer des

Agir avec et pour les jeunes

L'approche de la Section pour la Jeunesse :

- Les jeunes sont une ressource, pas un problème.
- Les jeunes sont des partenaires, pas un groupe cible.
- Les jeunes ont des intérêts et besoins concrets, et des talents qu'ils sont prêts à mettre à contribution.

Le rôle de la Section pour la jeunesse :

- **Participation** : assurer la présence de jeunes au sein des organes de l'UNESCO (Secrétariat, Délégations permanentes, Commissions nationales).
- **Partenariat** : créer des partenariats avec les associations, ONG et réseaux de jeunesse et collaborer dans l'élaboration de projets communs.
- **Politiques** : fournir une assistance aux États membres afin qu'ils intègrent les questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble de leurs politiques et leurs programmes.
- **Promotion et information** : jouer un rôle de centre d'information sur la jeunesse, produire et diffuser des publications.
- **Veille** : Suivre et évaluer les projets ciblant les jeunes et encourager la recherche sur la promotion de la jeunesse.

stratégies et des propositions concrètes, susceptibles d'être appliquées dans le cadre de ses programmes et activités.

Le 4^e Forum de jeunes de l'UNESCO s'est tenu à Paris du 31 septembre au 2 octobre 2005 et a accueilli 237 participants. Il avait pour thème « *Les jeunes et le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples : propositions d'actions dans les domaines de l'éducation, des sciences de la culture et de la communication* ». Le Rapport du Forum contenant de sérieuses recommandations a été présenté à la 33^e Conférence générale de l'UNESCO qui l'a intégré, pour la première fois, dans les travaux des ses Commissions.

Exemples de bonnes pratiques

• Education

Aux côtés des quatre ONG de l'Asie du Sud-Ouest, la Section pour la jeunesse est impliquée dans le projet « *Briser le cercle de la pauvreté des jeunes femmes* » en Asie du Sud. Ce projet vise à promouvoir l'autonomie des jeunes femmes afin qu'elles deviennent des acteurs de la transformation sociale.

• Sciences humaines et sociales

En coopération avec l'*International Pharmaceutical Students' Federation*, la Section a mis au point un kit « *Le VIH/sida et les droits de l'homme: les jeunes se mobilisent* ».

• Sciences exactes et naturelles

Engagée auprès des associations de jeunesse des Petits États insulaires en développement, la Section contribue au projet « *De jeunes regards sur la vie des îles* ». Il traite des problématiques de leur vie économique, sociale et environnementale.

• Culture

En partenariat avec le *Oxfam Abroad* Parlement International des jeunes, la Section a contribué à la production de « *Tous différents, tous uniques* », la version « jeune » de la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle. De même, « *Le patrimoine mondial, aujourd'hui et demain avec les jeunes* » a été publié pour sensibiliser les jeunes à la sauvegarde du patrimoine mondial.

• Communication et information

Afin de pallier l'absence de cohérence des sources d'information sur la jeunesse, la Section a participé à la création du réseau mondial d'information et d'échange de données sur la jeunesse : *Réseau InfoJeunesse*.

• Commissions nationales

Dans le domaine de la promotion de la jeunesse, plusieurs Commissions nationales pour l'UNESCO ont développé des initiatives engagées. Quelques-unes parmi elles ont une unité jeunesse (Canada, République de Corée), ou une personne responsable pour le développement des projets avec, pour et par les jeunes. D'autres accueillent en leur sein les membres du conseil national de jeunesse ou autre instance représentative de la jeunesse du pays (Suède).

• Commission jeunesse

Elle fédère les organisations de jeunesse du Comité de Liaison UNESCO-ONG et sert à renforcer leur contribution dans les activités de l'UNESCO.

Contact :

ucj@unesco.org

Pour aller plus loin

Section pour la jeunesse de l'UNESCO :
www.unesco.org/youth



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/50

Luttes contre l'esclavage

Consciente que le fait d'ignorer des événements historiques majeurs constitue un obstacle à la compréhension mutuelle et à la réconciliation internationale, l'UNESCO a décidé de faire la lumière sur la traite négrière, et de contribuer à la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage.

Par le silence universel qui l'a entourée, par la violence extrême qui l'a accompagnée, par la lumière troublante qu'elle jette sur les discours qui l'ont justifiée, mais aussi par la perpétuation de ses conséquences désastreuses, la traite négrière interpelle directement les sociétés contemporaines. Elle soulève des questions brûlantes, telles que les droits de l'homme, le pluralisme culturel et la définition de nouvelles citoyennetés. La traite négrière a également provoqué des interactions significatives entre les peuples d'Afrique, d'Europe, des Amériques, de l'océan Indien, du monde arabo-musulman et d'Asie qui ont transformé profondément et durablement leurs cultures, leurs connaissances, leurs croyances et leurs comportements. Certains des plus grands mouvements culturels et artistiques du ^{xx}e siècle, tels que le cubisme, le jazz, le hip-hop, sont issus de ces interactions. Le concept de « route » a été choisi pour

illustrer ce mouvement d'échanges entre peuples et cultures. Le projet « La route de l'esclave » est intersectoriel et pluridisciplinaire. Il a été lancé par l'UNESCO en 1994 à Ouidah, au Bénin. Il vise à (i) briser le silence sur la traite négrière et de l'esclavage en contribuant à une meilleure compréhension de ses causes profondes, de ses enjeux et de ses modalités d'opération par des travaux scientifiques pluridisciplinaires, (ii) à mettre en lumière ses conséquences

sur les sociétés modernes et enfin (iii) à contribuer à la culture de la paix et à la coexistence pacifique entre les peuples en favorisant la réflexion sur le dialogue interculturel.

Les réalisations du projet

Le projet « La route de l'esclave » a créé une dynamique qui a favorisé le lancement de campagnes de sensibilisation, le développement de travaux de recherche, la publication d'ouvrages et la production de matériaux audiovisuels et pédagogiques, dans les différents pays du monde. Un des accomplissements majeurs du projet a été sa contribution à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme « **crime contre l'humanité** » par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui a eu lieu à Durban, Afrique du Sud, en 2001.

Depuis sa création, le projet s'est structuré autour de

cinq programmes étroitement liés : recherche scientifique, programme éducatif, préservation des lieux, sites et édifices de mémoire, collecte et préservation des archives écrites et traditions orales, promotion des contributions de la diaspora africaine et notamment des cultures vivantes et des expressions artistiques et spirituelles. Après dix ans d'existence, de nouvelles orientations ont été définies pour le projet, comme l'élargissement des activités dans des régions peu



*Tu seras un homme
libre mon fils !*
© UNESCO

Luttes contre l'esclavage

Luttes contre l'esclavage

2004, année de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition

« La route de l'esclave » a abouti à la proclamation par les Nations Unies de l'année 2004 comme **Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition**, en vue de rendre hommage à la Révolution haïtienne et au bicentenaire du premier État noir et à la lutte acharnée des esclaves eux-mêmes pour leur liberté et leur dignité. Cette célébration a donné l'opportunité de mieux connaître les résistances menées par les esclaves, notamment l'insurrection lancée en 1791 à Saint-Domingue sous la direction de Toussaint Louverture, et qui aboutit à l'indépendance d'Haïti en 1804, consacrant la première victoire d'esclaves contre leur système d'oppression.

Pour l'UNESCO, cette année a été l'occasion de lancer plusieurs activités pour renforcer la prise de conscience des interactions culturelles et des transformations globales que la traite négrière a pu générer dans le monde et à faire connaître les objectifs du projet « La route de l'esclave ».

couvertes, océan Indien, Asie, monde arabo-musulman et Amérique andine ; et le développement de thématiques peu explorées telles que les conséquences à long terme de la traite et de l'esclavage, les transferts de connaissances et de savoir-faire de l'Afrique vers le reste du monde et la lutte contre les préjugés raciaux et le racisme hérités de cette histoire.

La traite des personnes comme forme contemporaine d'esclavage

Parallèlement au projet *La route de l'esclave*, l'UNESCO combat la traite des personnes, nouvelle forme d'esclavage, depuis 1996 en Asie et 2004 en Afrique. La traite des personnes est défini comme le commerce illégal d'êtres humains par enlèvement, menace de recours ou recours à la force, tromperie, fraude ou « vente » à des fins d'exploitation sexuelle ou de travaux forcés. Le commerce d'esclaves contemporain opère avec des faux passeports et des tickets d'avion. Les trafiquants entassent leurs victimes dans des camions et soudoient les gardes frontières. Ils se couvrent en présentant de faux contrats de travail et de faux visas. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) plusieurs millions de personnes, dont des femmes et des enfants, sont concernées par le trafic chaque année à travers le monde. Ce trafic a souvent lieu dans les milieux de la prostitution, mais est également présent dans les foyers, dans les milieux agricoles et dans le commerce d'organes.

La dimension socio-culturelle de la traite des personnes est souvent négligée. Les recherches de l'UNESCO, notamment en Afrique de l'Ouest et du Sud, ont montré que les

trafiquants exploitent les croyances et pratiques traditionnelles et les survivances de la traite négrière afin d'asservir leurs victimes. De même, les discriminations liées au genre perpétuées dans de nombreuses cultures augmentent la vulnérabilité des femmes. Le défi demeure la formulation de réponses culturellement appropriées. Dans la région du Haut Mékong, par exemple, l'UNESCO contribue à la production et à la diffusion de feuillets sur les radios locales afin de faire passer les informations sur les dangers du trafic tout en utilisant les langues des minorités, catégorie la plus vulnérable au trafic. Comprendre les besoins des victimes présentes et futures doit être une priorité dans la formulation d'actions préventives. Une meilleure formulation et application des politiques restent des facteurs essentiels pour une lutte efficace contre le trafic humain. Dans ce but, l'UNESCO collectionne les bonnes pratiques dans la lutte contre la traite des personnes afin d'inspirer les décideurs politiques en leur donnant à voir des expériences innovantes et performantes. L'Organisation contribue au renforcement des capacités locales et nationales en organisant des formations pour les hommes politiques, les ONG, les leaders des communautés et les médias.

Contacts :

La Coordination du projet,
La Route de l'esclave,
Division des politiques
culturelles et du dialogue
interculturel
Tél. : (33) 1 45 68 49 45
Fax : (33) 1 45 68 57 51
E-mail : projet la route de
l'esclave@unesco.org

Informations sur le travail
de l'UNESCO dans la lutte
contre le trafic des
personnes:

Afrique, Saori Terada
(s.terada@unesco.org)

Asie, David Feingold
(d.feingold@unesco.org)

Pour aller plus loin

La Route de l'esclave : www.unesco.org/culture/slaveroute

Le trafic humain en Afrique et en Asie :

www.unesco.org/shs/humantrafficking
www.unescobkk.org/culture/trafficking



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Villes et habitats humains

Près de 50 % de la population mondiale, soit 3 milliards de personnes, vit, en 2006 dans des villes. Outre le fait qu'elles sont le théâtre d'une grande pauvreté urbaine, les grandes villes sont considérées comme des moteurs du développement et de l'évolution sociale et comme des centres de communication, d'expression culturelle, d'innovation et d'échanges interculturels.

Il est important de mener une réflexion approfondie sur **la gestion des espaces urbains** pour optimiser l'utilisation des ressources des villes. Une bonne gestion des espaces urbains doit reposer sur une utilisation rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles en vue d'atteindre des objectifs clairement définis. Il est essentiel de nouer des partenariats afin de tirer parti des savoir-faire et de l'expérience des secteurs public et privé, des communautés et des ONG. Dans ce contexte, l'UNESCO s'efforce de promouvoir le concept de ville durable et inclusive.

Les programmes de l'ONU consacrés aux villes

Les principaux organismes du système des Nations Unies dont les activités sont consacrées aux villes et aux questions urbaines sont l'ONU-HABITAT, le PNUD, l'UNICEF, l'UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development) et l'UNESCO. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (*HABITAT II, Istanbul, 1996*), a constitué l'aboutissement d'une série de conférences des Nations Unies organisées au cours des années 1990. Elle a mené à l'élaboration d'une déclaration volontariste et résolutement tournée vers l'avenir. Les travaux sur les villes menés par l'UNESCO respectent l'esprit de cette déclaration, en tenant compte du mandat de l'Organisation. L'UNESCO est l'une des principales organisations internationales à avoir participé au Forum urbain mondial III organisé en juin 2006 à Vancouver au Canada sous l'égide de l'ONU-HABITAT.

Trouver l'équilibre entre croissance urbaine et environnement

Du fait de l'augmentation de la population urbaine et de la superficie des villes, l'eau devient une ressource de plus en plus

fragile. Le Programme hydrologique international de l'UNESCO (PHI) œuvre en faveur d'une meilleure connaissance des processus hydrologiques et de l'élaboration de nouvelles stratégies d'évaluation et de gestion rationnelle des ressources en eau. Un projet particulièrement novateur porte sur « Les conflits liés à l'eau en milieu urbain » et vise à mieux comprendre les conflits liés à l'eau dans les villes.

L'UNESCO s'engage également dans la prévention des tremblements de terre,



© UNESCO/Jelle Jaspers,
Ntrakt

comme dans le cadre du projet « City at risk ». Les activités visant la réduction des effets des catastrophes naturelles dans les villes vulnérables permettent de mieux comprendre les catastrophes naturelles et de mieux préparer et sensibiliser le public grâce à l'éducation, au développement des capacités et à l'implication de la communauté.

Les villes, qui s'étendent et

qui polluent, ont généralement un effet néfaste sur l'environnement naturel et la biodiversité, en milieu urbain comme à l'extérieur des villes. Pour lutter contre ces effets, dans le cadre de son programme « L'Homme et la biosphère » (MAB), la Division des sciences écologiques et de la terre de l'UNESCO (ECO) préconise une approche intégrée des écosystèmes dans la gestion des espaces urbains, en considérant la ville et ses environs comme une réserve de biosphère. Les villes ayant adopté cette approche sont notamment Chicago, Le Cap, Rome, São Paulo, Séoul et Stockholm.

En tant que chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014), l'UNESCO considère les villes comme les principaux centres de réflexion et d'action dans le domaine de l'éducation et de

Villes et habitats humains

Quelques chiffres

- D'après les prévisions, en 2015, 360 villes, dont 150 villes asiatiques, compteront probablement plus d'un million d'habitants. On estime aussi qu'une trentaine de villes auront une population dépassant les 10 millions d'habitants. La moitié d'entre elles seront probablement des villes d'Asie.
- En Asie et en Afrique, le taux d'urbanisation qui est aujourd'hui inférieur à 40 % devrait passer à 50 % au cours des vingt prochaines années, ce qui représente une augmentation de la population urbaine de plus d'un milliard de personnes en Asie et d'environ 440 millions de personnes en Afrique.
- En Amérique du Nord et du Sud, plus de 75 % de la population est déjà urbaine. De même, en Europe, plus de 80 % de la population vit déjà en zones urbaines.
- D'ici à 2030, l'essentiel de la croissance de la population mondiale se fera dans des bidonvilles. Quelque 650 millions d'habitants des villes vivent dans des conditions mettant leur vie en danger du fait de la pauvreté et de la dégradation de leur environnement, or on s'attend à ce que ce chiffre fasse plus que doubler d'ici à 2025.

Source : Rapports mondiaux ONU-HABITAT

l'apprentissage en matière de développement durable. La Chaire UNESCO « Grandir en ville » établie à l'Université Cornell, NY, a permis la mise en place d'une plate-forme d'échanges entre les enfants et les professionnels de l'urbanisme afin d'impliquer davantage les jeunes dans les projets relatifs à l'évolution de la vie en ville et de sensibiliser davantage les autorités de la ville à la participation des enfants à la gestion des espaces urbains (comme par exemple à Bangalore, Johannesburg, Trondheim, etc.).

La ville au centre de la démocratie

La ville est un lien essentiel entre l'individu et l'État, entre la citoyenneté et la démocratie. Les programmes du Secteur des sciences humaines et sociales permettent de mener à bien des projets tels que la « Coalition internationale des villes contre le racisme » ou « Working together with Migrants », ainsi que des projets de recherche sur les villes et les transformations sociales, les politiques urbaines et la démocratie, le réaménagement des villes historiques ou la formation des professionnels de l'urbanisme. En mars 2005, l'ONU-HABITAT et l'UNESCO ont signé un protocole d'accord afin de renforcer leur collaboration. Le Secteur est le centre de coordination de la coopération entre l'ONU-HABITAT et l'UNESCO. Il s'investit en particulier dans des projets comme « Les politiques urbaines et le droit à la ville » ou « La durabilité sociale des quartiers historiques ». Le Secteur supervise également la participation de l'UNESCO au Forum urbain mondial organisé deux fois par an par l'ONU-HABITAT.

L'UNESCO considère comme une priorité absolue la prise en compte des besoins des groupes défavorisés et marginalisés grâce à des actions qui permettent aux communautés locales d'exprimer leurs

besoins et de participer davantage au processus décisionnel. Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) apporte son aide sous diverses formes à des projets de développement des médias et des moyens de communication.

Faire de la ville un patrimoine culturel vivant et vivable et un laboratoire pour le dialogue interculturel

Depuis toujours, les villes sont les berceaux des civilisations et des laboratoires à grande échelle pour le dialogue interculturel. Des initiatives telles que « Les villes créatives », la base de données « La ville : réseau des cultures » ou le projet « Culture de quartier » illustrent les efforts que déploie l'UNESCO pour promouvoir la mise en œuvre de politiques pluralistes qui préservent la richesse de la diversité des identités et formes d'expression culturelles à l'échelle locale.

L'UNESCO soutient également le tourisme urbain respectueux de l'identité culturelle et de l'équilibre écologique des villes tout en créant des emplois et en favorisant le développement économique, comme le fait le projet « La route des Ksours » dans le Sahara algérien par exemple.

La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO a servi de cadre au lancement du Programme de villes du patrimoine mondial et à la création de plusieurs réseaux de villes tels que l'Organisation des villes du patrimoine mondial, qui a pour objet de favoriser les échanges d'expériences à l'échelle internationale. Le Mémoire de Vienne sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine et la Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques, rédigés récemment, constituent des lignes directrices à suivre en matière de planification et de gestion intégrée des zones urbaines historiques.

Contact :

Brigitte Colin

b.colin@unesco.org

Pour aller plus loin

L'UNESCO et le Développement urbain : www.unesco.org/shs/urban

Villes du patrimoine mondial : www.ovpm.org

L'ONU-HABITAT : www.unhabitat.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



La bioéthique

Recherches sur les cellules souches, dépistage génétique, clonage... Les progrès réalisés dans le domaine des sciences de la vie sont autant de chances d'améliorer la santé de l'humanité et de maîtriser les processus de développement de toutes les espèces vivantes. Une nouvelle discipline a vu le jour afin d'étudier l'ensemble des questions sociales, culturelles, légales et éthiques liées à ces progrès : la bioéthique.

Depuis les années 1970, le champ de la bioéthique s'est considérablement étendu. S'il est vrai que cette discipline couvre de nos jours les questions d'éthique médicale, son originalité est d'aller bien au-delà de la simple élaboration de règles de déontologie s'appliquant aux pratiques professionnelles concernées. En effet, elle implique une réflexion sur l'impact des avancées scientifiques et technologiques sur l'évolution de la société et même sur celle du monde. À la question déjà difficile posée par les sciences du vivant - Jusqu'où ira-t-on ? -, il faut ajouter d'autres interrogations qui ont trait aux liens entre éthique, science et liberté.

Il est de plus en plus indispensable que l'UNESCO remplisse sa mission de veille en matière d'éthique, compte tenu des développements scientifiques récents et des bouleversements sociaux qu'ils suscitent. Fondée sur la croyance qu'il ne peut y avoir aucune paix sans solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, l'UNESCO s'efforce d'impliquer tous les pays dans cette discussion nécessairement internationale et transculturelle.

L'UNESCO œuvre en faveur d'une réflexion internationale sur l'éthique du vivant depuis les années 1970 et en 1993, elle a mis en place un programme de bioéthique. Depuis 2002, l'éthique des sciences et des technologies, dans laquelle s'inscrit la bioéthique, figure parmi ses cinq grandes priorités.

Un forum international de réflexion

Le programme de bioéthique joue le rôle d'un forum international permettant une réflexion pluridisciplinaire, pluraliste et multiculturelle sur la bioéthique. Il a en outre pour but d'encourager la tenue d'un débat à la fois national et international sur les

grandes questions éthiques que suscitent les avancées récentes dans le domaine des sciences de la vie, ainsi que leurs applications, afin d'établir des règles éthiques à l'intention de la communauté internationale et des États membres.

Deux organismes consultatifs travaillent en étroite collaboration pour soutenir l'UNESCO dans son action en faveur d'une



En 2005, l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (© UNESCO)

réflexion sur les problèmes éthiques et juridiques soulevés par la recherche dans le domaine des sciences de la vie et par leurs applications. Ils assistent également l'Organisation dans le cadre de ses activités liées à la bioéthique aux niveaux international, régional et national :

- le **Comité international de bioéthique (CIB)**, composé de 36 experts indépendants et qui se distingue depuis sa création par la pluridisciplinarité et la diversité des horizons culturels de ses membres,

- ainsi que par la transparence de son travail ;
- le **Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)**, composé de 36 représentants des États membres.

Une action normative

Depuis quelques années, en raison du nombre croissant de pratiques scientifiques dépassant les frontières nationales, le besoin de fixer des repères éthiques universels couvrant l'ensemble des questions qui se posent dans le domaine de la bioéthique et la nécessité d'œuvrer en vue de l'émergence de valeurs communes se retrouvent au cœur du débat international.

L'action normative dans le domaine de la bioéthique est une nécessité ressentie partout dans le monde, souvent exprimée par les scientifiques et les praticiens eux-

La Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005)

Si du point de vue de la législation internationale, la Déclaration universelle est un document non contraignant, elle n'en reste pas moins un texte fort et d'une grande portée. En effet, pour la première fois dans l'histoire de la bioéthique, tous les États de la communauté internationale se sont solennellement engagés à respecter et appliquer les principes fondamentaux de la bioéthique. La Déclaration porte sur les questions éthiques soulevées par les recherches en médecine et en sciences de la vie, ainsi que par les technologies qui en découlent et qui affectent les êtres humains, en tenant compte de leurs dimensions sociale, légale et environnementale.

L'objectif de la Déclaration est avant tout de fournir des références aux pays qui souhaitent se doter d'une législation ou élaborer une politique en matière de bioéthique. Ce texte est également destiné à guider les pratiques scientifiques et les décisions prises dans ce domaine, afin que celles-ci s'inscrivent dans un cadre défini et respectent un certain nombre de principes généraux communs à tous les pays. Enfin, cette Déclaration a pour but d'encourager le dialogue sur les implications de la bioéthique au sein des différentes sociétés, ainsi que le partage des connaissances scientifiques et technologiques.

En plus de réaffirmer la validité de principes déjà bien établis au sein de la communauté scientifique (autonomie, responsabilité individuelle, respect de la vie privée, confidentialité, etc.), la Déclaration aborde les questions de l'accès à des soins de santé de qualité et aux médicaments de base, de la nutrition et de l'accès à l'eau potable, de l'amélioration des conditions de vie, de la préservation de l'environnement et de la réduction de la pauvreté.

mêmes, ainsi que par les législateurs et les citoyens. C'est pourquoi depuis une dizaine d'années, l'UNESCO dirige des actions destinées à impliquer tous les pays dans une discussion internationale, afin d'identifier des principes fondamentaux communs à tous, en respectant la diversité culturelle. La **Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme** adoptée en 1997 a représenté le premier grand succès remporté par le programme de bioéthique de l'UNESCO, et cette première étape a été suivie en 2003 par l'adoption de la **Déclaration internationale sur les données génétiques humaines**, puis, en 2005 par celle de la **Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme**.

Après s'être concentrée sur l'action normative, l'UNESCO consacre désormais l'essentiel de ses efforts au **soutien à la mise en œuvre régionale et nationale de ces normes**, en accordant une attention toute particulière aux pays en développement. Elle a ainsi, participé à l'organisation, du 11 au 13 juillet 2005 à Dakar, Sénégal, des Premières journées de bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, sur le thème : « Quelle éthique pour la recherche en Afrique ? ». L'objet de cette réunion était de faire avancer le débat sur les questions éthiques soulevées sur un continent où le domaine de la santé doit faire face à des difficultés économiques et sociales considérables.

En 2004, l'UNESCO a célébré l'ouverture à Vilnius, Lituanie, d'un Centre régional de documentation sur la bioéthique dont l'objectif est de faciliter le transfert de connaissances, de renforcer l'expertise locale et de contribuer à aller plus loin dans le débat et l'analyse des questions d'éthique aux niveaux national et régional.

Trois grands programmes sont destinés à renforcer les capacités, à favoriser la réflexion sur les questions d'éthique, à sensibiliser l'opinion et à assurer la diffusion des principes énoncés dans les différentes déclarations :

- **l'Observatoire mondial de l'éthique (GEObs)** est un support d'information accessible gratuitement en ligne à tous les États membres et au grand public. Il doit permettre de créer un réseau mondial de bases de données concernant la bioéthique et d'autres champs de l'éthique appliquée ;
- **le Programme d'éducation à l'éthique** a pour objet de encourager et d'aider les États membres à mettre au point des programmes d'enseignement de la bioéthique. Il les aide plus précisément à concevoir des programmes d'éducation à l'éthique, à se doter des infrastructures nécessaires pour créer et mettre en œuvre les programmes, à identifier les ressources nécessaires à cette mise en œuvre et à créer un fonds de financement de bourses ;
- grâce au **programme d'aide aux comités de bioéthique**, l'UNESCO poursuit ses efforts et son action en vue de favoriser la création de comités nationaux de bioéthique. Ce programme prévoit d'apporter aux États membres qui le souhaitent toute l'aide et le soutien dont ils ont besoin pour créer un tel comité national dans un premier temps, puis pour optimiser son mode de fonctionnement.

Contact

Henk ten Have

Division de l'éthique des sciences et de la technologie

1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15 –
France
Phone : + 33 (0) 1 45 68 38 14
Fax : +33 (0) 1 45 68 55 15

Pour aller plus loin

Portail des sciences humaines et sociales :
www.unesco.org/shs/ethics



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public BPI/Fiche thématique/53

Apprendre à vivre ensemble

L'école est une des bases des valeurs de la démocratie. Elle permet, dès le plus jeune âge, à mieux vivre ensemble et à se respecter. L'UNESCO, grâce notamment à son Réseau des écoles associées, contribue à promouvoir la compréhension internationale.

Créé en 1953, le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), communément appelé Ecoles associées de l'UNESCO, est un réseau mondial regroupant (en 2006) dans 177 pays plus de 7 900 établissements scolaires de la maternelle au secondaire ainsi que des centres de formation pour les enseignants. Il a pour mission de promouvoir l'idéal de paix de l'UNESCO et de contribuer à améliorer la qualité de l'éducation. C'est aujourd'hui l'un des plus vastes réseaux d'écoles dans le monde à œuvrer, sous les auspices des Nations Unies, pour la compréhension internationale. Les Écoles associées sont aussi appelées à contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : la lutte contre la pauvreté, l'éducation pour tous (EPT) et l'Éducation en vue du développement durable (EDD). Les quatre principaux thèmes d'étude du réSEAU sont :

- les problèmes mondiaux et le système des Nations Unies;
- les droits de l'homme et la paix;
- l'apprentissage interculturel;
- l'éducation au développement durable.

Les Écoles associées sont invitées à concevoir des projets pédagogiques

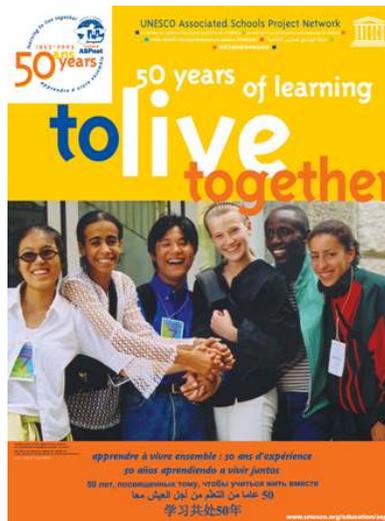
innovants sur ces thèmes, à mettre au point de nouveaux matériels et méthodes d'enseignement et à développer les échanges entre élèves et enseignants du monde entier. Elles le font en fonction de leurs centres d'intérêt, de leurs capacités et de leur environnement social et culturel. Il s'agit non seulement de développer l'enseignement de valeurs et d'idéaux, mais aussi de les mettre en pratique dans le cadre de la vie scolaire.

Le dialogue interculturel

Si les sociétés ont toujours été multiculturelles et multiethniques, on prend aujourd'hui conscience de l'importance de promouvoir cette diversité. Elle peut être étudiée et vécue dans le cadre de recherches entreprises par les élèves

sur leurs propres origines et d'échanges avec des élèves d'autres pays.

Dans le cadre du projet phare « **Le patrimoine mondial aux mains des jeunes** », lancé en 1994 avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, un kit sur l'éducation au Patrimoine mondial pour les enseignants a été élaboré et testé dans des Écoles associées du monde entier. Cet outil interactif très complet présente la Convention du patrimoine mondial et les biens inscrits et propose des activités pratiques à réaliser. Il a été



Affiche des 50 ans du réSEAU
1953-2003
© UNESCO

Apprendre à vivre
ensemble

Apprendre à vivre ensemble

Les droits de l'homme en première ligne

Les Écoles associées ont pour référence la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration des droits de l'enfant, la recommandation de 1974 de l'UNESCO, la Convention des droits de l'enfant, la Décennie de l'éducation en faveur des droits de l'Homme (1995-2004). Le débat doit se fonder sur l'expérience des élèves afin de leur faire prendre conscience de leurs droits, devoirs et responsabilités.

L'UNESCO aide les pays à mettre en œuvre la première phase (2005-2007) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. Elle soutient également la composante Éducation de la décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010). Les Écoles associées contribuent à la promotion de la paix par leurs multiples initiatives, dont certaines ont été récompensées par les prix *Piliers de la Paix*.

Des élèves et des enseignants d'établissements du réSEAU d'Allemagne, des Territoires palestiniens, de Jordanie et du Liban se sont réunis à Tripoli (Liban), du 12 au 20 novembre 2005, pour participer à un atelier transculturel « Tradition et modernité dans le monde arabe » dans le cadre du dialogue euro-arabe. Les participants, constitués en groupes hétérogènes, ont mené des enquêtes et des entretiens, recueilli des informations et effectué des excursions au Liban.

traduit dans près de trente langues. Des Forums internationaux de jeunes sur le patrimoine, des séminaires de formation pour les enseignants et pour les jeunes, des cours sur une approche concrète à la préservation sont organisés dans le cadre de ce projet. Des matériels multimédias (cédérom et DVD) ont également été produits ou sont en préparation.

Lancé en 2003, **Mondialogo School Contest** est un concours entre établissements secondaires sur le dialogue interculturel, organisé en partenariat avec DaimlerChrysler. Des élèves jumelés, par équipe, apprennent à s'apprécier mutuellement sur le long terme grâce à la réalisation concrète de projets conjoints. Ces échanges font de *Mondialogo* le plus grand dialogue interculturel entre jeunes au monde. La seconde édition du concours, 2005-2006, réunit plus de 34 300 élèves dans 138 pays.

Dans le cadre du projet sur la traite négrière « **Briser le silence** » (1998), le réSEAU a lancé une Campagne internationale visant à faire prendre conscience et à encourager les écoles à agir en faveur de la diversité culturelle et contre le racisme. **Tous égaux dans la diversité** mobilise les écoles contre le racisme, la discrimination et l'exclusion. Elle s'inscrit dans la continuité de l'Année internationale de la commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, célébrée en 2004. Chaque année, pendant trois

ans, les écoles sont invitées à réaliser un minimum de trois activités contre le racisme et en faveur de la diversité culturelle.

Parmi les autres projets du réSEAU, citons les projets interculturels au niveau régional, comme le projet de la **Mer Baltique**, lancé en 1989 et rassemblant 200 Écoles, la **Grande Route de la Volga et les 3 Mers (Baltique, Noire, Caspienne)** (2004) qui réunit 16 pays ou encore la **Mer Méditerranée occidentale**. Le but de ce dernier projet est de promouvoir le dialogue euro-arabe, le patrimoine naturel et culturel de la région. Enfin, dans le cadre du projet **This is our Time** (1995), des Ecoles associées du monde entier s'interconnectent en temps réel pendant 24 heures par Internet, télécopie et autre vidéoconférence, sur un thème chaque année différent (droits de l'homme, patrimoine mondial, diversité culturelle, développement durable...).

De nombreux outils pédagogiques prototypes du réSEAU ont également vu le jour, comme le kit pédagogique sur « le patrimoine mondial entre les mains des jeunes », sur « Vivre et apprendre dans un monde avec le VIH/sida » ou sur « Tous égaux dans la diversité ».

Contact :

Sigrid Niedermayer,
coordinatrice
internationale du réSEAU
s.niedermayer@unesco.org

Pour aller plus loin

Le site des Écoles associées :
www.unesco.org/education/asp



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60
1945

Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/54

Politiques scientifiques et technologiques

Les politiques scientifiques et technologiques sont composées de principes, de déclarations, de lignes directrices, de décisions, d'instruments et de mécanismes destinés favoriser les progrès scientifiques et technologiques à moyen et long termes.

Depuis peu, l'UNESCO intensifie les activités de ses programmes dans le domaine des politiques scientifiques et technologiques, ce qui traduit en particulier sa volonté d'aider les pays en développement à intégrer les priorités à prendre en compte en vue du développement durable dans leur politique relative aux sciences, aux technologies et à l'innovation. L'Organisation œuvre pour améliorer la gouvernance des structures nationales et régionales dans le domaine des sciences et technologies et pour élargir la concertation lors des prises de décisions relatives aux nouvelles politiques scientifiques et technologiques, ainsi qu'aux nouvelles questions éthiques. L'objectif est d'encourager la participation de nombreux acteurs : comités scientifiques parlementaires, chercheurs, secteurs public et privé, représentants des médias et membres de la société civile.

Égalité hommes-femmes, sciences et technologies

L'égalité entre les sexes est l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, or pour atteindre cet objectif, il est impératif de prendre des mesures en matière d'égalité hommes-femmes dans le domaine des sciences et des technologies. À cet égard, le rôle de l'UNESCO est primordial : on attend de l'Organisation qu'elle encourage la mise en application de recommandations en la matière et qu'elle réaffirme, à travers ses programmes et ses activités, le rôle crucial que jouent les femmes ainsi que l'existence de la question de l'égalité entre les sexes dans les sciences et les technologies. Le secteur des Sciences naturelles a élaboré l'édition

2006 du Rapport international sur la science, la technologie et la parité des sexes, ce qui traduit la volonté de l'UNESCO de prendre en compte les questions liées à l'égalité entre les sexes dans le domaine des sciences et des technologies.

Élaboration de politiques scientifiques et technologiques

L'UNESCO fournit des lignes directrices en vue d'élaborer ces politiques et elle aide les États membres en développement à mettre au point leurs politiques et leurs stratégies en la matière. L'Organisation a notamment aidé le Liban (avec un lancement récent par le Directeur général, voir illustration), le Mozambique, le Lesotho, l'Albanie, Brunei Darussalam et les Maldives dans la conception de leur stratégie nationale, et aujourd'hui c'est à la



Réunion parlementaire d'Helsinki,
2003.
(© UNESCO)

Mongolie, à la République du Congo, au Nigeria et à la Namibie qu'elle apporte son aide. Il est en outre prévu qu'elle participe à l'élaboration de politiques dans le domaine des sciences et des technologies dans d'autres pays tels que les Seychelles, l'Éthiopie et le Swaziland.

La réforme du système scientifique, technologique et d'innovation au Nigeria.

Les autorités nigérianes sont actuellement engagées dans un processus de réforme profonde du système scientifique, technologique et d'innovation du pays, avec le soutien du Japon et l'assistance technique de l'UNESCO. Cette réforme comprend les axes suivants : a) un examen approfondi de tous les rôles que ce système est amené à jouer ainsi qu'une première évaluation des performances des institutions publiques et universitaires dans le domaine des sciences et des

Politiques scientifiques et technologiques

Politiques scientifiques et technologiques

Sensibiliser le public aux sciences et aux technologies

L'objectif principal de ce programme est d'améliorer l'appréhension des sciences et des technologies par le grand public.

Les Prix UNESCO dans le domaine des sciences :

- le Prix UNESCO pour la Science récompense une contribution exceptionnelle au progrès scientifique et technique d'un pays ou d'une région en développement,
- le Prix Kalinga pour la vulgarisation de la science,
- le Prix Carlos J. Finlay qui récompense une contribution exceptionnelle au progrès dans le domaine de la microbiologie,
- le Prix Javed Husain des jeunes scientifiques,
- le Prix du Sultan Qabus pour la préservation de l'environnement,
- le Prix international de l'eau « Grand fleuve artificiel » pour les ressources en eau dans les zones arides et semi-arides,
- la Médaille Institut Pasteur-UNESCO récompense une contribution exceptionnelle au progrès des connaissances scientifiques au service de la santé humaine,
- le Prix L'Oréal-UNESCO pour les Femmes et la Science.

Centres et musées scientifiques

Dans ce domaine, le plus grand succès a été la création, il y a plus de 15 ans, du Réseau pour la popularisation des sciences et des technologies en Amérique latine et dans les Caraïbes (Red-POP). Au cours du dernier biennium, le Réseau a apporté son aide technique dans le cadre du développement de centres scientifiques situés à Jérusalem- Est, au Maroc et au Yémen. Pour le biennium en cours, son aide a été requise pour participer au développement de centres scientifiques en Malaisie et au Royaume du Bahreïn.

Expositions scientifiques

Plusieurs expositions scientifiques internationales destinées à sensibiliser le grand public aux enjeux scientifiques et technologiques ont été organisées.

technologies ; b) une analyse approfondie des programmes de recherche des différents instituts et établissements universitaires à l'échelle internationale ; c) la mise en place d'un programme de développement des ressources humaines afin de remettre à niveau les compétences en gestion de la recherche et en gestion de l'évolution technologique ; et d) l'élaboration d'une proposition de mécanisme de financement du secteur des sciences et des technologies au Nigeria.

L'Organisation scientifique israélo-palestinienne (IPSO)

La création de l'IPSO repose sur la conviction selon laquelle les sciences, du fait de leur nature universelle, peuvent être un facteur non négligeable de dialogue, d'ouverture et de respect mutuel, et donc contribuer à œuvrer pour la paix. De la volonté de collaborer qui anime d'ores et déjà de nombreux scientifiques israéliens et palestiniens, naît la nécessité de créer un cadre adapté facilitant cette coopération.

Les objectifs de l'IPSO sont les suivants :

- encourager la coopération entre les communautés scientifiques israélienne et palestinienne et contribuer à la mise en place d'une infrastructure capable de favoriser le développement durable dans les deux communautés ;
- identifier des domaines scientifiques dans lesquels la collaboration israélo-palestinienne est possible et constructive ;
- unir les bonnes volontés des communautés israélienne et palestinienne en s'appuyant sur les sciences et la recherche ;

- promouvoir un environnement propice à la rencontre et au dialogue entre chercheurs et scientifiques israéliens et palestiniens ;
- soutenir des projets de recherche et scientifiques communs à travers l'octroi de fonds et un soutien administratif.

Le programme UNISPAR

La Division des politiques scientifiques et du développement durable de l'UNESCO est chargée de la mise en œuvre d'un programme de partenariats entre des universités, des centres de recherche et l'industrie (programme UNISPAR) dont l'objectif est de favoriser la coopération entre ces différents acteurs afin de contribuer à l'industrialisation des pays en développement et des économies en transition. Le programme UNISPAR est destiné à améliorer la qualité des activités menées dans les universités techniques des pays en développement et à encourager ces établissements à participer davantage au processus d'industrialisation de leur pays grâce à la création de centres et d'incubateurs de technologie.

Parmi les activités menées en Afrique, on retiendra par exemple la tenue d'une conférence UNISPAR, l'organisation d'ateliers de formation abordant des sujets tels que le développement durable ou l'entretien et la réparation des équipements scientifiques (avec élaboration d'un manuel) et la mise en place de programmes d'octroi de petites bourses pour soutenir des projets portant sur la technologie du biogaz, la production de matières premières, la fabrication de colle à bois, l'utilisation d'engrais biologique pour fixer l'azote, etc.

Contact :

sc.psd@unesco.org

Pour aller plus loin

Site Internet :
www.redpop.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Bureau de l'information du public
BPI/Fiche thématique/55

L'éducation non formelle

Dans le domaine de l'éducation, l'un des principaux objectifs de l'UNESCO est d'élargir les possibilités offertes aux plus pauvres et de mettre fin à l'exclusion grâce à l'éducation. Pour l'atteindre, il est indispensable de développer l'éducation non formelle.

L'éducation non formelle (ENF), définie comme « toute activité organisée et s'inscrivant dans la durée qui n'entre pas exactement dans le cadre des systèmes éducatifs formels composés des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des universités, ainsi que des autres institutions éducatives formellement établies » joue un rôle de plus à plus important en vue de faire de l'Éducation pour tous une réalité et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Divers facteurs récents tels que la diversification des besoins individuels d'apprentissage dans une société en évolution rapide, les problèmes irrésolus d'analphabétisme et de non-scolarisation

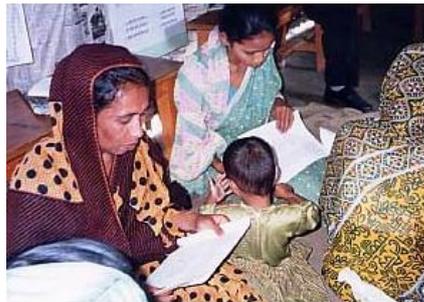
des enfants, les limites inhérentes à la nature du système éducatif formel dans

la manière dont l'enseignement est dispensé et le recours accru aux technologies de l'information et de la communication, ont conduit les parties prenantes à l'EPT à examiner de près le potentiel de l'ENF.

Divers exemples illustrent les efforts déployés par ces acteurs, notamment celui de la Banque mondiale qui, en 2004, a réalisé une étude sur les programmes d'ENF destinés aux adultes, celui de la JICA qui, en 2005, a élaboré un exposé de la situation en matière d'ENF, et celui de nombre de pays en développement (Bangladesh, Népal, Niger, etc.) qui ont récemment mis au point leur politique d'ENF à long terme. Dans la plupart des cas, les actions menées par les ONG dans les domaines de l'éducation et du

développement entrent dans le cadre de l'ENF.

L'ENF est capable, de par sa nature, de répondre aux différents besoins d'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, des garçons et des filles non scolarisés, et des jeunes gens et des jeunes femmes dans une société qui ne cesse d'évoluer. Elle peut prendre diverses formes : structures d'éducation pour jeunes enfants, centres éducatifs communautaires en zones rurales ou urbaines, cours d'alphabétisation pour adultes, formation technique et professionnelle sur le lieu de travail, éducation à distance pour les populations vivant dans des zones reculées, éducation en matière de santé



Cours de lecture dans le cadre de l'ENF
au Bangladesh
(© S. Aoyagi/UNESCO)

publique, instruction civique et formation continue pour les jeunes et les adultes

dans les pays développés comme en développement. Les modalités selon lesquelles est dispensé l'enseignement non formel et les domaines abordés sont très variés, mais certains éléments de base sont communs, à savoir la prise en compte des besoins, la pertinence par rapport au contexte et la souplesse en termes de contenus, d'horaires et de lieux d'enseignement, ce qui distingue nettement cette forme d'éducation et les systèmes formels. L'ENF peut renforcer le lien entre l'EPT et les Objectifs du Millénaire pour le développement en se consacrant avant tout à l'amélioration des conditions de vie des personnes, et les actions en faveur de l'éducation et du développement seront plus intégrées et pertinentes si l'apprentissage est plus étroitement lié à l'autonomisation des

L'éducation non formelle

Les enfants non scolarisés

- en 2002, quelque 100 millions d'enfants en âge d'être scolarisés au niveau primaire ne l'étaient pas ;
- environ 55 % des enfants non scolarisés au niveau primaire dans le monde sont des filles ;
- 19 pays comptent parmi leur population plus d' 1 million d'enfants non scolarisés au niveau primaire. 10 de ces pays se trouvent en Afrique sub-saharienne (pour certains de ces pays, comme le Burkina Faso, le Mali ou le Niger, la population étant relativement peu nombreuse, la situation est particulièrement alarmante) et dans cette liste figurent également les trois plus grands pays du sud de l'Asie, à savoir l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh.

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006 (UNESCO)

individus et au développement des communautés.

Depuis des années, des sommes colossales sont dépensées et des efforts considérables sont déployés afin d'élargir l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité de l'enseignement, en particulier au niveau primaire, dans le but d'atteindre les objectifs fixés à Karachi, par la Déclaration de Jomtien, et plus récemment par le Cadre d'action de Dakar. Pourtant, à travers le monde, pas moins de 771 millions d'adultes sont analphabètes, environ 100 millions d'enfant ne sont pas scolarisés et le nombre d'abandons en cours d'études est incalculable. Étant donné les limites inhérentes à la nature-même de l'éducation formelle, cette dernière ne pouvant guère s'adapter aux besoins des apprenants défavorisés du fait de leur pauvreté, de leur situation géographique, de leur langue ou des barrières érigées par la société, les parties prenantes à l'EPT et aux Objectifs du Millénaire pour le développement doivent impérativement mener une réflexion sur la manière dont on peut exploiter l'ENF et l'intégrer aux cadres existants en matière d'éducation et de développement. Cette réflexion est indispensable si l'on veut offrir un autre type d'enseignement aux personnes défavorisées dans les pays en développement d'une part, et répondre, en dehors du système scolaire, aux besoins éducatifs en constante évolution de la population de tous âges des pays développés d'autre part. Il est important de savoir qu'à l'heure actuelle, le budget alloué à l'ENF à l'échelle nationale représente seulement 1 à 2 % en moyenne du budget total consacré à l'éducation. Il revient aux autorités nationales et aux partenaires internationaux de remédier à ce déséquilibre.

On constate que dans différentes régions du monde, l'approche « descendante » de l'éducation cède la place à un apprentissage fondé sur les besoins tout au long de la vie au sein de la société du savoir, notamment à travers la création de centres éducatifs communautaires en Asie, en Afrique et dans les États arabes, à travers des initiatives d'ENF à l'intention des adolescentes en vue de réduire la pauvreté en Asie du Sud, à travers la formation professionnelle et à travers l'action préventive contre le VIH/SIDA dans le cadre de l'ENF.

L'UNESCO œuvre en faveur de l'ENF en agissant à la fois auprès des autorités et de la population, notamment en formulant des recommandations à l'attention des dirigeants politiques, en menant des recherches et en procédant à des études, en mettant au point des systèmes d'observation et d'évaluation, en dirigeant des projets dans le cadre desquels l'enseignement non formel est dispensé selon des modalités variables et en intégrant l'apprentissage au processus de développement.

L'action en faveur de l'ENF se heurte à bien des difficultés de natures diverses, parmi lesquelles on retiendra en particulier la nécessité pour les dirigeants politiques de s'engager davantage dans ce domaine et d'y consacrer un budget plus important, l'amélioration des synergies entre éducation formelle et non formelle à l'échelle nationale et la promotion de partenariats destinés à intégrer l'éducation au processus de développement au niveau international.

Contact :

Mme Ndong-Jatta Ann-Therese, Directrice de la Division de l'éducation de base

Shigeru AOYAGI, Chef de section, Section de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, Division de l'éducation de base

Pour aller plus loin

www.unesco.org/education



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

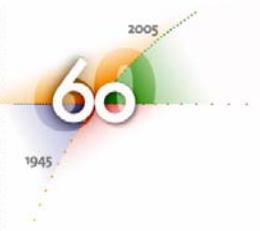
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Reconstruction post-conflit

Les catastrophes naturelles et les conflits civils sont des phénomènes de plus en plus fréquents. L'UNESCO fait face à une demande croissante de la part de ses Etats Membres, qui sollicitent une intervention immédiate à la suite des conflits et des catastrophes naturelles.

L'UNESCO concentre ses efforts sur les aspects humains et intellectuels de la construction de la paix en s'appuyant sur quatre piliers fondamentaux : l'éducation, la culture, les sciences et la communication. Les activités menées à bien dans ces domaines se sont avérées déterminantes pour mettre un terme aux cycles des conflits et prévenir leur résurgence. L'UNESCO a prouvé à plusieurs reprises qu'elle pouvait intervenir sur-le-champ en exécutant des activités à impact rapide dès la phase initiale de l'aide humanitaire d'urgence à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, subvenant aux besoins immédiats tout en étant en mesure de relier ces activités aux efforts de relèvement, de reconstruction et de développement.

L'assistance fournie par l'UNESCO consiste non seulement à apporter une aide d'urgence en évaluant les dommages et en atténuant les pertes mais aussi en préparant les autorités nationales et les organisations professionnelles et de la société civile à une reconstruction durable, en leur offrant une expertise technique et des services de conseil.

L'UNESCO accorde une importance particulière à la responsabilisation des pays concernés et au renforcement des capacités locales permettant de gérer le rétablissement au sortir d'un conflit grâce à :

- la restauration des systèmes éducatifs ;
- la promotion de la diversité culturelle, comprenant la protection du patrimoine culturel et naturel en péril ;
- la reconstruction et la promotion des médias indépendants et pluralistes ;
- la protection de l'environnement et de la diversité biologique ;

Promotion de l'éducation

Le droit à l'éducation dans les situations d'urgence est pleinement reconnu. Le PEER (Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction) de l'UNESCO a vu le jour à Mogadishu dans le cadre d'une initiative de l'UNESCO-Somalie en janvier 1993. Unique programme décentralisé de l'UNESCO dans ce domaine, le PEER a, depuis ses débuts, permis de faire face à différentes crises dans la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs, en Angola, au Burundi, au Mozambique, en Guinée, en Haïti, au Cambodge, en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, etc. L'Organisation a conçu une



Détruit en 1993 pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine, le Vieux Pont de Mostar a été reconstruit 11 ans plus tard. Il est aujourd'hui un symbole de réconciliation.

© UNESCO/A. Roussel

« mallette pédagogique d'urgence » qui

comprend un kit de matériel pédagogique et une méthodologie d'enseignement des notions élémentaires de lecture, d'écriture et d'arithmétique dans la langue maternelle des élèves. Chaque mallette contient des outils pédagogiques de base destinés aux enfants et aux enseignants (manuels scolaires, manuels destinés aux professeurs, stylos, crayons, gommes, cahiers d'exercices, livres, tableaux noirs, craies, etc.) et permet de subvenir aux besoins quotidiens de 80 élèves. Les enseignants sont formés sur place en vue de leur utilisation.

Protection du patrimoine culturel

L'UNESCO se consacre à la promotion d'une meilleure compréhension du rôle proactif du patrimoine culturel, de la diversité culturelle et de la créativité humaine, qui constituent une base de dialogue et de réconciliation et un élément clé de la construction de la paix, de la stabilité sociale, du respect des droits de l'homme et de la prévention des catastrophes. En plus de fournir des mécanismes de coordination internationale

Reconstruction post-conflit

Reconstruction post-conflit

Des faits et des chiffres

Depuis 1945, nous avons vu **150 conflits** éclater sur chaque continent, se soldant par **20 millions de morts et 60 millions de blessés**. Durant la Première Guerre Mondiale, les civils représentaient 5 % des victimes. Ce chiffre atteint désormais les **80 %, voire 90 %, dont la moitié sont des enfants**. En outre, plus de **20 millions de réfugiés et 30 millions de personnes déplacées** vivent, en 2006, dans les conditions les plus précaires, et au moins 60 % d'entre eux sont des enfants.

(Source : UNESCO)

et d'améliorer l'application des instruments normatifs relatifs à la protection du patrimoine culturel, l'UNESCO a mis en oeuvre plusieurs projets de réhabilitation et de sauvegarde du patrimoine culturel, en particulier: la formation des professionnels de la culture (Cambodge, Afghanistan, Iraq et Soudan), la protection et la préservation des sites archéologiques (Angkor, Bamiyan et Jam), la réhabilitation des bâtiments et monuments historiques (pont de Mostar) et des musées (Musée national de Bagdad, musées de Kaboul et de Ghazni, Musée national de Khartoum), et le soutien aux institutions culturelles (Institut national du patrimoine, bibliothèque nationale et centre régional de conservation à Bagdad). Des stages de formation spécifiques destinés aux gardes de sites et aux soldats des patrouilles frontalières ont également été organisés au Cambodge et en Iraq afin de prévenir le pillage et de lutter contre le trafic illicite de biens culturels. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, l'Organisation a joué un rôle important dans l'évaluation immédiate des dommages subis par la Citadelle de Bam en Iran à la suite du terrible séisme de décembre 2003. Des programmes culturels ont également été conçus pour les enfants victimes du tsunami en Asie du Sud-Est.

Promotion des médias indépendants

L'UNESCO a fait progresser la compréhension du rôle que jouent la liberté d'expression et les médias indépendants dans la prévention des conflits violents. Dans le monde entier, l'Organisation a facilité la mise en oeuvre de projets aussi divers que l'assistance à la couverture médiatique des élections, les campagnes de sensibilisation aux principes de la liberté d'expression, la création de stations de radio communautaires, l'élargissement de l'accès aux technologies de l'information, et l'apport de formation et d'équipements pour la production de programmes télévisés. En Iraq, dans le contexte d'un programme-cadre des Nations Unies, l'UNESCO a apporté son aide à des initiatives locales de défense de la liberté d'expression et des droits de l'homme en général. L'accent a été mis sur le soutien au processus

constitutionnel iraquien en veillant à ce que la liberté d'expression soit protégée en vertu de la nouvelle Constitution. Les composantes clés étaient, entre autres, le renforcement des capacités des fonctionnaires et des journalistes, ainsi que l'engagement de l'ensemble de la communauté iraquienne dans le débat autour de la constitution. Au Libéria, au Rwanda et au Burundi, l'UNESCO prête son assistance aux maisons de la presse en vue de consolider leur rôle en tant que centres de ressources professionnels. La co-production de programmes télévisés entre des journalistes israéliens et palestiniens a été encouragée en Israël et en Palestine de manière à faire avancer le dialogue. Des journalistes ont bénéficié d'une formation en cours d'emploi en Afghanistan, au Libéria, en République centra-africaine, en République Démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda. Des conférences nationales sur les politiques relatives aux médias ont eu lieu au Libéria et en RDC, jetant les bases du travail de réforme des lois et politiques concernant les médias dans ces pays.

Depuis 1996, année où l'UNESCO a été désignée en tant qu'organisme de coordination de l'assistance aux médias indépendants pendant la période de reconstruction de l'ex-Yougoslavie, l'Organisation a également été reconnue comme l'organisme principal des Nations Unies pour l'aide aux médias en Afghanistan, en RDC et en Iraq.

En 2004, lors de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse à Belgrade, une Déclaration a été adoptée concernant le rôle de la communauté internationale en matière d'assistance aux médias indépendants en période de conflit. La Déclaration de Belgrade, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005, souligne que des médias locaux indépendants sont indispensables pour fournir une information fiable, essentielle pour les efforts de paix et de réconciliation.

Contact :

Louise Haxthausen
l.haxthausen@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

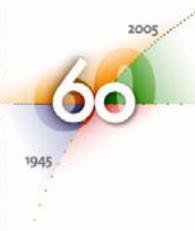
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Éducation artistique

La créativité est au cœur de la nature humaine. Les Secteurs de la culture et de l'éducation s'attachent à faire reconnaître l'importance de l'éducation artistique pour la promotion de la créativité, l'innovation et la diversité culturelle dans le monde entier.

Le programme de l'UNESCO consacré à l'éducation artistique, qui a abouti à la Conférence mondiale organisée du 6 au 9 mars 2006 à Lisbonne, Portugal, est une initiative conjointe des Secteurs de la culture et de l'éducation, au Siège et dans les Bureaux hors Siège, destinée à faire reconnaître l'importance de l'éducation artistique pour la promotion de la créativité, de l'innovation et de la diversité culturelle, et pour offrir des opportunités égales d'apprentissage aux enfants et adolescents vivant dans des régions marginalisées. La créativité est au cœur de la nature humaine: une caractéristique déterminante de notre intelligence et de nos émotions.

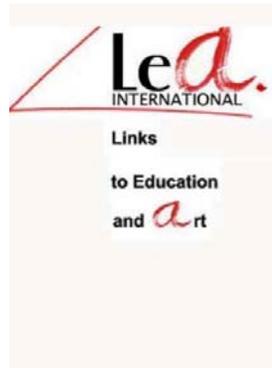
L'apprentissage des arts et par les arts (éducation artistique et arts dans l'éducation) peut renforcer au moins quatre facteurs de qualité: un apprentissage dynamique; un programme scolaire pertinent qui suscite l'intérêt et l'enthousiasme des élèves; la connaissance de la communauté locale de l'apprenant, de sa culture et de son environnement, et l'engagement auprès de ceux-ci; et des enseignants formés et motivés.

Des caractéristiques et des objectifs communs sont apparus dans les programmes d'éducation artistique de chaque région. En **Amérique latine**, l'éducation artistique joue un rôle primordial dans la promotion de la paix et la compréhension culturelle parmi les jeunes. Dans ce cadre, le programme « Ouvrir des espaces » exécuté au Brésil avec le soutien de l'UNESCO constitue un exemple intéressant: il fournit une aide à des écoles situées dans des régions défavorisées confrontées à d'énormes tensions sociales et économiques. Il est actuellement mis en œuvre de façon très concluante dans plus de 6 000 écoles publiques des États du

Pernambouc et de Bahia, Rio de Janeiro, São Paulo, Rio Grande do Sul, Minas Gerais et Piauí. Plus de cinq millions de personnes – enfants, adolescents, jeunes et adultes – participent à ce programme extrascolaire. Le principe est d'ouvrir des établissements scolaires à des étudiants, leurs familles et leur communauté durant les week-ends afin de leur proposer des activités artistiques, culturelles,

scientifiques, sportives, sociales et civiques, selon les possibilités de chaque établissement. Démarré en 2000, ce projet a eu des retombées très positives en termes de réduction de la délinquance juvénile dans les communautés où il a été mis en œuvre. Il est intéressant de constater que les ateliers organisés dans chaque école sont, dans 80 % des cas, animés par des bénévoles qui se sont spontanément proposés aux coordinateurs locaux du projet. Leurs profils

varient considérablement avec, bien entendu, un grand nombre d'artistes et d'artisans travaillant dans différents domaines de l'art et de l'artisanat, mais également des organisateurs socioculturels et des travailleurs sociaux. Ce programme est un modèle de solidarité et d'entraide au sein d'une communauté. Il convient également de mentionner le très vaste et fructueux programme d'éducation musicale « Orchestres de jeunes », lancé par le chef d'orchestre vénézuélien Antonio Abreu et qui, en l'espace de vingt ans, s'est étendu à un grand nombre de pays de la région en remportant un succès considérable. Il a écarté plusieurs générations de jeunes de la violence et a éveillé de véritables vocations musicales. La promotion des identités et de l'intégration nationale et régionale est particulièrement manifeste dans les programmes mis en œuvre en **Afrique**. Un grand nombre de ces programmes ont été encouragés dans différents pays, notamment dans les domaines de l'art



© UNESCO

Le programme coréen (2003)

- Formulation d'orientations en matière de politiques et expansion du consensus (projets de recherche ; forums hebdomadaires en ligne et hors ligne concernant les politiques relatives à l'éducation artistique; programmes télévisés consacrés à l'éducation artistique, tels que les *Visites du site mondial d'éducation artistique*; site Web dédié à l'éducation artistique (<http://arte.ne.kr>); webzine mensuel et bulletin hebdomadaire ; monographie sur l'éducation artistique ; livre blanc officiel) ;
- Dynamisation de l'éducation artistique dans les écoles (coopération entre les ministères de la Culture et de l'Éducation et les gouvernements locaux; leçons en classe, activités extrascolaires, formations pratiques spécifiques ; équipe d'enseignants en art se rendant dans 32 % des établissements publics d'enseignement primaire et secondaire ; les gouvernements locaux allouent des fonds de contrepartie pour le placement de ces professeurs invités) ;
- Dynamisation de l'éducation artistique dans des domaines sociaux (programmes de formation dans des infrastructures culturelles existantes; programmes artistiques destinés aux prisonniers et aux femmes d'immigrants) ;
- Formation des professionnels de l'éducation artistique (programmes de formation obligatoires et facultatifs ; groupes d'auto-apprentissage; création d'un centre de formation professionnelle prévue en 2006);
- Soutien du système à l'éducation artistique (Département coréen d'éducation artistique et culturelle et son site Web).

dramatique, la poésie et le théâtre en tant qu'instruments d'alphabétisation, et dans le but d'aider les enfants et les adolescents africains à mieux comprendre les problèmes liés aux inégalités entre les sexes et au VIH/sida, et de leur enseigner l'histoire de leur continent. Ces programmes ont prouvé que le théâtre est un puissant vecteur de transmission des connaissances. De surcroît, il est désormais urgent de préserver les liens rattachant les enfants et les adolescents aux traditions dans lesquelles ils ont été élevés. L'école a évidemment un rôle à jouer. L'éducation artistique favorise l'épanouissement et l'ouverture de la personnalité de l'enfant et stimule le développement de son esprit créatif; il est donc primordial d'accorder une place plus importante à l'éducation artistique dans les programmes scolaires. Toutes les expériences qui ont été réalisées dans ce contexte ont donné des résultats probants chez les enfants et les adolescents, tant sur le plan scolaire que sur le plan social.

L'éducation artistique est également utilisée dans les régions développées telles que l'**Europe et l'Amérique du Nord** afin de promouvoir la cohésion sociale et l'égalité. Un exemple intéressant est celui des minorités roms en Europe, pour lesquelles il est de plus en plus difficile de sauvegarder une culture économiquement et socialement instable. Bien souvent, ces communautés ne bénéficient pas d'un niveau suffisant d'enseignement primaire qui leur permette d'intégrer le cycle de secondaire. Selon une enquête menée par le PNUD, en Serbie, seulement 19 % des membres de ces minorités ont terminé le cycle élémentaire, et ils sont six fois plus pauvres que la population majoritaire. En Hongrie, il existe des programmes éducatifs parallèles qui tiennent compte des dimensions culturelles, artistiques et linguistiques de ces

communautés. L'école de la Fondation Rabindranath Tagore à Ózd, par exemple, propose un système éducatif classique qui promeut, consolide et développe l'identité culturelle des enfants roms. Ces programmes se sont révélés efficaces pour l'intégration de ces enfants dans le système d'éducation formelle; néanmoins, la plupart de ces écoles spéciales fonctionnent comme des ONG à petite échelle et ont besoin d'un plus grand soutien.

La créativité, la résolution de problèmes et l'innovation sont les principaux axes d'intérêt dans la **région Asie**. Certains pays asiatiques ont commencé à travailler à un niveau ministériel en vue de promouvoir les politiques relatives à l'éducation artistique. Ainsi, la République de Corée a lancé en 2003 un programme destiné à encourager la coopération entre les ministères de la Culture et de l'Éducation. Cette politique s'inscrit dans un cadre comprenant cinq objectifs principaux (voir encadré). Au cours de l'année 2006, la Corée a débuté l'intégration systématique de l'éducation artistique dans les programmes scolaires, et le cadre législatif suivra.

En conclusion, il est important de rappeler que l'intelligence émotionnelle, partie intégrante du processus d'adoption de décisions, est un vecteur d'actions et d'idées qui permet de construire la réflexion et le jugement. Un comportement moral sain, qui constitue la base de la citoyenneté, requiert une participation émotionnelle.

Pour aller plus loin

LEA International :
www.unesco.org/culture/lea

Contacts :

Richard A Engelhardt
Conseiller régional pour la
Culture en Asie et dans le
Pacifique,
Bureau de l'UNESCO à
Bangkok, Thaïlande
r.engelhardt@unesco.org

Edouard Matoko,
Directeur du bureau de
l'UNESCO à Bamako, Mali
f.matoko@unesco.org

Montserrat Martell,
Spécialiste du programme,
UNESCO, Bureau régional
pour la culture, La Havane,
Cuba
m.martell@unesco.org

Tereza Wagner,
Division des arts et de
l'entreprise culturelle, Secteur
de la culture, UNESCO Paris
t.wagner@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织



Dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples

Les événements qui se produisent actuellement dans le monde prouvent la nécessité pour la communauté internationale d'œuvrer en faveur de la paix. L'UNESCO s'efforce d'atteindre ce but en soutenant et en encourageant le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.

La recherche d'un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples est profondément ancrée dans l'Acte constitutif de l'UNESCO ainsi que dans ses différents programmes et résolutions. La promotion du dialogue afin de « bâtir la paix dans l'esprit des hommes » est au cœur de la mission de l'UNESCO.

Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Par conséquent, la promotion du dialogue entre les cultures et les peuples ne peut avoir lieu que sur la base de la reconnaissance et du respect de la diversité culturelle. Dans ce contexte, l'UNESCO préconise des politiques intégratrices et participatives garantes de la cohésion sociale, la vitalité de la société civile et la paix.

Depuis quelques années, et en particulier depuis l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001), les questions soulevées par le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples ont été abordées grâce à d'importantes initiatives et déclarations, et lors de multiples conférences et réunions organisées par l'UNESCO et nombre d'autres acteurs internationaux dans un large éventail de pays et de régions. Ces événements ont également donné lieu à des programmes et à des publications s'inscrivant dans le rôle de sensibilisation de l'UNESCO.

Ces efforts revêtent également la forme d'activités destinées à la reconnaissance et à la

préservation de la diversité du patrimoine culturel mondial et de ses diverses formes d'expression, favorisant une meilleure connaissance mutuelle entre les cultures et les peuples.

Des défis contemporains

Face à la mondialisation et l'émergence de nouveaux défis, de nouvelles menaces pour l'humanité, de nouvelles formes d'ignorance et de fossés de plus en plus profonds en termes de compréhension mutuelle, le dialogue entre les peuples est plus nécessaire que jamais. On constate de nos jours un sentiment de vulnérabilité partagée et dans le même temps une volonté nouvelle et palpable de combattre l'intolérance et le fanatisme et de mettre à profit les possibilités d'échange et de compréhension interculturels créées par la mondialisation.



© UNICEF/Rotner

En 2001, la Conférence générale de l'UNESCO a redéfini son cadre d'action en adoptant une résolution relative à la « coopération internationale en vue de prévenir et éliminer les actes de terrorisme », dans laquelle elle a souligné l'impératif fondamental que constitue le dialogue, impératif qui doit reposer sur l'unité de l'humanité et des valeurs communes, sur la reconnaissance de la diversité culturelle et l'égalité de dignité de chaque civilisation et de chaque culture.

Le Sommet mondial des Nations Unies, qui s'est tenu en septembre 2005, a suscité un nouvel élan, lorsque les dirigeants du monde entier se sont engagés à prendre des mesures en

Ce texte d'information n'est pas un document officiel de l'UNESCO.

Il présente, à des fins d'information du public, le thème « Dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples ».

Dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples

L'UNESCO a répondu au besoin de faire avancer le dialogue entre les civilisations en intensifiant sa stratégie et en l'orientant vers des actions et des résultats concrets dans les domaines suivants:

- la définition d'un ensemble de valeurs communes ;
- des initiatives aux niveaux régional et sous-régional ;
- l'élaboration de propositions thématiques orientées vers l'action dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- l'implication de nombreuses parties prenantes au-delà des représentants des pouvoirs publics et l'engagement mûrement réfléchi des jeunes et des femmes, en même temps que la mobilisation de tous les réseaux UNESCO existants ;
- un réexamen des modalités selon lesquelles les religions peuvent contribuer aux activités de dialogue ;
- une réflexion sur le rôle du dialogue dans la défense des droits de la femme.

L'Engagement de Rabat, adopté en juin 2005, a constitué un progrès décisif à cet égard, définissant des actions concrètes correspondant aux différents domaines de compétence de l'UNESCO, actions que les organisations ayant participé à la Conférence de Rabat – l'ISESCO, l'ALECSO, l'Organisation de la Conférence islamique, le Centre danois pour la culture et le développement et la Fondation euroméditerranéenne Anna Lindh – se sont engagés à mettre en œuvre.

faveur de la promotion du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix aux niveaux local, national, régional et international et ont assigné un rôle prépondérant à l'UNESCO dans cette entreprise.

Depuis « l'affaire des caricatures » en 2006, un nouveau défi a surgi au regard de la complémentarité des principes de liberté d'expression et de respect des symboles culturels et religieux. Les États membres de l'UNESCO ont demandé que soient adoptées des approches et des initiatives concrètes dans tous les domaines de compétence de l'Organisation – éducation, sciences, culture, communication et information.

Les Routes de dialogue

Le concept de « routes » a été au cœur de nombreux projets de l'Organisation consacrés au dialogue interculturel. Les routes sont des itinéraires le long desquels les voyageurs individuels ou les communautés ont disséminé leurs idées et leurs coutumes à travers les continents et les océans. De la Route de la soie aux Routes du fer en Afrique, en passant par la Route de l'esclave, l'histoire nous a montré que les routes sont des lieux propices à l'échange d'expériences culturelles, d'idées, de valeurs et de biens grâce à l'art, au commerce et aux migrations.

L'avènement de l'ère technologique a accéléré le rythme de la mondialisation. L'une des conséquences de ce phénomène est que des hommes et des femmes de différentes cultures échangent leurs idées et leurs opinions, ce qui favorise une meilleure compréhension mutuelle de leurs identités et de leurs modes de vie et de pensée respectifs. Le revers de la médaille est

que la mondialisation peut aussi avoir des effets négatifs conduisant à un sentiment d'exclusion plutôt que d'ouverture et se traduisant par des réactions de rejet et de violence dus à la peur de l'autre, de ses valeurs et de sa culture. Le dialogue interculturel peut aider à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir le développement durable.

Dialogue interreligieux

Le programme de l'UNESCO relatif au dialogue interreligieux vise à promouvoir le dialogue entre les différentes religions et traditions spirituelles dans un monde où les conflits intra- et interreligieux se font de plus en plus présents. Ces conflits sont souvent le fruit de l'ignorance ou d'une mauvaise compréhension des différentes cultures ou traditions. Ce programme est considéré comme une composante essentielle du dialogue interculturel. Il est axé sur les interactions et les influences réciproques entre les religions, les traditions spirituelles et humanistes et la nécessité de promouvoir une connaissance mutuelle en vue du respect de la diversité culturelle et religieuse. Le programme a également donné lieu à la création d'un réseau de Chaires UNESCO de dialogue interculturel et interreligieux.

Contacts:

Ann-Belinda Preis
ab.preis@unesco.org

Katerina Stenou
k.stenou@unesco.org



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Enseignement scientifique et technologique



Enseignement scientifique et technologique

Les progrès scientifiques ont donné lieu à d'importantes transformations sociales. Un enseignement scientifique et technologique de qualité constitue un outil essentiel pour l'avenir de l'humanité.

Les découvertes et inventions scientifiques et technologiques ont eu un impact considérable sur l'humanité au cours du siècle dernier, conduisant à des transformations sociales de taille. Par conséquent, personne n'ignore aujourd'hui que le développement socioéconomique et culturel dépend dans une large mesure des progrès scientifiques et technologiques. Dans une société de plus en plus démocratique, il est donc indispensable que les citoyens possèdent des connaissances en sciences et en technologie. Dans ce contexte, un enseignement scientifique et technologique pertinent et de qualité constitue un instrument essentiel non seulement pour former des scientifiques mais également pour développer les connaissances élémentaires, les compétences pratiques et la réflexion critique des enfants aussi bien que des adultes, leur permettant de participer utilement à une société mondiale qui évolue à pas de géant.



Promouvoir l'intérêt des enfants
pour la science
(© UNESCO/O. Hall-Rose)

Paradoxalement, l'enseignement scientifique et technologique n'a pas suivi le rythme des progrès de la science et de la technologie. Le rôle fondamental de l'éducation dans cette sphère a été mis en relief dans la Déclaration de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) qui stipule : *"il faut d'urgence renouveler, élargir et diversifier l'enseignement des sciences fondamentales pour tous, en privilégiant les connaissances et les compétences scientifiques et technologiques nécessaires pour participer d'une manière conséquente à la société de demain"*.

Dans la plupart des pays, l'enseignement scientifique et technologique ne figure pas parmi les thèmes prioritaires des

programmes éducatifs et, de surcroît, les politiques, les programmes scolaires, les méthodes et matériels pédagogiques, ainsi que la formation des enseignants dans ces disciplines sont souvent de qualité médiocre, obsolètes et inintéressants. Il n'est donc pas surprenant que dans ces matières, les enseignants mal équipés et insuffisamment formés manquent de motivation et que les élèves, en particulier dans le secondaire, au moment de choisir leur orientation, boudent de plus en plus les filières scientifiques. Au cours des dernières décennies, la communauté scientifique a exprimé une grande inquiétude face à l'énorme diminution des inscriptions (de garçons comme de filles) dans les filières scientifiques et technologiques.

COMMENT L'UNESCO S'ATTAQUE-T-ELLE A CE PROBLEME?

L'UNESCO a pleinement conscience de ses responsabilités et du rôle important qu'elle doit jouer afin d'apporter une réponse à de tels défis, en adoptant des mesures concrètes en

faveur de ses Etats membres. Ainsi, elle promeut des activités aux niveaux national, régional et international afin d'aider les pays, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, à renforcer leurs capacités et leur socle de connaissances en vue d'améliorer leurs politiques et programmes nationaux relatifs à l'enseignement scientifique et technologique.

Des activités ont été encouragées dans des domaines tels que:

- **Le renforcement des capacités** des décideurs, des concepteurs de programmes scolaires, des formateurs d'enseignants et des enseignants eux-mêmes, grâce à des stages de formation, la fourniture de matériels didactiques, l'accès à l'information et l'échange d'information, ainsi que la

Enseignement scientifique et technologique

Réduire l'écart entre scientifiques et enseignants en sciences

Dans le cadre de l'initiative conjointe menée par les Secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles, plus de 120 décideurs et concepteurs de programmes scolaires, scientifiques et professeurs de sciences de 55 Etats membres d'Asie et du Pacifique, d'Afrique, des Etats arabes et d'Amérique latine et des Caraïbes ont eu l'opportunité d'échanger leurs points de vue sur les forces et les faiblesses de l'enseignement scientifique et technologique. Ils ont mis en place des mécanismes concrets de coopération permettant de réduire l'écart entre scientifiques et professeurs de sciences, en vue d'améliorer ce type d'enseignement dans leurs régions respectives. Selon le retour d'information, la Chine, le Viet Nam, le Népal, la Thaïlande, le Pérou, l'Argentine, la Bolivie, la Namibie, le Mali, l'Ouganda, l'Ethiopie et le Ghana, parmi tant d'autres, ont déjà démarré l'exécution de projets pilotes et d'activités de formation fondés sur une étroite coopération entre scientifiques et enseignants en sciences.

coopération entre scientifiques et professeurs de sciences.

- **L'amélioration de la qualité et la pertinence** des programmes existants dans les disciplines scientifiques et technologiques, notamment par la révision et la mise à jour des politiques et programmes s'y rapportant, la réalisation de projets pilotes, la remise de distinctions aux enseignants, l'organisation d'activités attrayantes pour les jeunes et la distribution de matériels didactiques.

- **Un centre mondial d'échange d'information** comprenant la production, la reproduction et la diffusion d'information et de manuels, modules, affiches, CD-ROM et vidéos destinés au renforcement des capacités.

- **Un cadre d'action international** incluant notamment la formulation de principes directeurs, l'organisation de séminaires et ateliers régionaux et nationaux, la promotion des partenariats avec des institutions spécialisées, ainsi que l'établissement de réseaux.

- **La sensibilisation du public et l'amélioration de ses connaissances** dans le domaine de la science et de la technologie, en particulier au moyen de groupes de discussion communautaires, de camps scientifiques, de visites sur le terrain, d'affiches thématiques et de programmes dans les médias.

Au cours des six dernières années, le programme d'enseignement scientifique et technologique a été profondément réorienté afin de poursuivre des objectifs prioritaires en s'appuyant sur les toutes dernières innovations en matière de science et de technologie et d'enseignement de ces disciplines. La Déclaration de Budapest sur la science a constitué un tournant décisif, précédant les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration de Johannesburg, le Cadre d'action de Dakar sur l'Éducation pour tous et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. L'UNESCO aide ses Etats membres à intégrer ces éléments dans les différentes activités en cours de

préparation destinées à améliorer la qualité et la pertinence de leurs politiques et programmes nationaux relatifs à l'enseignement scientifique et technologique.

D'après les réactions communiquées par les Etats membres, cette campagne mondiale promue par l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement scientifique et technologique a été couronnée de succès et les demandes de participation augmentent d'année en année. Les activités s'y rattachant se poursuivront au cours du prochain exercice biennal en vue d'obtenir la participation d'un nombre encore plus élevé d'Etats membres au programme d'enseignement scientifique et technologique de l'UNESCO.

La science et la technologie pour les jeunes filles marginalisées

Elaboré en partenariat avec la Fondation Rubistadt du Cameroun, ce projet a pour but de fournir un enseignement scientifique, technique et professionnel à des jeunes filles et jeunes femmes de 14 à 27 ans exclues du système scolaire pour des raisons socioéconomiques et vivant dans des zones rurales isolées. Le principal objectif du projet est de parvenir à l'intégration sociale de ces jeunes filles. Elles acquièrent des connaissances et des compétences élémentaires dans des disciplines scientifiques et technologiques leur permettant de trouver des emplois mieux rémunérés et plus sûrs, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté dans la région. Ce projet a été mis en oeuvre dans les communautés Nkondjock, Njombe et Penja. Treize modules de formation ont été préparés et plus de 100 jeunes filles ont été formées. Le projet devrait être étendu à d'autres pays subsahariens au cours du prochain exercice biennal.

Pour aller plus loin

Site Web consacré à l'enseignement scientifique et technologique:
<http://www.unesco.org/education/stc>

Contact :

Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel, Section de l'enseignement des sciences et de la technologie

Née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le 16 novembre 1945, l'UNESCO s'est donnée pour objectif d'analyser les causes de ce conflit qui avait déchiré le monde et d'y répondre en développant « la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

Comment cette ambition première a-t-elle évolué avec le temps ? Comment s'ancre-t-elle dans le monde contemporain ? En commémorant son sixième anniversaire, l'Organisation a cherché à retrouver l'inspiration qui avait guidé ses fondateurs.

Dans cet esprit, soixante thèmes ont été retenus pour rythmer les soixante semaines séparant le 5 septembre 2005 du 4 novembre 2006, date anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Cela a été l'occasion pour l'Organisation d'évoquer, pendant plus d'une année, les différentes missions qu'elle s'est assignées. Les fiches jointes à ce dossier sont le fruit de cet état des lieux attentif des activités de l'UNESCO aujourd'hui.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

2005
60

1945

Bureau de l'information du public

BPI/Fiche thématique/60

Vers des sociétés du savoir ?

Les « sociétés du savoir » représentent un des plus grands défis de ce nouveau siècle. L'UNESCO travaille à faire de ces nouvelles sociétés une source de développement humain et durable pour tous.

L'expression « sociétés du savoir » est apparue à la fin des années 1960 : d'après ses concepteurs, la richesse d'une nation dépendrait davantage de la capacité à produire, échanger et transformer des connaissances que de ses richesses naturelles ou de sa production manufacturée.

Le ^{xxi}e siècle verra-t-il l'essor de sociétés du savoir partagé ? Plusieurs obstacles s'y opposent, comme la fracture numérique, qui se double souvent d'une fracture cognitive. Celle-ci sépare les pays dotés de systèmes performants d'éducation, recherche et innovation des autres pays, frappés de plein fouet par la fuite des cerveaux.

Le Rapport mondial de l'UNESCO, *Vers les sociétés du savoir*, présente un panorama prospectif des bouleversements actuels. Le Rapport met en exergue plusieurs idées-phares comme :

- les sociétés du savoir ne sont pas réductibles à la société de l'information. Contrairement à l'information, le savoir ne peut être considéré comme une simple marchandise ;
- réduire la fracture numérique est important, mais ne saurait être suffisant, car celle-ci se double, le plus souvent, d'une fracture cognitive bien plus profonde et ancienne ;
- le savoir jouera un rôle de plus en plus important dans la croissance

économique, au Nord comme au Sud. Il constitue également l'une des clés d'un développement humain et durable ;

- l'essor de sociétés du savoir, pour autant qu'il ne conduise pas à créer des rentes de situation au profit des pays du Nord, constitue donc une nouvelle chance de développement pour les pays du Sud ;

- il n'existe pas un modèle unique de société du savoir. Les sociétés du savoir doivent être plurielles et reconnaître la diversité des cultures cognitives. Il appartient à chaque société de valoriser les savoirs locaux et autochtones qu'elle recèle ;

- les sociétés du savoir ne rempliront leur mission que si elles savent cultiver une éthique de la collaboration et devenir des sociétés du savoir partagé.



Le Rapport mondial est
disponible en six langues
© UNESCO

L'UNESCO travaille à l'édification de sociétés du savoir qui soient source d'un développement humain et durable pour tous. Pour cela, il faut accorder une priorité à la diversité linguistique, en encourageant dès l'enseignement primaire le bilinguisme et, si possible, le trilinguisme. Il conviendra aussi de promouvoir la diversité linguistique dans le cyberspace, en s'appuyant sur des dispositifs adaptés.

Il faut progresser vers une certification des savoirs sur l'Internet : vers des labels de qualité pour permettre

Vers des sociétés du savoir ?

Vers des sociétés du savoir ?

Des sociétés du savoir en pleine réussite

En 1965, lors de son accession à l'indépendance, **Singapour** présente tous les aspects d'une économie sous-développée. Depuis quatre décennies, les pouvoirs publics ont mené des politiques volontaristes, visant à perfectionner les compétences de la population, à améliorer la productivité et à mettre en place des dispositifs pour attirer les industries à forte intensité de capital et à haute valeur ajoutée. Singapour est ainsi devenu un véritable carrefour économique pour l'Asie du Sud-Est et son PIB par habitant (25 000 \$ EU) dépasse aujourd'hui celui de nombre de pays industrialisés.

En 1971, quelques milliers de personnes s'installent dans une plaine déserte à 20 km de Lima et créent la communauté de **Villa El Salvador**. Sans aucune aide extérieure, ses habitants construisent des maisons et des routes, mettent en place des centres d'éducation, créent des associations. Au fil des décennies, une action résolue de développement participatif et communautaire permet de transformer ce bidonville en une ville organisée. Cet effort de développement s'est appuyé sur les femmes et les associations féminines, qui ont joué un rôle-clé dans le succès de l'expérience. Aujourd'hui, 98 % des enfants sont scolarisés et le taux d'analphabétisme des adultes (4,5 %) est le plus faible du pays. L'extraordinaire vitalité de cette démocratie associative se manifeste par l'existence d'une centaine de clubs d'activités culturelles, sportives, artistiques et autres, dans une communauté qui compte aujourd'hui plus de 400 000 habitants.

d'identifier les sites dont l'information est particulièrement fiable et se distingue par sa qualité.

Il faut accroître la contribution des femmes aux sociétés du savoir : l'accès des femmes à l'éducation de base, à l'enseignement secondaire et supérieur et aux carrières scientifiques, doit être favorisé par un ensemble de moyens appropriés (bourses, horaires aménagés, accroissement du nombre d'enseignantes et de chercheuses, formation continue, création de postes de médiatrices).

Le savoir est un levier puissant dans la lutte contre la pauvreté. L'économie de la connaissance est une chance pour les pays émergents et le bien-être de leurs populations. Ainsi, malgré son faible revenu par habitant (432 \$ EU en 2003), l'Etat indien du Kerala présente des indicateurs sociaux et un niveau de développement humain proches de ceux des pays industrialisés : l'espérance de vie s'élève à 73 ans et le taux de scolarisation dépasse les 90 %. Par la qualité de ses infrastructures de recherche, le Kerala contribue pour une grande part à faire de l'Inde la 8e nation mondiale en termes de publications scientifiques. Cependant, toutes les sociétés ne sont pas préparées à de telles mutations. Il faut donc veiller à ce que l'essor de l'économie de la connaissance n'aggrave pas les inégalités entre le centre et une périphérie incapable de produire les biens et les services sur lesquels se

fonde désormais la croissance. Le Rapport mondial insiste sur l'effort qui doit être mis en œuvre, en particulier à l'école, pour apprendre aux futurs internautes à trier, hiérarchiser et utiliser de manière avertie l'information disponible sur l'Internet.

Avant même de toucher les bénéfices de l'accession sociétés du savoir, des investissements sont nécessaires. D'ici à 2015, le nombre d'enseignants supplémentaires est estimé entre 15 et 35 millions dont plus de 3 millions pour l'Afrique subsaharienne. Cela représente une augmentation considérable de la dépense budgétaire que ces pays ne pourront sans doute pas se permettre. Pour atteindre un accès universel à l'école primaire d'ici 2015 dans les pays en développement et en transition, il faudra environ 9 milliards de dollars supplémentaires par an, c'est-à-dire plus de quatre fois les dons annuels actuellement alloués par les pays donateurs. La récente initiative en faveur des pays pauvres très endettés consistant à annuler une partie de leur dette est très encourageante. Ces pays ont profité de l'allègement de leur dette pour augmenter leurs dépenses d'éducation (40 % des ressources ainsi récupérées) ainsi que les dépenses de santé (25 % des ressources).

Contact

Jérôme Bindé, directeur de la publication du Rapport mondial sur les sociétés du savoir
j.binde@unesco.org

Pour aller plus loin

Aller sur www.unesco.org/shs puis sur Etudes prospectives.
Vous trouverez le Rapport mondial en ligne en format PDF dans les versions anglaise, française, espagnole, russe, chinoise et arabe.